UN ZÈLE QUI SUSCITE LA COLÈRE

■ Les surveillants routiers ont profité ces trois derniers jours de l'opération «Eteau», lancée par le ministère des Transports contre les camionneurs ne possédant pas un permis de la Commission des transports, pour se livrer à une grève du zèle qui a été fort peu prisée des routiers. Ils cherchaient ainsi à étayer trois revendications qui leur ont jusqu'à maintenant été refusées par le ministère.

page A 4

photo Michel Gravel, LA PRESSE

L'OR À $1,000. EN 81?

SIX MINES D'OR POUR SOQUEM

■ La société SOQUEM se propose d'exploiter six mines d'or au cours des prochaines années, et de construire une usine d'affinage qui lui permettra de vendre le métal précieux à une pureté de .9999 directement aux clients. C'est ce qu'a annoncé hier le président de cette société d'État, M. Paul Bourassa, en affirmant que le prix de l'or atteindrait $1,000 l'once dès le début de l'an prochain. M. Bourassa a souligné que si SOQUEM misait ainsi sur le métal jaune, elle n'en délaisserait pas pour autant l'exploitation des métaux de base.

page C 1

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 CENTS MONTRÉAL, VENDREDI 21 NOVEMBRE 1980, 96e ANNÉE, no 274, 42 PAGES, 4 CAHIERS

Final

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI $1.75
ÉDITION NATIONALE LUNDI AU SAMEDI $2.00
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE LA TUQUE 30¢

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

LE CANADIEN S'AMUSE, 7-3

page B 1

LES TARIFS DE LA CTCUM

HAUSSES À L'ÉTUDE

■ Les cinq hypothèses de hausses des tarifs du transport en commun déposées hier par le président de la CTCUM, Lawrence Hanigan, vont être étudiées par le comité exécutif et par les maires de banlieue, et une proposition doit être émise à leur sujet vers le 5 décembre. La CTCUM se voit en effet dans l'obligation de se procurer des revenus additionnels de quelque $25 millions, et si les villes refusent de renflouer la caisse du transport en commun, ce seront les usagers qui devront payer davantage pour prendre le métro et l'autobus. Les hypothèses de M. Hanigan prévoient soit une hausse du tarif simple, soit l'élimination des livrets, et partant, des rabais qu'ils consentent.

page A 3

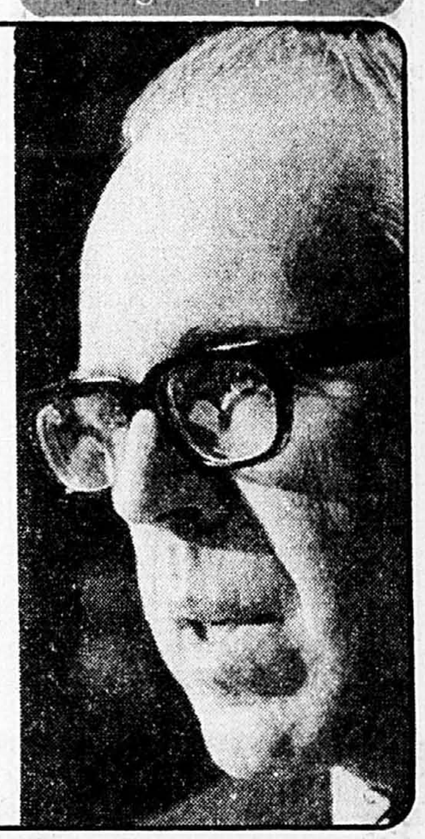

ÉDITO

LE DROIT DE GRÈVE DANS LE SECTEUR PUBLIC

PAR MARCEL ADAM

page A 6

TRUDEAU A CROISÉ ARAFAT

page A 8

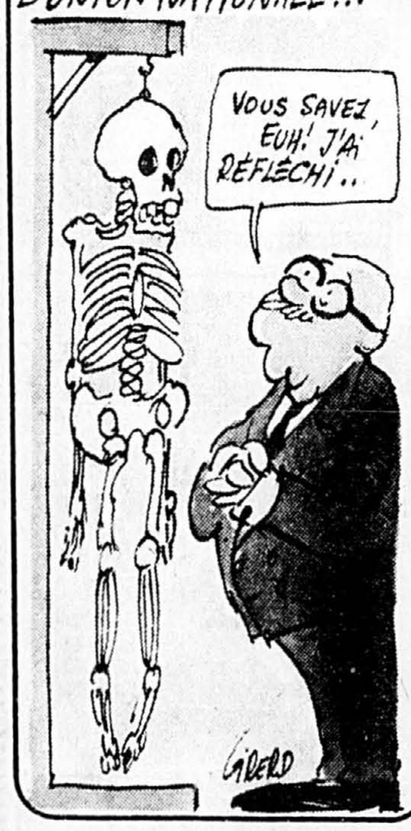

UNE JOURNÉE EN CINQ MINUTES

■ Mike Papa et Jim Purol ont tenu à transmettre leur propre message aux fumeurs à l'occasion de la «journée de l'abstinence» organisée hier par la Société du cancer. C'est ainsi qu'ils ont fumé chacun pendant 5 minutes 50 cigarettes, 10 cigares et trois pipes, pour montrer ce qui se produirait si certains fumeurs consommaient d'un seul coup leur quota d'une journée. Papa, 31 ans, et Purol, 29 ans, deux musiciens de Détroit, ne fument pas, et l'on peut s'interroger sur la manière dont leur organisme a réagi à cette orgie inusitée.

page D 2

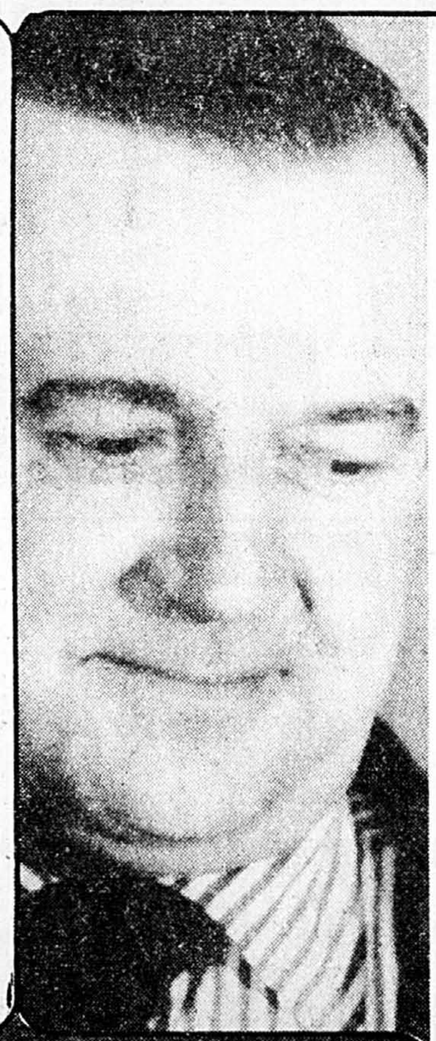

CONSTITUTION

MARCHÉ ENTRE HATFIELD ET OTTAWA

■ En échange de son engagement à lier le Nouveau-Brunswick à l'article 133 de la constitution relatif aux langues des minorités, engagement dont le ministre de la Justice Jean Chrétien a de nouveau fait état hier au comité sur la constitution, le gouvernement Trudeau donnerait au premier ministre de cette province, Richard Hatfield, le crédit d'une concession réclamée par les provinces sur la question de la péréquation. C'est du moins ce que prétend une rumeur qui circule depuis quelques jours au sein du comité.

page A 2

DÉBUT DU PROCÈS DES QUATRE

UNE «PURGE» HISTORIQUE

■ Le procès depuis si longtemps attendu de la «bande des quatre» s'est ouvert hier à Pékin. Devant 35 juges, la veuve de Mao et neuf autres dirigeants de la révolution culturelle chinoise ont eu droit à la lecture des 48 chefs d'accusation qui pèsent sur eux. Procès historique susceptible d'avoir des conséquences capitales sur l'avenir de la Chine. Quant aux inculpés, ils risquent la peine de mort.

page D 12

SOMMAIRE

Annonces classées: D 3 à D 10
Arts et spectacles
—Informations: A 9 à A 14
—Horaires: A 13
Bandes dessinées: C 8
Carrières et professions: C 7
Décès, naissances, etc.: D 10
Economie: C 1 à C 7
Êtes-vous observateur?: D 5
FEUILLETON
«Ennemis»: D 4
Horoscope: C 8
Jardins et maisons: D 8
La mode du jour: D 8
Le monde: D 12
Météo: A 2
Mots croisés: C 8
Pleins feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: A 13
Radio et télévision: A 13
Sports: B 1 à B 7
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: D 1, D 2

Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

13½%

Intérêts versés annuellement.
Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000

Montréal 866-9641
Sept-Îles 968-1830
Chicoutimi 549-6490
Alma 698-3391
Rimouski 724-4106
Rivière-du-Loup 862-7286
Outremont 739-3265
Québec 688-0630
Lévis 833-4450
Trois-Rivières 379-7230
Hull 771-3227
Ottawa 238-4900

Filliale à Sherbrooke—Sherbrooke Trust
75, Wellington nord 563-4011 Place Belvédère 563-2447
Carrefour de l'Estrie 563-3331

LE NOUVEAU-BRUNSWICK SE LIERA À L'ARTICLE 133

Une révélation de Chrétien laisse croire qu'une entente a été conclue avec Hatfield

OTTAWA — Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a révélé hier que le Nouveau-Brunswick se liera à l'article 133 de la constitution sur les langues de la minorité, et que le premier ministre de cette province, M. Richard Hatfield en fera vraisemblablement l'annonce lors de son témoignage devant le comité mixte du Sénat et des Communes le 4 décembre prochain.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

«Maintenant, il n'y a que le Nouveau-Brunswick qui veut se lier... le Nouveau-Brunswick se liera, c'est du moins ce que M. Hatfield m'a dit, et je crois qu'il le fera quand il viendra au comité», a déclaré M. Chrétien. Le ministre, qui a immédiatement compris qu'il était allé un peu loin en parlant au nom de M. Hatfield, a tenté d'effectuer une retraite stratégique quelques minutes plus tard, lorsqu'il a été prié de donner plus de précisions.

Il a soutenu que sa déclaration n'était basée que sur ses conversations de l'été dernier avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick. «Je n'ai pas raison de croire qu'il ne fera pas ce qu'il m'a dit l'été dernier. Je ne lui ai pas parlé depuis cette date.»

La révélation involontaire de M. Chrétien vient donner du poids à une rumeur qui court depuis quelques jours au comité constitutionnel, selon laquelle les libéraux ont conclu un marché avec M. Hatfield. En retour de son engagement public à se lier volontairement à l'article 133, le gouvernement Trudeau donnerait au premier ministre de cette province le crédit d'une concession réclamée par les provinces sur la question de la péréquation. Le texte actuel du projet de résolution n'enchâsse pas les paiement de péréquation aux provinces, et Ottawa pourrait redistribuer la richesse en faisant des paiements directs aux groupes, compagnies ou individu du Canada. La rumeur que M. Hatfield fasse un plaidoyer en faveur de l'enchassement des paiements de péréquation aux gouvernements des provinces. Lors de l'étude article par article du projet de résolution, les libéraux se plieraient à cette requête, donnant une victoire symbolique importante à M. Hatfield qui fera face à son électorat en 1981.

De leur côté, les libéraux auraient, avec l'engagement du Nouveau-Brunswick sur la question de l'article 133, un moyen de pression énorme pour convaincre l'Ontario de faire de même.

M. Chrétien a eu beau hier soir, affirmer après sa première déclaration qu'il n'avait rien dit de nouveau, il n'en reste pas moins que ses collègues libéraux du Nouvesu-Brunswick même réclament depuis un mois que M. Hatfield promette de se lier à l'article 133. Le député Herb Breau a même fait parvenir un communiqué de presse aux médias, il y a trois semaines, réclamant de M. Hatfield qu'il lie sa province à cet article de la constitution actuelle. M. Chrétien ne peut donc guère prétendre que les intentions du Nouveau-Brunswick à ce sujet étaient claires depuis l'été dernier.

Constitution: cul de-sac à Québec

QUÉBEC — «Comme fédéralistes, nous n'aurions pas pu faire comprendre (à la population) que nous pouvions faire lit commun avec des gens qui ne croient pas au régime fédéral.»

Le message est clair.

C'est le député libéral de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, qui l'a lâché hier, en fin d'après-midi, à l'Assemblée nationale.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Tout est là. Plus la peine de continuer à courir après une position unanime de «l'Assemblée nationale du Québec pour s'opposer formellement à la démarche entreprise par le gouvernement fédéral, de façon unilatérale et malgré l'opposition de la majorité des provinces, en vue de faire modifier la constitution du Canada par le Parlement britannique, au lieu d'en poursuivre ici le renouvellement par voie de négociations».

Alors que le Parti québécois et l'Union nationale appuient cette motion, vraisemblablement au cours de la journée d'aujourd'hui, le Parti libéral du Québec, de même que le député indépendant de Pointe-Claire, M. Bill Shaw, voteront contre l'adoption de cette résolution présentée par le premier ministre Lévesque il y a plus d'une semaine.

«De toute façon, après tout le gâchis que les libéraux ont fait sur cette motion condamnant le coup de force fédéral, une position commune de l'Assemblée nationale n'aurait plus tellement d'intérêt aujourd'hui», observe le ministre Claude Morin.

«Au référendum, ils ont voté non pour dire oui, et maintenant ils votent contre parce qu'ils sont pour» souligne encore le ministre pour faire ressortir la contradiction des libéraux, qui sont à la fois contre le projet Trudeau, sans être pour la motion Lévesque.

S'accusant mutuellement qui de «payer le prix pour les services rendus par les libéraux fédéraux, lors du référendum, et de livrer maintenant le Québec à Ottawa», qui de ménager les irréductibles de la souveraineté-association, les parlementaires québécois se sont enfoncés encore un peu plus, tout au long de la journée d'hier, dans le cul-de-sac de l'impossible unanimité.

L'attaque la plus dure est venue en tout début de soirée du ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry. «Tout cela a commencé avec une motion d'une clarté limpide, qui demandait si on est d'accord avec le rapatriement de la constitution, ou non. C'était l'unique enjeu du débat.

«La fumée a commencé à se répandre en cette enceinte quand certains ont eu peur de se lever pour dire de quel côté de la barricade ils se trouvaient: du côté de l'avenir du Québec ou du côté de la castration du pouvoir québécois?»

Et le ministre Landry d'expliquer que les libéraux ont refusé leur unanimité parce qu'ils ont été piégés par Ottawa.

«Godbout, Lapalme, Bourassa, Ryan. Quatre fois, le Parti libéral a parlé; quatre fois, les rouges se sont reniés entre eux. Pendant ce temps, celui qui vous manipule et vous télécommande s'adonne aux danses guerrières dans les sables du désert. Mais le Parti libéral du Québec va danser une danse de Saint-Guy à chaque discours qu'on va faire pour le dénoncer pendant les quinze prochaines années» a promis le ministre Landry.

Immédiatement après, Mme Solange Chaput-Rolland, après avoir reconnu sa difficulté à s'adapter aux procédures de l'Assemblée nationale et après avoir admis son impuissance à trouver un moyen pour faire l'unanimité contre le projet Trudeau, «que je récuse profondément», a conclu en disant: «Nous n'avons pas été dignes de notre peuple!»

Pourtant, la journée d'hier s'annonçait plutôt bien. Après l'ouverture faite par le premier ministre lui-même et les tractations de coulisses qui suivirent, il était en effet permis de croire que l'unanimité, tant recherchée par le gouvernement, allait être atteinte.

Or, il n'en fut rien. L'ultime compromis du gouvernement ne fut pas jugé satisfaisant par l'Opposition officielle.

Le débat doit prendre fin aujourd'hui, après les dernières interventions de M. Claude Charron et de M. René Lévesque.

QUÉBEC De nos correspondants

Match revanche dans Maisonneuve?

(G.G.) Assistera-t-on à un match revanche à l'occasion de la convention péquiste du 30 novembre dans le comté de Maisonneuve? L'an passé, lors de la convention en vue des élections partielles, **Jacques Desmarais** avait défait le syndicaliste **Michel Bourdon.** Or cette année, l'épouse de Bourdon, **Louise Harel,** affronte celui qui était l'organisateur de Desmarais, **Raymond Faucher.** Travaillant maintenant au projet Archipel, ce dernier a déjà été membre du cabinet de l'ex-député du comté, **Robert Burns,** auquel a succédé l'an passé le libéral **Georges Lalonde.** Louise Harel, vice-présidente du Parti québécois, était le choix des militants de la base lors de l'élection à ce poste et elle a dû batailler contre l'establishment du parti, qui n'était pas étranger à la candidature de Desmarais contre Bourdon.

Les avocats ont trouvé un truc

(L.F.) — Les tarifs de l'Aide juridique n'ont peut-être pas été augmentés depuis quatre ans, mais cela n'a pas empêché pour autant les avocats qui en profitent d'avoir augmente leurs revenus de 46 p. cent. C'est que, a expliqué hier le ministre de la Justice **Marc-André Bédard,** ils ont trouvé un truc. Certains d'entre eux «ont développé la pratique de plaider coupable, systématiquement, le matin du procès, de façon à pouvoir réclamer des honoraires de préparation de procès». C'est pour régler ce problème, a expliqué le ministre à l'unioniste **Serge Fontaine,** que le gouvernement exige que cet honoraire ne soit payé que lorsqu'il y a effectivement procès. Il offre des augmentations de 33 p. cent, qu'il considère comme le plus loin qu'il peut aller, mais il est prêt à consentir à des aménagements pourvu que ce problème soit réglé. Le ministre est prêt à rencontrer les représentants des avocats pour en discuter mais n'hésitera pas à imposer un décret si le conflit ne se règle pas.

Lesdestroyersavant lesfrégates

(C.V.M.) — Le gouvernement du Québec, quoiqu'il soit très intéressé à obtenir pour une firme québécoise le contrat de construction de six frégates pour la marine militaire, place ces priorités sur l'obtention de contrats de réparation de destroyers. En effet, le ministre de l'Industrie et du Commerce, **M. Yves Duhaime,** a signalé hier que Marine Industrie de Sorel pourrait immédiatement accueillir un ou deux de ces contrats à la condition que le ministre fédéral de la Défense nationale accélère sa décision.

Les retombées économiques d'un tel contrat ne sont pas négligeables puisqu'elles assureraient du travail à 500 personnes pendant six mois.

Quant à la construction des frégates, il y a deux firmes québécoises sur les rangs pour l'obtention ducontrat, soir Vickers et Scan Marine, une filiale de Pratt & Whitney. Le gouvernement québécois ne peut pour l'instant calculer les retombées économiques pour la province puisque le gouvernement fédéral n'a pas encore établi les grands paramètres du contrat. L'on s'attend à ce que cela se fasse dans six mois mais la construction proprement dite ne devrait commencer qu'en 1985.

Ce qui embête le plus le ministre Duhaime dans ce contrat, c'est le fait qu'un ancien général de l'armée se soit joint à l'une des deux compagnies après avoir remis sa démission et alors qu'il était responsable de l'adjudication du contrat au niveau du ministère de la Défense nationale.

Jules Léger toujours inconscient

OTTAWA (UPC) — M. Jules Léger était toujours inconscient hier à l'Hôpital général d'Ottawa, deux jours après avoir subi sa seconde commotion cérébrale en deux ans.

Un porte-parole officiel, Mme Madeleine d'Auray, a souligné que l'état du malade était sérieux mais stable.

LES VRAIS PROFESSIONNELS DU CHAUFFAGE AU BOIS!

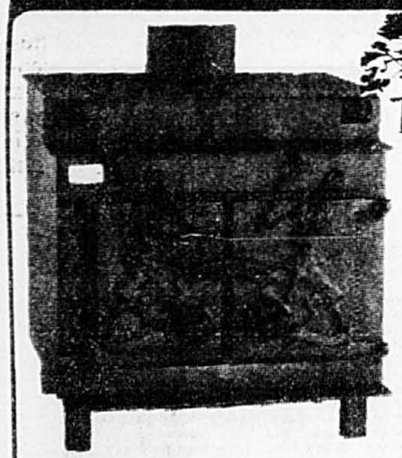

Poêles à bois LAKEWOOD

PARTICIPEZ AU CONCOURS
Poêles à bois LAKEWOOD

Approuvé

Achetez votre poêle Lakewood à la Boutique Chaleur et gagnez le montant de votre facture
LE TIRAGE AURA LIEU LE 20 DÉCEMBRE À 17h.

Attention!!!
Les représentants de la Cie Lakewood seront sur place les 20 et 21 novembre pour vous donner plus de renseignements sur les avantages des poêles à bois Lakewood.

• Modèle avec ou sans soufflerie
• Avec écran de verre

LE CAMPAGNAR
LE DÉFRICHEUR
Findlay Conestogo
LE «OLD TIMER»

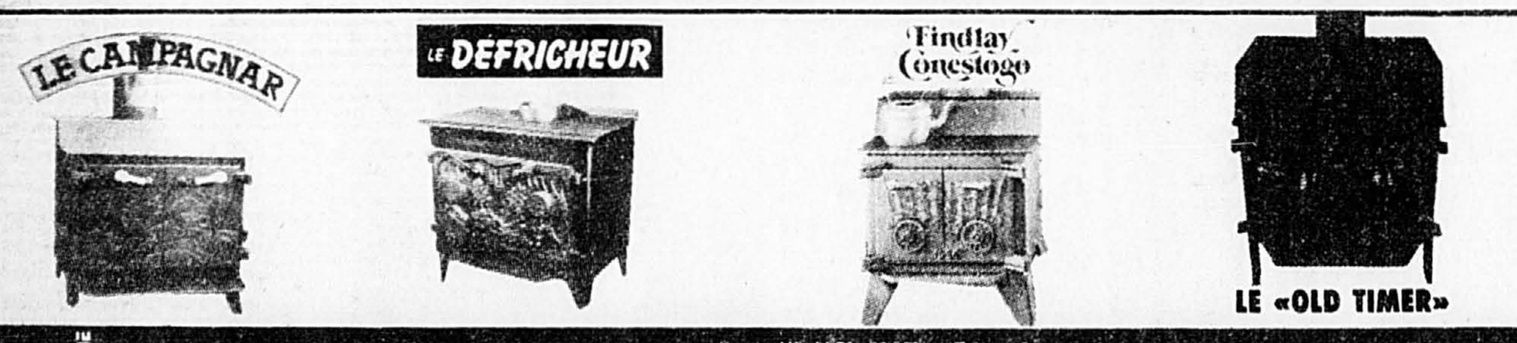

LA BOUTIQUE CHALEUR INC.
470, boul. ROLAND-THERRIEN LONGUEUIL — 463-1870
Plus de 150 modèles de plancher
LA PLUS VASTE SALLE DE MONTRE AU QUÉBEC

La Quotidienne
Tirage d'hier
4-9-6

SKI YOGA
Ski de fond
Camp de Yoga Sivananda Ashram
Val-Morin
Transport disponible
279-3545
Centre Sivananda Yoga Vedanta

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 0 Maximum: 5	
Pluie ou neige fondue	Ennuagement

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi		-2	Chutes de neige	Neige
Outaouais		5	Pluie ou neige	Ennuagement
Laurentides		2	Chutes de neige	Ennuagement
Cantons de l'Est		4	Pluie ou neige	Dégagement
Mauricie		0	Nuageux et neige	Dégagement
Québec		2	Neige fondue	Dégagement
Lac-Saint-Jean		0	Nuageux et neige	Dégagement
Rimouski		3	Ensol. puis ennuagement	Beau
Gaspésie		3	Ensol. puis ennuagement	Beau
Baie-Comeau		2	Ensol. puis ennuagement	Neige en soirée
Sept-Iles		2	Ensol. puis ennuagement	Neige en soirée

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Victoria	4	9
Alberta	Flocons	Edmonton	-10	5
Saskatchewan	Nuageux	Regina	-10	1
Manitoba	Nuageux	Winnipeg	-2	3
Ontario	Flocons	Toronto	1	4
Nouveau-Brunswick	Nuageux	Fredericton	-5	2
Nouvelle-Écosse	Nuageux	Halifax	-1	5
Ile-du-Prince-Edouard	Nuageux	Charlottetown	-2	2
Terre-Neuve	Pass. nuageux	Saint-Jean	-2	1

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-1	3	Miami	14	22	Pittsburgh	-7	1
Buffalo	1	3	New York	1	3	San Francisco	6	19
Chicago	-1	8	Nlle-Orléans	3	12	Washington	1	9

vers les capitales

Amsterdam	9	14	Hong Kong	19	25	Oslo	-9	-1
Athènes	13	18	Le Caire	—	—	Paris	7	13
Berlin	1	5	Lisbonne	12	15	Rome	11	18
Bruxelles	5	10	Londres	11	15	Séoul	7	17
Buenos Aires	16	22	Madrid	5	16	Stockholm	-5	3
Copenhague	-2	5	Moscou	3	5	Tokyo	9	20
Genève	2	10	Mexico	10	24	Vienne	7	9

vers les plages

Acapulco	23	32	Bermudes	17	22	San Juan	25	31
Barbade	17	22	Nassau	20	27	Trinidad	23	31

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE:	
Lundi au samedi	$1.75
Lundi au vendredi	$1.25
Samedi seulement	0.75

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

CANADA	Nombre de semaines* 13	26	52
Lundi au samedi	$37.00	$74.00	$148.00
Lundi au vendredi	$24.00	$48.00	$96.00
Samedi seulement	$13.00	$26.00	$52.00

ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS

	Nombre de semaines* 13	26	52
Lundi au samedi	$72.80	$145.60	$291.20
Lundi au vendredi	$52.00	$104.00	$208.00
Samedi seulement	$20.80	$41.60	$83.20

*Durée minimum 13 semaines

INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
RÉDACTION	285-7070
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
ANNONCES CLASSÉES	
Commandes (du lundi au vendredi 9h à 17h)	285-7111
Pour changer (du lundi au vendredi 9h à 16h30)	285-7205
GRANDES ANNONCES	
Détaillants	285-7202
National, Télé-Presse	285-7306
Vacances, voyages	285-7265
Carrières et professions, nominations	285-7320
COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	285-6892
Annonces classées	285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)
285-6911

la presse

AU PROCÈS DE LESSARD

Un désaccord possible pourrait remettre en question le processus du choix des jurés

Une trentaine d'heures s'étaient écoulées, hier soir, entre le moment où les jurés étaient partis pour aller délibérer dans le garage souterrain du Palais, et celui où ils l'ont quitté un peu prématurément pour la nuit, sans avoir rendu leur verdict.

LÉOPOLD LIZOTTE

Et, pendant tout ce temps, ils ne sont pas revenus une seule fois en cour pour réclamer d'explications supplémentaires ou pour demander lecture d'un témoignage quelconque.

Cette absence prolongée peut s'expliquer de deux façons: ces cinq femmes et ces six hommes sont manifestement conscients d'avoir à décider d'un cas fort sérieux, pour ne pas dire exceptionnel. Et ils étudient tous les angles de l'affaire avec grand soin.

Et c'est de cette façon que tous les jurés semblent vouloir le faire, depuis quelques années, en y mettant tout le temps qu'il faut.

C'est ainsi qu'hier, un autre jury est revenu devant le juge Gérard Ryan, après une journée et demie de discussion également, dans une affaire de fraude de $400 seulement, où l'accusé s'est défendu lui-même, en arguant principalement que le fait d'avoir payé un achat avec un faux chèque ne constituait pas un crime mais tout simplement un litige qui aurait dû se retrouver devant un tribunal civil.

Et pour annoncer qu'il leur était impossible de rendre un verdict unanime, comme le veut la loi.

Est-ce là ce qui pourrait également se produire au cours de la présente journée ou... plus tard dans le cas de Lessard?

C'est ce que prévoient (eh oui) les observateurs de corridor qui pullulent, depuis deux jours, dans le voisinage de la chambre 3.11.

Et ces prévisions se renforcent, à mesure que le temps passe, de la possibilité qu'il y ait, au sein du jury, un ou deux irréductibles qui ne voudraient pas lâcher le morceau.

On sait qu'au début de l'instruction, c'est fort mystérieusement que le premier juré choisi, une femme, en était écarté, moins de trois heures plus tard, et alors que le premier témoin n'avait pas encore été entendu.

Depuis, on a par ailleurs soulevé la «possibilité» que l'un des membres restants du panel réduit à onze aurait côtoyé constamment des Amérindiens, dans son travail, au cours des dernières années. Est-ce exact? Et si ce l'est, pourrait-on trouver là une des raisons possibles de la prolongation du délibéré?

Dans les deux cas, on est généralement d'avis que les deux incidents auraient pu être évités si le choix des douze pairs du jeune policier provincial avaient été fait selon la formule qu'on a abandonnée il y a quelques années, et qui permettait aux avocats des deux parties de procéder à un interrogatoire parfois exhaustif de tous les candidats, afin de déceler s'ils pouvaient entretenir quelque préjugé contre le prévenu à la barre.

Car il est évident que, dans un cas comme celui de l'affaire Lessard-Cross, il aurait pu être fort important que l'on sache si un des candidats n'avait pas deux ou trois constables dans sa parenté, ou si un autre n'est pas un fervent trop acharné des droits des minorités.

On s'est donc appuyé sur un très court interrogatoire quant à la possibilité d'une opinion déjà faite et à l'impossibilité dans laquelle un candidat pourrait se retrouver de juger selon la preuve et selon la loi.

Quant aux avocats, celui de la couronne comme celui de la défense, ils n'ont pu eux-mêmes participer plus amplement à l'interrogatoire sommaire fait par le président du tribunal, et ils ont dû se fier à leur «pif», si l'on peut dire, pour écarter péremptoirement un aspirant ou l'accepter.

Avec le résultat que deux heures plus tard, on apprenait déjà des choses sur un juré choisi, et qu'à quelques heures de la fin du procès on en aurait appris d'autres, sur un autre.

Il semble donc déjà assuré, dans les circonstances, que l'affaire Lessard va, surtout si elle est à reprendre, contribuer à remettre sérieusement en question la façon dont on choisit les jurés, depuis la célèbre affaire de la United Aircraft.

CTCUM: Hanigan embraye la machine de la hausse

Le président directeur-général de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan a déposé, hier soir, cinq hypothèses de hausse des tarifs du transport en commun. Mais aucune de ces hypothèses n'a encore été adoptée. M. Hanigan a laissé aux maires l'entière liberté d'adopter l'une ou l'autre des hypothèses, ou de les rejeter.

FLORIAN BERNARD

Une chose est certaine. La CTCUM devra aller chercher des revenus additionnels de l'ordre de $20 à $25 millions. Ou bien ce seront les villes qui renfloueront la caisse du transport en commun, ou bien ce sont les usagers qui devront payer davantage pour prendre le métro et l'autobus.

Les hypothèses de hausse des tarifs déposées hier soir au conseil de la CUM par Hanigan rapporteraient environ $20 millions supplémentaires durant le prochain exercice. Le comité exécutif de la CUM — d'une part — et les maires de banlieue — d'autre part — étudieront au cours des prochains jours les hypothèses de M. Hanigan et feront une proposition avant la fin du débat sur le budget, vers le 5 décembre.

Les hypothèses de hausse

Deux des trois hypothèses déposées par M. Hanigan suggèrent que le tarif simple, versé en argent comptant, soit porté de 60 à 65 cents. Dans le premier cas le prix d'un livret de 15 billets passerait à $7.50 et dans le deuxième cas, il serait porté à $8. Il est actuellement de $7. Le prix de la carte mensuelle (CAM) passerait, dans le premier cas, de $16 à $17 et dans le second cas de $16 à $18. Pour les étudiants et les personnes âgées, la carte se vendrait $7.50 ou $8 selon l'hypothèse retenue.

Les étudiants et les personnes âgées qui payent en argent comptant devraient débourser 5 cents de plus pour chaque passage simple.

Dans le premier cas la hausse rapporterait un revenu additionnel de $12.3 millions et, dans le second cas, un revenu additionnel de $21.9 millions. Toutefois, il faudrait prévoir une diminution d'environ 7 millions de passagers par année, tant il est vrai que toute hausse des tarifs entraine une baisse de clientèle.

Autres hypothèses

M. Hanigan a également soumis trois hypothèses où il n'y aurait, à proprement parler, aucune hausse des tarifs. En théorie, seulement, puisque les billets imprimés et les livrets seraient éliminés. Tous les usagers devraient payer en argent comptant, d'où l'élimination des rabais consentis au moyen du livret de billets.

La carte mensuelle serait toutefois conservée. En gardant le prix actuel de la carte à $16, la hausse des revenus annuels serait de $20.8 millions. En majorant la carte à $17, la hausse des revenus atteindrait $24.3 millions. Enfin, en majorant la carte à $8, la CTCUM irait chercher des revenus additionnels de $28.3 millions par année.

M. Hanigan s'est bien gardé de favoriser l'une ou l'autre des hypothèses. Il a laissé aux maires — c'est-à-dire aux élus — l'entière responsabilité de choisir.

Photothèque La Presse
Yvon Lamarre

VIGNOLA ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE

La porte de Lamarre sous bonne garde en attendant la GRC

Le bureau du ministre de la Justice a confirmé hier que le ministre Marc-André Bédard a réclamé un rapport complet sur les allégations du conseiller Nick Auf Der Maur entourant l'affaire d'espionnage des bureaux du président du Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal et président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre.

FLORIAN BERNARD
YVON LABERGE

Cette demande du ministre a été formulée au directeur de la police de la CUM, M. Henri-Paul Vignola, qui a par la suite annoncé qu'il prenait personnellement charge de l'enquête.

Le ministre de la Justice a également exprimé le désir d'avoir ce rapport dans les plus délais, si possible dès la semaine prochaine.

Par ailleurs, LA PRESSE a appris hier de sources policières que l'opération visant à détecter la présence de systèmes d'écoute électronique aux bureaux de M. Lamarre serait confiée à la Gendarmerie royale du Canada. Au moment de mettre sous presse, il a été impossible de faire confirmer cette information par la GRC ou par le Service de la police de communauté urbaine.

Selon le Service des relations publiques de la police de la CUM, les enquêteurs doivent dans un premier temps vérifier la véracité des propos du conseiller Auf Der Maur et par la suite décider s'il y a lieu de procéder à une opération de dépistage du système d'écoute électronique.

D'autre part, le président du conseil de sécurité publique de la CUM, M. Yvon Lamarre s'est refusé à commenter cette affaire d'espionnage. Seul signe particulier de toute cette histoire, hier les portes des bureaux de M. Lamarre tant à l'hôtel de ville qu'au Service de sécurité de la CUM étaient surveillées par un policier.

Rappelons que cette affaire d'espionnage a été rendue publique par le conseiller Nick Auf Der Maur mercredi soir au cours d'une réunion du conseil de la Communauté urbaine de Montréal. Selon M. Auf Der Maur, la police de la CUM aurait installé au cours des dernières semaines un systèmes d'écoute électronique aux bureaux de M. Lamarre.

M. Auf Der Maur a aussi déclaré que cette affaire d'espionnage policier serait reliée aux récents événements survenus dans la haute direction de la police, notamment au déplacement de certains officiers.

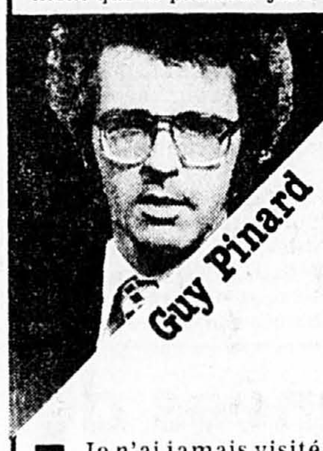

Guy Pinard

Le Salon de l'agriculture: protégez vos pieds... et votre foie!

Je n'ai jamais visité le Salon de l'Agriculture, si bien qu'il serait malhonnête de vous recommander de le faire ou pas. En revanche, comme l'organisation s'attend à ce que 300,000 personnes envahissent le stade et le vélodrome olympiques du 22 au 30 novembre, j'ai cru bon vous proposer, si vous en êtes, un plan de visite en collaboration avec le directeur général du Salon, Jean-Paul Laurin.

D'abord la tenue vestimentaire. Comme le salon occupe une superficie de près de 20 acres répartie sur trois planchers du stade et dans le vélodrome, il est évident que vous devrez marcher beaucoup. Donc de confortables souliers de marche.

Pour les vêtements, il est bon de savoir que contrairement aux années précédentes, le niveau 300 sera mieux chauffé, d'où l'inutilité de l'imper ou du manteau que vous pourrez laisser dans la voiture ou au vestiaire à l'entrée si vous venez en métro.

Même s'il est possible d'entrer par le vélodrome et de faire la visite à l'envers, il est fortement suggéré d'opter pour l'entrée principale, soit la rotonde du Stade olympique, où vous serez occasionnellement accueillis par un des huit groupes folkloriques, des flûtistes, des guitaristes, un violoneux, etc. S'ils brillent par leur absence à votre arrivée, ne vous inquiétez pas: deux autres plateaux sont prévus pour les spectacles.

Contrairement à l'an dernier, le même billet (bon pour la journée de 10 à 23h) vous donnera accès aux deux bâtiments. A $3.50 ($1.50 pour les enfants), c'est donc une économie de $2.50. Une famille de cinq, programme compris ($1.50), s'en tirera donc pour $13, plus le stationnement ou les billets de métro.

La visite commence au niveau 100, où seront regroupés plusieurs dizaines d'animaux de la ferme. Une piste de parade permettra aux juges d'apprécier les plus beaux spécimens de reproduction et d'abattage. Les animaux d'abattage sont ensuite vendus aux enchères.

Passons au niveau 200, où vous pourrez voir les animaux en plongée du côté sud, avant de visiter les kiosques agricoles. Et les fervents de l'alimentaire seront servis à souhait du côté nord.

Mentionnons en premier lieu la présence de huit pays qui vous offriront leurs produits (vins, fromages, fruits, liqueurs, eaux minérales, pâtés, etc.). Ces pays sont l'Autriche (avec la plus belle présentation, dit-on), la Colombie, l'Espagne, la France, Israël et une toute petite présentation de l'Italie. A l'exception des vins qui ne seront vendus qu'au verre, tous les autres produits pourront être achetés sur place.

Le secteur international sera flanqué des grands exposants commerciaux du pays, qui profiteront de la circonstance pour lancer de nouveaux produits et vous les faire déguster. Et toujours au 200 nord, vous pourrez visiter la salle de démonstration où vous pourrez voir les chefs à l'oeuvre tous les jours de 11h à 20h. La pièce de résistance sera évidemment le 43e Grand Salon culinaire du Québec, les 25 et 26, avec dégustation.

Si votre foie ne regimbe pas trop une fois rendu là, vous pourrez passez au royaume de l'agro-alimentaire du Québec, au 300 nord. Le pavillon de 47 exhibits occupera 65,000 pieds carrés, et mettra en vedette des produits bien de chez vous, que vous pourrez également déguster au restaurant «La Québécoise» tout en laissant reposer vos pauvres pieds.

Le secteur des services (fournitures, artisanat et ministères) seront installés du côté sud, à proximité de la petite ferme de 6,000 pieds carrés où les enfants pourront visiter les animaux pendant que vous vous prélasserez dans la salle de repos.

Reste le vélodrome qui comprendra deux plateaux: la coursive où seront concentré les inévitables vendeurs de «bébelles» et la cuvette, où seront présentés les différents spectacles de chevaux.

La cuvette sera couverte de terre transportée par 125 camions pour accueillir les chevaux de 11 races différentes dans des concours de type anglais ou western, offrant un total de $175,000 en bourses.

Il y aura des compétitions équestres de type olympique (sauts et dressage) avec la participation de l'équipe canadienne, des États-Unis et de l'Australie. Le grand prix de plaisance, le grand prix de course de sauvetage, les concours d'élevage, trois courses d'habileté, les concours de chevaux de race, les courses d'attelage, le championnat provincial de tir et le concours de trait compléteront le programme.

Au total, il vous faudra prévoir au moins six heures pour la visite des quelque 250 exposants qui occuperont les 900 kiosques disponibles. Je ne saurais trop vous recommander d'éviter les week-ends et surtout l'après-midi du dimanche. Le moment idéal pour visiter le salon demeure l'après-midi, sur semaine.

Avec un budget de $1 million (dont 10 p. cent en subventions), le salon est commandité conjointement par le Centre de promotion de l'industrie agricole et alimentaire du Québec, le ministère provincial de l'Agriculture et l'Union des producteurs agricoles.

SOLDE de TAPIS CHINOIS

30% de rabais
Super chinois
90 lignes 5/8" d'épaisseur
lavés chimiquement

	Ord.:	Solde
16 seulement 9 x 12	$6,480	$4,536
8 seulement 8 x 10	$4,800	$3,360
6 seulement 10 x 14	$8,400	$5,880
4 seulement 7 x 9	$3,780	$2,646

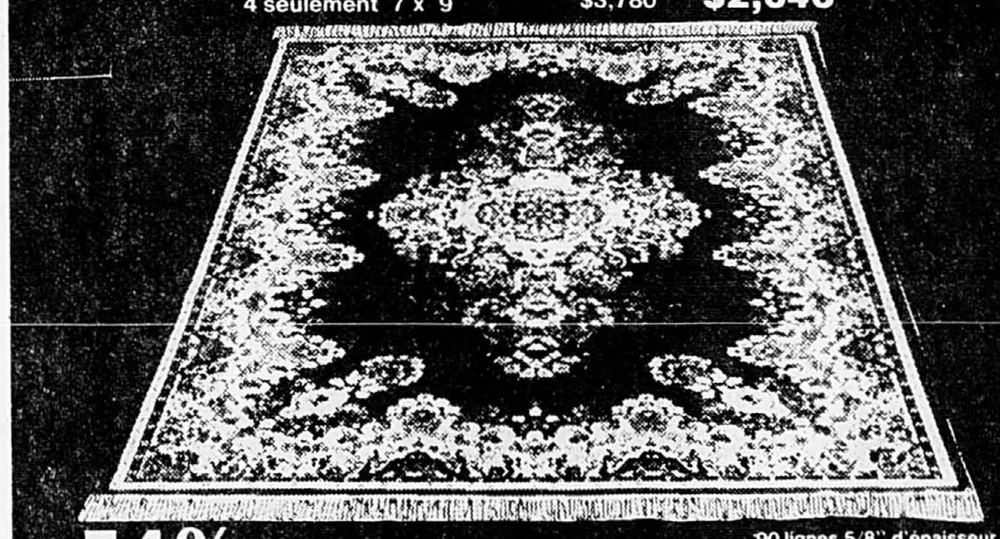

54% de rabais Super chinois
90 lignes 5/8" d'épaisseur lavés chimiquement mais plus lustrés que normalement

	Ord.:	Solde
7 seulement 9 x 12	$6,480	$2,995
2 seulement 8 x 10 ovale	$4,800	$2,595

de rabais chinois faits à la machine
sculptés à la main fini lustré

	Ord.:	Solde
3 seulement 7 x 9	$1,690	$1,269
3 seulement 8.6 x 11.6	$2,590	$1,950

Plus de 1000 carpettes en magasin

Recherchez nos prix spéciaux sur étiquettes rouges

Un nom à retenir...
H. LALONDE & FRÈRE LTÉE
4800, av. du Parc, Montréal Tél.: 271-3555

COMITÉ FORMÉ

Laval veut son université

■ Un comité à but non lucratif est sur le point de voir le jour à Laval avec comme but unique de promouvoir la venue d'une université sur le territoire de l'île Jésus.

Interrogé à cet effet, le maire Lucien Paiement s'est dit , en premier lieu, surpris que cette information soit déjà parvenue à

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

LA PRESSE. Puis, il a ajouté que c'était vrai qu'il aimerait avoir une université à Laval, dont la tâche première serait d'enseigner les sciences de l'économie. «L'avenir est aux hommes d'affaires canadiens français, il faut qu'ils soient bien formés.»

Ce comité pourrait être composé d'universitaires et de Lavallois. Son travail consistera à ramasser toutes les données possibles pouvant conduire à la création d'une université lavalloise. Il sera appelé en quelque sorte à jouer le même rôle que le comité formé, il y a quelques années, pour vendre l'idée que la construction d'un hôpital était nécessaire pour Laval. Peu de temps après, Québec donnait suite aux recommandations et la Cité de la Santé devenait une réalité.

1,500,000 personnes

Un proche collaborateur du maire Paiement a spécifié que la création d'une telle institution dans l'île Jésus devenait de plus en plus un besoin. «N'oublions pas que la population du bloc nord est 1,500,000 personnes. Au début on disait que l'hôpital ne serait pas nécessaire pour Laval et qu'il serait toujours vide. Peu de temps après sa construction, la Cité de la Santé manquait déjà d'espace», précise notre interlocuteur.

Le bloc nord débute au boulevard Métropolitain, à Montréal, et se rend jusqu'à Mont-Laurier.

Même s'il est encore trop tôt pour parler du choix pour l'emplacement éventuel d'une université à Laval, on peut mentionner qu'on retrouve près du Cégep Montmorency beaucoup d'espaces verts. De plus, cet endroit est situé non loin de l'Institut Armand-Frappier qui est actuellement rattaché à l'Université de Montréal.

Rappelons que le projet d'université dans l'île Jésus était apparu pour la première fois dans le programme électoral du maire Paiement de 1977. À plusieurs reprises, M. Paiement avait mentionné qu'il était temps que l'Université Laval soit située dans la ville du même nom.

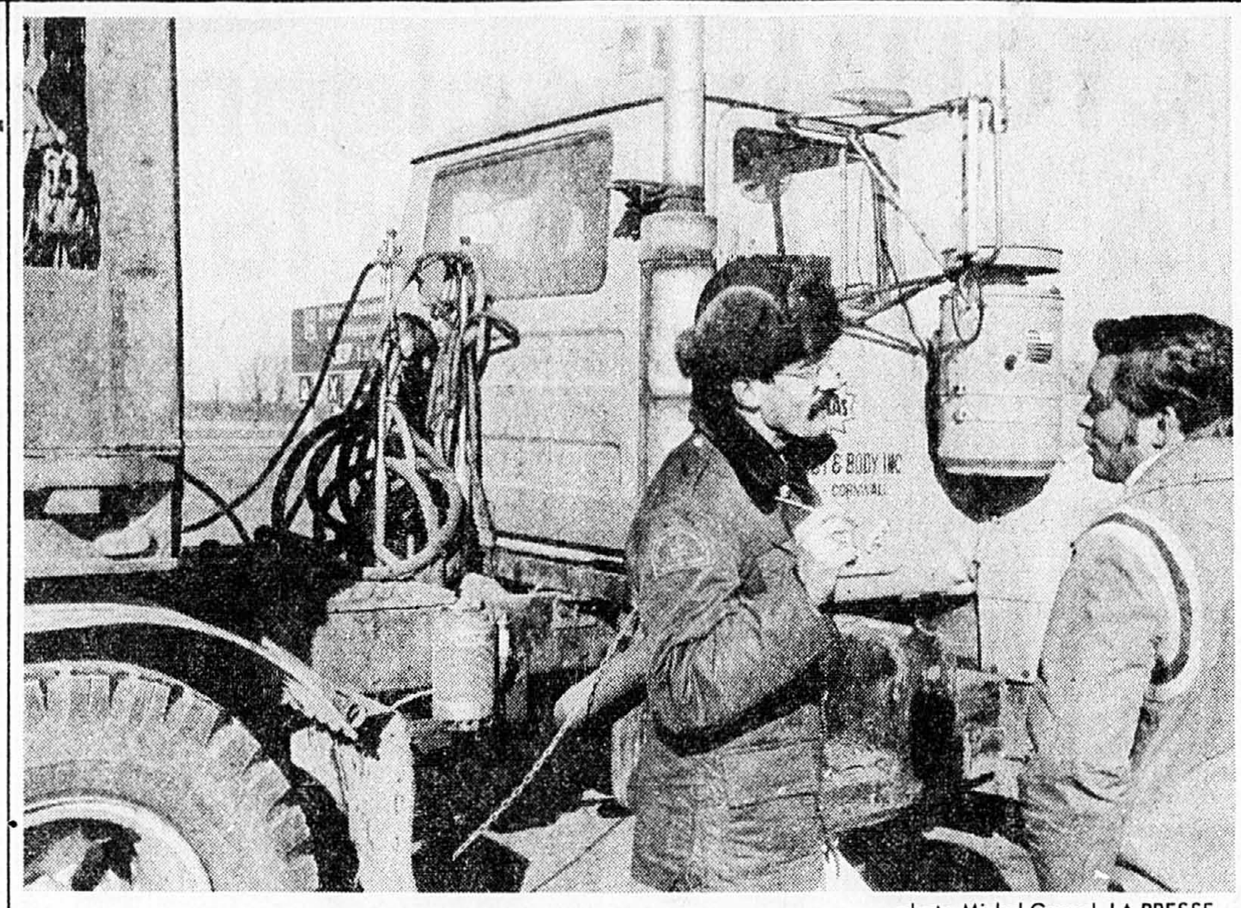

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Durant trois jours, les routiers qui circulent sur la route 20-401 en provenance de Toronto sont soumis à un contrôle sévère et zélé de la part des surveillants routiers du ministère des Transports du Québec. Cette opération intitulée Etau vise essentiellement à détecter les camionneurs qui font du transport sans permis entre le Québec et l'Ontario.

PROFITANT DE L'OPÉRATION ÉTAU

Le zèle des surveillants bloque la Transcanadienne

■ RIVIÈRE-BEAUDETTE — Durant les trois derniers jours, les routiers circulant sur les routes 20 ett 401 entre Montréal et Toronto, ont été la cible des surveillants routiers du ministère des Transports du Québec, particulièrement à proximité de la frontière ontarienne.

GEORGES LAMON

Les surveillants profitant d'une opération lancée par le ministère appelée «l'Opération Etau», et destinée à pourchasser les transporteurs privés illégaux (non-détenteurs d'un permis de la Commission des transports), ont accentué leurs moyens de pression pour forcer le ministère à donner suite à leurs revendications. Ils y ont ajouté l'excès de zèle. Ainsi une vérification du permis du camionneur qui d'ordinaire nécessite une dizaine de minutes demandait le double de temps, et parfois plus.

Il fallait entendre ces routiers rager contre les surveillants qui leur faisaient perdre leur temps sans raison justifiée. L'un d'eux n'en finissait plus de critiquer ces fonctionnaires qui vérifiaient des documents dont ils ne connaissaient même pas la signification exacte (selon notre routier).

«Il est plus de midi et je dois être à Saint-Hyacinthe à une heure pour faire vérifier mon camion au garage», lançait-il les dents serrées. Un autre s'étonnait du zèle intempestif d'un surveillant qui venait de lui donner un avertissement de 48 heures pour une infraction qu'autrement il n'aurait même pas remarquée.

Le zèle des surveillants vise à appuyer trois revendications: l'autorisation du port d'arme déjà accordée par le ministère des Transports et toujours sans réponse du côté de la Justice, l'accès direct au centre de renseignements de la police du Québec, au même titre que les agents qui interceptent des automobilistes et l'emploi d'un système de communication radio unique en cas de demande d'aide.

Un porte-parole du Syndicat des agents de la paix dont dépendent les 175 surveillants routiers, M. Jean Waltzing a admis qu'effectivement les surveillants avaient profité de cette opération Etau, faite sous la pression de l'Association du camionnage pour faire «du ralentissement de travail».

Cette opération à laquelle ont participé une trentaine de surveillants de la région métropolitaine et particulièrement dans le secteur de la frontière ontarienne par lequel passe 75 p. 100 du transport global au Québec, n'a, semble-t-il, pas eu les résultats escomptés. En effet, sur les 150 camionneurs interceptés chaque jour, on n'en aurait arrêté qu'un seul. Les camionneurs dotés de radios CB, ayant eu vent de l'opération, pouvaient facilement se dérober à cette surveillance, soit en attendant le départ des surveillants vers 15 heures, soit en les précédant le matin.

Les surveillants estiment pourtant qu'au moins une vingtaine de ces transporteurs privés illégaux franchissent quotidiennement la frontière ontarienne et québécoise. Selon M. Waltzing, ces transporteurs louent des camions pour faire du transport sans aucun permis de la Commission des transports du Québec.

Des trois journées de l'opération, il semble que ce soit celle de mardi qui ait créé le plus de retard aux routiers. En effet, durant plusieurs heures ils neppouvaient circuler dans les deux sens que sur une voie de la route.

Enfin, M. Waltzing a précisé que si le ministre de la Justice M. Marc-André Bédard ne donne pas suite à la demande de son collègue des Transports M. Denis de Belleval, sur l'autorisation du port d'arme, et si les surveillants n'obtiennent pas gain de cause sur les deux autres points en litige, ils accentueront leurs moyens de pression qui pourraient alors prendre «différentes formes». Dans les semaines qui suivront, les surveillants des autres régions du Québec devraient se consulter et se réunir pour arrêter une action commune.

Pour la FTQ, le plan Trudeau est un autre coup d'octobre

■ QUEBEC — Pour la FTQ et ses affiliés, le gouvernement Trudeau est en train, par son rapatriement unilatéral de la constitution, de répéter «le coup d'octobre 70».

PIERRE VENNAT

«Ce n'est peut-être pas l'armée qu'il nous envoie dans les rues, a lancé hier le vice-président de la centrale Roger Laramée, directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique, un important bloc de 53,000 membres au sein de la centrale, mais il se place au-dessus des forces politiques et sociales.»

Quelques minutes plus tôt, le secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, avait répété la litanie de tous les dangers que voient dans le projet Trudeau tous ceux qui s'y opposent et demandé à tous les membres de la FTQ de signer la pétition du groupe Solidarité Québec, qui vise à recueillir un million de signatures.

Ceci dit, cependant, la FTQ, ou tout au moins son plus important affilié, numériquement parlant, le SCFP, prend ses distances tout autant avec le NPD fédéral et ne donne pas pour autant, non plus, son appui au Parti québécois lors du prochain scrutin.

Nous avions raison, lors de notre dernier congrès, de dire que le NPD se veut le parti politique de l'Ontario et de quelques autres provinces, a lancé M. Laramée. Broadbent nous prouve encore une fois qu'il n'a jamais compris nos problèmes et qu'il ne veut pas les connaître. Le NPD n'a jamais investi au Québec et l'appui qu'il donne à Trudeau est dégradant si l'on considère que cette formation politique s'affiche sociale-démocrate avec un grand «S» et un grand «D».

M. Laramée, dans une envolée oratoire, a lancé que parrain d'un tel coup de force, «Trudeau est indigne d'être Québécois et le fait qu'il se dise l'être me fait vomir» et qu'il frémit «lorsque de son côté Ed Broadbent se glorifie d'être social-démocrate».

Ceci dit, où penchera le vote du SCFP et de la FTQ?

Tout d'abord, on est très inquiet de la montée de la droite, non seulement depuis l'échec du référendum au Québec mais surtout à cause de l'élection de Ronald Reagan chez nos voisins du Sud.

«Nous sommes à l'orée d'une période difficile pour les travailleurs et travailleuses, a lancé le premier orateur à aborder le sujet lors du congrès du conseil général du Québec du syndicat canadien de la fonction publique, le président de l'organisme, Jean-Claude Laniel.

«Dans toute l'Amérique du Nord, l'élection de Ronald Reagan à la tête des USA en est un fort bon exemple, il s'amorce un virage vers la droite. C'est un phénomène qui se constate autant aux différents paliers de gouvernement que dans les déclarations des élites des Chambres de commerce.»

Des pilules dangereuses volées à une sexagénaire

■ La police de la Communauté urbaine de Montréal tient à mettre en garde les jeunes qui auraient trouvé un sac à main en cuir beige qui contient une forte quantité de médicaments.

Le sac, qui appartient à une dame âgée de 62 ans, lui a été dérobé par deux jeunes voyous âgé de 12 à 15 ans au moment où celle-ci circulait sur le trottoir à l'angle des rues Des Seigneurs et Saint-Jacques, à Pointe Saint-Charles.

La bourse de la dame contenait la somme de $15, des papiers personnels, notamment une carte d'assurance-maladie du Québec, ainsi que deux sortes de médicaments.

Les premiers sont des Amytal (65) qui sont des barbituriques jaune pâle qui servent de somnifère, et les autres comprimés sont de la Dexédrine (140) qui est un stimulant pour couper l'appétit. Il est également employé comme «speed». Ce dernier médicament est de couleur orange et est très dangereux, ayant même été classé en pharmacie sur une liste restrictive.

Ces deux narcotiques se vendent environ 8 cents l'unité en pharmacie, mais se détaillent jusqu'à $5 pièce sur le marché noir.

Les policiers demandent donc aux personnes qui retrouveraient les comprimés de communiquer avec le poste 24 à 934-2224.

12 autres années de bagne pour Racine

■ Les tribulations judiciaires de Denis «Poker» Racine, 24 ans, en marge de toutes les frasques qu'il a commises ces derniers mois, bien qu'il ait été en prison depuis près de quatre ans, font partie de l'histoire ancienne depuis sa condamnation à 12 années additionnelles de bagne par le juge Jean-Guy Boilard, en Cour criminelle de Saint-Jérôme.

Cette peine, qui est consécutive à toute autre que peut purger Racine, vient de lui être imposée après qu'il eut été reconnu coupable, au terme du procès qu'il a subi au début du mois, pour sa participation à une prise d'otages qui a duré 57 heures, au pénitencier Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines, en septembre 1979.

En prononçant cette sentence qu'il a qualifiée de sévère, le juge Boilard a expliqué qu'il avait pris en considération l'important rôle qu'avait tenu «Poker» Racine au cours de l'événement. L'un des trois mutins qui l'accompagnaient, Pierre Thibault, âgé de 20 ans, avait notamment été acquitté, après qu'il eut été établi qu'il avait justement été forcé par Racine à prendre part à la mutinerie.

situé au Centre 2000,
boul. St-Martin ouest, Laval
sortie 9 de l'Autoroute
des Laurentides

LÉON SUPER

SAMEDI

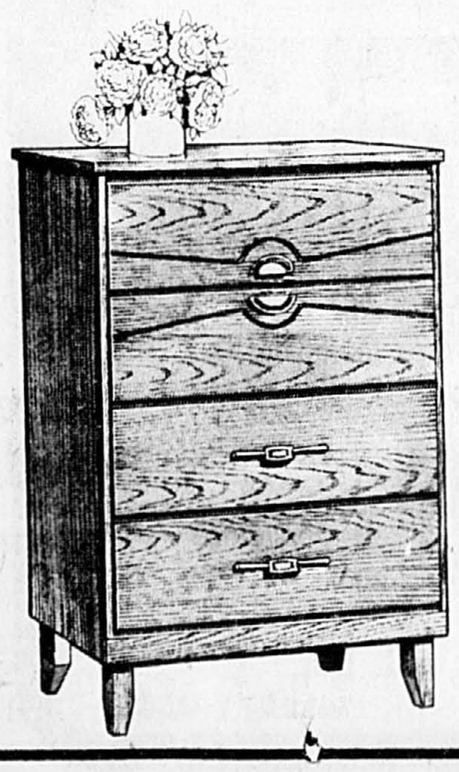

CHIFFONNIERS

Parfait pour la chambre d'amis ou pour le chalet.

Une qualité exceptionnelle à un prix ridicule.

Joli fini en noyer veiné
28'' x 17'' x 39''.

LUNDI SEULEMENT
TANT QU'IL EN RESTERA

PLUS DES CENTAINES DE MEUBLES ET D'APPAREILS MÉNAGERS À PRIX RÉDUITS.

$48.88

Chez Léon vous avez le choix de faire livrer ou d'épargner davantage en emportant immédiatement.

LES RUES DE MONTRÉAL

GUSTAVE-BLEAU, rue (1976)

En souvenir de Gustave Bleau (1901-1973), prêtre, professeur au Collège de l'Assomption, vicaire de plusieurs paroisses et curé fondateur de Sainte-Louise-de-Marillac, de 1951 à 1973. Cette voie portait auparavant le nom de **rue Leney.** Axe est-ouest à partir de Liébert, au sud de Sherbrooke.

•••

HENRI-BEAU, avenue et place (1973)

À la mémoire d'Henri Beau (1863-1949), peintre né à Montréal et qui fit plusieurs séjours à Paris, où il oeuvra pendant 20 ans pour les Archives publiques du Canada. On lui doit notamment des tableaux d'histoire et des portraits.

La voie se trouve dans l'axe nord-sud à partir de Jean-Bourdon (via Gouin ouest et la rue Martin, à l'est de l'autoroute 13), pour ensuite bifurquer vers l'est vers Le Mesurier. Quant à la place, elle se trouve dans l'axe ouest-est à partir de la rue Henri-Beau.

•••

HENRI-VANIÈRE, place (1973)

En l'honneur d'Henri Vanière, peintre miniaturiste de Québec, connu vers 1787, et qui a travaillé dans 16 pays. Axe sud-nord à partir de l'extrémité ouest de Pierre-Voyer, au sud de Maurice-Duplessis, dans Rivières-des-Prairies.

•••

PARKSIDE PLACE (?)

Nom descriptif anglophone. Voie en bordure du parc Mont-Royal.

Chagnon Ltée n'aura pas à subir de procès pour la mort de 3 employés

Tout en offrant sa très sincère sympathie aux familles éprouvées, le juge André Duranleau a décidé, hier, que la compagnie Chagnon Limitée, spécialiste dans la construction de chambres et de conduits souterrains pour Hydro et Bell, n'aura pas à subir de procès pour la mort de trois de ses employés, intoxiqués par l'hydrogène sulfuré qui se dégageait de tuyaux défectueux, dans un «trou d'homme», le 24 juillet 1978.

LÉOPOLD LIZOTTE

Le juge Duranleau, qui a ainsi fait droit à un motion de non-lieu présentée par l'avocat de la compagnie, Me Philippe Casgrain, met d'autre part les journalistes en garde contre la tentation de répéter certains propos tendancieux, publiés en juillet 1979, pour critiquer une décision semblable rendue par l'un de ses collègues.

Si ces choses ont été écrites, dit-il, c'est que leur auteur n'était sans doute pas familier avec l'état du droit sur le sujet.

Il y a donc lieu de le rappeler aux profanes qui auraient tendance à ne garder en mémoire que les tristes décès pour exiger que soit quasi automatiquement accablé leur employeur, au lieu de s'imprégner des principes émis par une jurisprudence abondante, et en discuter l'à-propos, sans dénoncer a priori une «justice de classe».

En rappelant les circonstances de cette tragédie, qui avait coûté la vie à trois jeunes apprentis électriciens de 19 et 21 ans, le tribunal rappelle qu'aucun appareil respiratoire n'était à la disposition des employés, et que la compagnie ne possédait, là et alors, aucun appareil permettant la ventilation des «trous d'hommes» où les trois victimes ont été mortellement asphyxiées par une présence massive de H 2S.

Mais ce qui importe surtout, c'est que, dans l'état actuel de notre droit, pour qu'il y ait négligence criminelle, il faut que s'ajoute à la négligence civile un facteur de criminalité. Il faut nécessairement que l'omission que l'on reproche à un accusé indique une insouciance téméraire ou déréglée quant à la sécurité des autres.

Dans ce cas, donc, même si la compagnie Chagnon était au courant de l'existence, sur les lieux de la tragédie, de ces conduits de gaz toxique, et même si, de par son contrat, elle devait se renseigner sur leur localisation et était tenue responsable des dommages qui pouvaient leur être causés, tout cela ne constitue pas pour autant une insouciance déréglée à l'égard de la vie et de la sécurité d'autrui.

Il aurait fallu, de la part de la compagnie, la création et l'acceptation consciente d'un risque.

Même l'odeur d'oeufs pourris perçue par les ouvriers, sur place, ne porte pas tellement à conséquence, puisque ces derniers ont même fait des farces sur le sujet, et que, d'ailleurs, dans ce coin où les raffineries sont nombreuses, une telle odeur est commune.

Le juge rappelle enfin qu'il est vrai que certaines mesures de sécurité n'étaient pas observées, sur le chantier, mais il soumet que, de toute évidence, la tragédie se serait quand même produite, si toutes les règles requises avaient été suivies. Il concède toutefois que, compte tenu de la nocivité du H 2S, il aurait été éminemment souhaitable que la compagnie ait mis à la disposition de ses employés des ventilateurs et des appareils appropriés pour mesurer ces gaz.

L'usine Stablex à Blainville ou Mascouche: la population consultée

Les résidants de Blainville et Mascouche seront consultés relativement à l'implantation, dans l'une ou l'autre de ces deux municipalités, de l'usine de traitement de déchets industriels de la compagnie Stablex.

LISA BINSSE

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le ministre de l'Environnement Marcel Léger a annoncé en effet hier, lors d'une conférence de presse, qu'il avait chargé le Bureau des audiences publiques sur l'environnement d'effectuer une enquête et de tenir des consultations publiques dans ces deux villes.

Les audiences pourraient débuter dès décembre, et si tout va bien, elles dureront de deux à trois mois en tout.

Pour l'instant, la décision des édiles municipaux de Blainville de persuader Stablex de s'établir sur ce territoire ne fait pas l'unanimité parmi la population: un vaste mouvement d'opposition à ce projet, dont l'une des têtes dirigeantes est le comédien Marcel Giguère, vient d'entreprendre une guerre à l'administration municipale à ce sujet.

« Mascouche, par contre, le gérant municipal, M. André de Marbre, a fait savoir que personne ne s'était prononcé contre l'aménagement de cette usine: «La ligue des propriétaires a laissé entendre qu'elle ne s'opposait pas à la venue de Stablex», a-t-il dit.

M. de Marbre a fait remarquer que l'installation de l'usine de Stablex à Mascouche assurerait à celle-ci d'importantes retombées économiques: il s'agirait en effet d'un investissement initial de $60 millions, qui s'accompagnerait de la création immédiate de 35 emplois spécialisés.

Lors de sa conférence de presse, M. Léger a souligné qu'advenant une entente en vue de l'implantation d'une telle usine au Québec, la compagnie Stablex lui avait confirmé son intention de relocaliser son siège social (présentement en Ontario) au Québec et d'y aménager le centre de recherche et de développement qu'elle se propose d'établir au Canada.

«Le Québec est actuellement aux prises avec un problème de déchets industriels», a déclaré le ministre, «et notre politique relative aux emplacements sanitaires protège l'environnement mais ne règle pas pour autant la question de la gestion de ces déchets. La mise sur pied d'un centre de traitement réglerait cette question, tout en permettant de jeter les bases d'une politique de recyclage des résidus industriels.»

Rappelons que la compagnie Stablex a obtenu la semaine dernière l'autorisation des autorités américaines de construire une usine d'élimination des déchets industriels au Michigan.

Cotisation 79: la Ligue A-11 cède devant les contestataires

Le conseil d'administration de la Ligue nouvelle des propriétaires de taxis de Montréal (Ligue A-11) a décidé de plier l'échine devant un groupe de ses membres qui contestaient la légitimité de la cotisation de l'année 1979, fixée à $60.

MICHEL GIRARD

Dans un règlement hors-cour, les administrateurs de la Ligue A-11 ont acquiescé aux revendications de ces membres contestataires en acceptant de couper le montant de $15 que la Ligue avait imposé dans le but de créer un fonds spécial pour son projet de la «Maison du taxi». Par conséquent, ils ont accepté de réduire la cotisation '79 à seulement $45.

En outre, les dirigeants de la Ligue ont également accepté de renoncer à toutes les poursuites qu'ils avaient intentées contre cette cinquantaine de membres récalcitrants afin de faire annuler ou réviser leurs permis d'exploitation de taxis.

Le conseil d'administration a d'autre part consenti à payer entièrement les frais encourus ($5,000) par ce groupe de propriétaires de taxis dans ce litige lequel perdurait depuis déjà plus d'une année.

Soulignons que c'est en se basant sur une lettre de l'ancien ministre des Transports, Lucien Lessard (adressée le 5 juin 1979 à l'intention des administrateurs de la Ligue A-11), que ces membres récalcitrants avaient décidé de contester la cotisation de $60. Le ministre avait ordonné au conseil d'administration de la Ligue de «spécifier clairement la différence entre la cotisation régulière et la cotisation spéciale» (le $15 pour la Maison du taxi). Le défaut de payer la cotisation régulière pouvait entraîner le retrait du permis tandis que le défaut de payer la cotisation spécial ene l'entrainait pas, de l'avis du ministre Lessard.

Les administrateurs de la Ligue A-11 ont fait fi de cette directive du ministre Lessard en entamant des poursuites contre leurs membres qui refusaient de payer la cotisation spéciale.

Non seulement les avait-on menacés de se faire retirer leur permis mais en plus ces membres récalcitrants ont perdu du jour au lendemain leur statut de membre en règle de la Ligue A-11. L'administration de la Ligue, de plus, les a empêchés d'assister aux assemblées générales et de participer aux décisions de la Ligue et ce, en dépit du fait que tous ces membres contestataires avaient payé leur cotisation régulière en la déposant en fidéicomis entre les mains du ministre des Finances du Québec.

Cotisation 80

Même si le litige portant sur les cotisations '79 est maintenant chose classée, celui qui met aux prises les deux mêmes groupes en ce qui concerne la cotisation '80 n'est cependant pas réglé encore. La cause est présentement devant la Cour supérieure: les contestataires ne veulent payer que le montant de la cotisation fixé par le ministre des Transports ($35) alors que le conseil d'administration de la Ligue tient à recevoir une cotisation de $75.

Brisson, condamné pour avoir brûlé un robineux, entendu en Cour suprême

Robert Brisson, un épicier de l'est de la ville qui purge présentement une peine de prison de 25 ans pour avoir brûlé un robineux inconnu afin de masquer sa fuite à l'étranger, alors qu'il était apparemment en proie à de fortes difficultés financières, pourra faire réviser son cas par la Cour suprême.

C'est ce que les juges Lamer, Chouinard et Dickson, de ce tribunal ont décidé, hier, en faisant droit à la requête que leur avaient présentée, en ce sens, Mes Louis Cliche et Michel Denis.

Il y a quelques semaines, on le sait, la Cour d'appel du Québec avait rejeté son pourvoi, contre cette condamnation, mais sur division. L'un des trois juges s'était dit d'avis que l'accusé devrait bénéficier d'un nouveau procès.

Devant la Cour suprême, d'autre part, ses avocats ont souligné que la défense de... légitime défense présentée par le prévenu, lors de son procès, n'avait pas été adéquatement expliquée par le premier juge, au jury.

Ils ont également soumis que non seulement on n'avait jamais identifié la victime, en raison de l'état de carbonisation dans lequel elle se trouvait lors de sa découverte, mais que la cause de sa mort n'avait pas été établie de façon plus exacte.

Un expert était même venu déclarer qu'en raison de la forte présence d'alcool relevée dans le sang de la victime, au moment de l'autopsie, il se pouvait fort bien que cet inconnu soit mort de son alcoolisme.

Quant à Brisson, on le sait, il était revenu dans la métropole quelques semaines après sa fugue, portant barbe, mais une de ses jeunes parentes l'avait reconnu, rue Sherbrooke, et, peu après, d'autres membres de sa parenté l'avaient amené à se livrer aux autorités policières.

Lors de son départ, par ailleurs, il avait mis en place tout un dispositif pour laisser croire que le corps carbonisé dans l'auto était le sien, et qu'il avait pu être la victime de bandits qui en auraient voulu aux recettes de son établissement.

Un prof de conduite arrêté pour... un délit de fuite

Un professeur d'une école de conduite bien connue à Montréal s'est retrouvé, hier, devant le coroner Roch Héroux, à titre de témoin important relativement à un... délit de fuite qui a causé la mort de deux piétons, il y a cinq ans.

L'accident s'est produit à l'intersection des rues Beaubien et Christophe-Colomb, à 2h 27, la nuit du 28 juillet 1975. Les deux victimes, Raymond Pharand et Marie-Renée White-Charbonneau, âgées de 31 ans, traversaient la chaussée lorsqu'ils ont été happés mortellement par un automobiliste qui a poursuivi sa route.

Depuis, la police de la CUM avait institué une enquête pour retracer le chauffard, mais sans résultat. A un certain moment, le dossier avait même été remisé sur une tablette avec la mention «à compléter», aucun enquêteur ne s'y intéressant particulièrement, faute d'indice pouvant les mener sur une piste vraiment sérieuse.

Or, l'information que les policiers de la section des délits de fuite de la police de la CUM n'espéraient même plus leur est parvenue il y a six mois environ, avec le résultat qu'ils appréhendaient mercredi matin, à son domicile de Laval, un père de trois enfants, M. Gilles D., âgé de 40 ans.

Traduit devant le coroner Héroux, hier matin, l'automobiliste a été libéré sur parole en attendant la tenue d'une enquête publique, fixée au 27 janvier prochain. C'est juste avant de quitter le bureau que le prévenu, répondant à une question du coroner, a révélé qu'il était moniteur de conduite automobile de son état, au grand étonnement de tous les gens présents.

Ô, Canada

Dites ce que vous pensez!

Le Canada n'est plus une colonie.

Nous tous, en tant que Canadiens fiers de l'indépendance de notre pays, devons faire savoir au Parlement britannique, par l'intermédiaire du Premier ministre de Grande-Bretagne, Madame Margaret Thatcher, que nous voulons vraiment que la Constitution du Canada soit rapatriée, **mais telle quelle**, sans changements ni additions, à l'exception d'une formule provisoire d'amendement qui nous permettra de la modifier à notre convenance.

L'actuel projet de résolution du gouvernement fédéral demande au Parlement britannique, — comme en 1867 quand le Canada était une colonie —, de déterminer les lois qui nous gouverneront.

En tant que citoyens d'un pays puissant et indépendant, nous ne devrions pas éprouver le besoin de demander à la Grande-Bretagne de modifier notre constitution.

Canada West Foundation est en faveur d'une constitution faite au Canada. Une constitution pour nous tous. Pour le peuple. Pour les provinces. Pour le pays tout entier. C'est ensemble que nous devons façonner notre avenir.

L'égalité en matière de droits constitutionnels et sa confirmation dans une charte exigent que s'exprime la voix de tous les Canadiens qui s'en préoccupent d'un océan à l'autre. Et c'est maintenant qu'ils doivent le faire.

Vous êtes d'accord? Le bulletin ci-dessous vous offre l'occasion de communiquer votre volonté au Premier ministre Thatcher. Remplissez-le, découpez-le et retournez-le-nous dès aujourd'hui. Nous lui ferons parvenir l'ensemble des bulletins que nous aurons reçus.

Une initiative de

CANADA WEST FOUNDATION

LA FONDATION DE L'OUEST DU CANADA est une organisation canadienne non partisane de recherche visant à promouvoir le développement régional de l'ouest du pays dans un Canada Uni.

Faites-vous entendre!

Expédier à: Canada West Foundation
C.P. 80000
Succursale A
Montréal, Québec

Madame le Premier ministre,

Je désire que la Constitution canadienne soit rapatriée **telle quelle**, sauf pour ce qui est d'une formule provisoire d'amendement qui permettra aux Canadiens de la modifier à leur convenance.

Nom.....

Ville ou localité.....

Province.....

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Le droit de grève dans le secteur public

Au moment où le droit de grève dans les services publics est remis en question dans la société québécoise, un spécialiste en relations de travail, l'abbé Gérard Dion, abordait ces jours-ci ce problème névralgique au cours d'une allocution prononcée à l'Université Concordia (et dont nous reproduisons le texte en rez-de-chaussée).

L'ex-directeur du département des Relations industrielles de l'Université Laval, qui est tout le contraire d'un antisyndical, comme le prouvent ses états de service, fait une distinction fondamentale entre l'exercice du droit de grève dans les secteurs (ordinairement publics) où le travail s'effectue auprès des personnes, et celui exercé dans les secteurs (généralement privés) où le travail touche des choses matérielles. Dans le premier cas l'arrêt de travail a un caractère odieux car il consiste à faire subir à des tiers innocents des privations de biens essentiels. Alors que dans le second cas il s'agit d'un rapport de force au cours duquel les travailleurs exercent une pression économique sur l'employeur en s'imposant eux-mêmes des restrictions économiques.

L'abbé Dion rappelle que lorsqu'on a accordé le droit de grève dans les affaires sociales et l'enseignement, la négociation se faisant alors au niveau de chaque établissement, l'exercice de ce droit ne pouvait affecter comme aujourd'hui toute la société. C'est vrai. Mais le centralisme administratif, dans ces secteurs, a engendré la négociation sectorielle et finalement la grève générale.

C'est ainsi, ironiquement, que l'État-providence, qui a voulu universaliser les bienfaits sociaux, a universalisé aussi les méfaits sociaux dus aux arrêts de travail, en donnant le pouvoir à des groupes de travailleurs de tenir en otage toute une population.

M. Dion souligne avec raison que le gouvernement et les intellectuels de l'époque ont manifesté un excès d'optimisme et une certaine naïveté en croyant que les syndicats et l'administration publique utiliseraient de façon responsable ce droit comme recours ultime et exceptionnel, et que l'opinion publique jouerait à cet égard un rôle déterminant.

Ce qui montre encore une fois que les bonnes intentions et l'optimisme ne peuvent seuls justifier les changements sociaux. Il faut aussi du réalisme et un certain pessimisme à l'égard de la nature humaine. C'est mal connaître les hommes que de croire que lorsque leurs intérêts sont en cause ils utiliseront avec mesure et responsabilité un moyen de pression illimité qui s'apparente à une arme de guerre — en l'occurrence dirigée non pas contre l'ennemi affiché mais contre des innocents.

Autrement dit, c'est se leurrer que de compter sur le sens de la responsabilité de gens à qui on a donné le droit de faire souffrir des innocents — fût-ce par petits groupes — pour avoir gain de cause. Ce n'est pas le nombre des otages qui rend le kidnapping inhumain mais le procédé en soi. En justifiant le droit de grève, il y a quinze ans, sous prétexte que son exercice n'affecterait que des établissements particuliers plutôt que des secteurs complets comme aujourd'hui, on faisait preuve d'inconscience puisqu'on faisait une équation entre la moralité de la grève et le nombre de personnes affectées par elle.

D'autres spécialistes sont d'avis que le droit de grève dans les secteurs publics a été accordé parce qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement: les grèves illégales commençaient à sévir et menaçaient de se multiplier. La force des choses obligeait les autorités à réglementer une pratique anarchique pour la contrôler et en limiter le plus possible les inconvénients. La reconnaissance du droit de grève était donc un pis-aller dicté par le réalisme politique.

À l'époque la situation était-elle grave au point d'acculer les autorités politiques à cette solution? Peut-être pas, mais elle se serait éventuellement imposée. Cependant, dans l'effervescence de la révolution tranquille, où l'idéalisme avait plus de part que le réalisme, c'est sans doute les raisons évoquées par M. Dion qui ont d'abord prévalu.

Ce qui importe aujourd'hui c'est que nous sommes devant une situation de fait qui pose des problèmes considérables à la société québécoise. L'évolution des valeurs sociales, le radicalisme idéologique, la force et l'audace des syndicats, face à des gouvernements velléitaires qui préfèrent acheter la paix plutôt que de faire respecter les lois, tout cela rend problématique la solution de ce problème majeur.

Plusieurs prônent l'abolition du droit de grève dans les secteurs publics. Cette solution n'est pas réaliste. Quand il n'y a plus de consensus social, la légalité n'est plus la norme de conduite déterminante des groupes sociaux qui contestent l'ordre établi. Si les policiers et les pompiers, qui n'ont jamais eu le droit de grève, la font, comment croire qu'on pourra retirer ce droit là où il est déjà acquis et empêcher les grèves?

La révolte de l'opinion publique et la prise de conscience qui en est résulté tant dans les syndicats qu'au niveau du gouvernement permettent toutefois d'espérer que le bon sens pourrait éventuellement prévaloir.

MARCEL ADAM

Une réalisation qui honore le président Carter

En qualifiant d'historique et irréversible le mouvement en faveur du respect des droits de l'homme, le président Carter établit un fait que confirment les circonstances.

C'est un fait que la question des droits de l'homme a préséance à l'ordre du jour de la troisième Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) actuellement en session à Madrid. Or, voici que la même question apparaît en bonne place à l'ordre du jour de la dixième assemblée de l'Organisation des États américains (OEA) qui vient de s'ouvrir à Washington.

Selon M. Carter, il n'est plus possible à un gouvernement de notre hémisphère de porter sérieusement atteinte aux libertés et aux droits de ses administrés sans automatiquement encourir la réprobation de ses voisins. C'est là une constatation que commencent à corroborer certains faits.

Certes, l'hémisphère auquel il est fait allusion ici, n'a pas toujours manifesté un respect rigoureux des droits de la personne et de la liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes. Pendant trop longtemps — et le président Carter en fait honnêtement l'aveu — les États-Unis ont observé, dans leurs relations internationales, un **statu quo** qui se traduisait en pauvreté, injustice sociale et répression politique dans les pays avec lesquels ils entretenaient des relations.

Cet aveu du président pourrait venir de plusieurs autres leaders occidentaux. Mais quand le chef de la Maison-Blanche ajoute que la situation a changé, il ne parle que pour son pays, et encore, faut-il préciser que le changement ne remonte pas à très loin.

Il reste qu'effectivement, il y eut changement. Les Américains ont visiblement pris le bon parti de ne plus se prendre pour les gendarmes du monde. Ils ont résisté à la tentation d'intervenir en Angola, en Éthiopie et en Iran. Le président Carter a eu le courage de braver une opposition survoltée en signant des traités concernant la cession éventuelle du canal de Panama. De plus, il a observé une politique de non-ingérence au Nicaragua et contribué à résoudre le différend frontalier entre le Salvador et le Honduras.

Même si certains peuvent encore en douter, il semble exact de dire que la lutte en faveur du respect des droits de l'homme jouit, en Occident, d'une erre d'aller qui ne semble pas prête de se perdre. Ce phénomène est dû à plusieurs facteurs, notamment à la tenue en éveil de l'opinion qu'assurent les grandes entreprises d'information, ainsi qu'à la vigilance dont fait preuve une nouvelle génération mieux informée et plus engagée — génération fortement marquée par la lutte des Noirs aux États-Unis et par la guerre au Vietnam.

L'opinion est pleinement en éveil en Occident. On ne peut plus lui cacher grand-chose, et c'est probablement ce qui assure aux droits de l'homme la plus efficace des sauvegardes. C'est là le résultat d'une mutation profonde: mutation à laquelle le président Carter a généreusement oeuvré.

Un changement s'est donc opéré en Ouest. On n'en peut dire autant des pays de l'Est où les droits de l'homme sont d'autant plus foulés aux pieds que la libre circulation de l'information est systématiquement bloquée. C'est quasi par accident qu'on peut savoir exactement ce qui se passe de l'autre côté du rideau de fer. Reste à savoir comment l'opinion parviendra à provoquer un changement de ce côté-là.

JEAN PELLERIN

Droits réservés

Le droit de grève dans les hôpitaux et les écoles

Ce qui suit est le texte quasi intégral de l'allocution qu'a prononcée dimanche dernier l'abbé Gérard Dion, ancien directeur du Département des relations industrielles de l'université Laval, alors qu'il recevait un doctorat honorifique de l'université Concordia.

GÉRARD DION

Le syndicalisme est une institution normale et indispensable dans une société avancée et démocratique. L'action syndicale est une action collective et collectivement les individus se comportent d'une façon différente de celle que lorsqu'ils agissent isolément.

La négociation collective, à l'intérieur de la législation et lorsqu'elle est possible, si elle n'est pas la voie unique, est cependant la voie normale de l'aménagement des rapports du travail. Mais elle ne peut en aucune façon fonctionner ni subsister sans l'existence du compromis et une dose de bonne foi. Le recours à la grève fait en général partie du processus de négociation. Il est le moyen ultime pour les travailleurs d'exercer une pression économique sur l'employeur en s'imposant eux-mêmes des restrictions économiques. Il est inadmissible de faire subir à des tiers innocents des privations de biens essentiels et encore moins d'utiliser ce genre de pression pour atteindre ses fins.

Il existe une hiérarchie entre divers droits. Le droit à la négociation collective et le droit de grève ne sont pas des absolus. En aucun cas, ils ont la préséance sur des droits comme ceux à la vie, aux services médicaux et à l'éducation. Et s'il n'y a vraiment pas possibilité de les concilier, il ne faut pas hésiter à en limiter ou voire même à en suspendre l'exercice.

Des progrès énormes ont été accomplis chez nous depuis quinze ans en ce qui regarde l'amélioration des conditions de travail, la croissance et l'influence du syndicalisme ainsi que l'expansion de la négociation collective. Cependant, les malaises dans le champ des relations du travail n'ont jamais été aussi généralisés, particulièrement dans les secteurs des affaires sociales et de l'enseignement.

Une chose apparaît certaine, c'est que malgré les gouvernements qui se sont succédés et les diverses approches qu'ils ont tentées allant parfois même jusqu'à la servilité, on est obligé de constater que les espérances que l'on avait mises lors de l'établissement de la négociation collective dans ces secteurs se soldent par un échec qui est en train de perturber l'ensemble de notre régime des relations du travail.

Lorsque le droit de grève a été accordé dans les secteurs de l'enseignement et des affaires sociales, on s'était basé sur une situation qui n'existe plus et sur des postulats qui, à l'expérience, se sont avérés erronés.

La négociation collective se faisait alors au niveau de chaque établissement tandis qu'elle est passée à l'échelle provinciale avec comme conséquence que les conflits qui y surgissent n'ont plus la même ampleur ni la même gravité. D'un autre côté, le syndicalisme dans ces secteurs, a évolué en se radicalisant et en adoptant des visées de caractère idéologique dépassant les objectifs des rapports du travail.

On avait pris pour acquis un profond sens de responsabilité chez les dirigeants syndicaux de même que dans l'administration publique. La grève ne devait être qu'un recours ultime et très exceptionnel. Les malades et les étudiants ne devaient en aucune manière en subir des effets dommageables, car celle-ci avait pour unique objet de créer des embarras à l'administration et de sensibiliser l'opinion publique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les services essentiels devaient être assurés.

On croyait aussi que l'opinion publique jouerait un rôle prépondérant pour amener un prompt règlement aux conflits et inciter à la responsabilité en pensant que tant les syndicats que le gouvernement ne pouvaient se passer de son support.

Dès les premières rondes de négociation est apparue la fragilité de ces suppositions; mais on mettait cela au compte de l'inexpérience. Maintenant, après cinq rondes de négociation auxquelles ont participé trois gouvernements distincts, il n'y a plus de doute possible. Il faut admettre que l'on avait versé dans un excès d'optimisme et peut-être aussi dans une certaine naïveté.

La grève y est devenue l'outil privilégié auquel on recourt légalement ou illégalement pour imposer ses vues et la mobilisation pour la grève se fait souvent avant même que les négociations aient été entreprises.

Dans les hôpitaux et les écoles où le travail s'effectue auprès des personnes humaines et non sur des choses matérielles, la mobilisation pour une grève, même si elle n'est pas déclenchée, et, à plus forte raison lorsqu'elle l'est, affecte la qualité des rapports entre travailleurs et patients, enseignants et étudiants. Comme les individus se comportent différemment lorsqu'ils agissent en groupe, ils posent des gestes qu'ils n'oseraient jamais poser isolément. Ce qui amène dans le comportement des travailleurs, lors d'un conflit, une dichotomie entre leur manière de penser, les valeurs auxquelles ils adhèrent et leur conduite. C'est ainsi qu'au cours d'une grève dans les hôpitaux on peut voir des travailleurs pourtant très humains et très sensibles par ailleurs se livrer sans scrupule à des actes qui frisent la barbarie avec la plus grande tranquillité d'esprit.

Loin d'être sensibles aux réactions de l'opinion publique, les syndicats prennent souvent un malin plaisir à la provoquer au cours des conflits en minimisant les conséquences désastreuses qu'ils entraînent et en niant des évidences. De leur côté, les gouvernements, quels qu'ils aient été, se font leur complice pour camoufler ces effets jusqu'à ce que la situation soit intenable dans l'espoir d'amener un règlement et pour ne pas se mettre à dos les syndicats. L'opinion publique est ainsi contenue et paralysée et ne joue aucunement le rôle que l'on en attendait.

La négociation dans le secteur public, en raison de la puissance que détiennent les syndicats avec les malades ou les étudiants qui leur servent d'otages, est utilisée par eux comme une locomotive devant entraîner tout le secteur privé. Elle est devenue un champ de bataille privilégiée dans une lutte de pouvoir.

Comment notre société peut-elle tolérer plus longtemps une situation semblable qui permet à tous les trois ans de se servir des plus démunis pour obtenir du mieux-être et établir un pouvoir si peu responsable? La qualité d'une civilisation se mesure à l'attention et au respect que l'on apporte aux faibles, aux défavorisés et aux minorités. Si tel est le cas, en regard du traitement dont sont l'objet les malades et les enfants au cours des grèves dans le réseau des affaires sociales et de l'enseignement depuis quinze ans, nous n'avons pas raison d'être fier de notre piètre performance.

Tous les premiers ministres qui au cours de leur mandat ont eu à subir le feu des négociations ont proclamé qu'il était urgent de civiliser les rapports du travail dans les affaires sociales et l'éducation. Aucun, jusqu'ici, n'y a réussi. Comment expliquer ce phénomène? Est-ce connivences de politiciens, faiblesse devant le pouvoir syndical, crainte de perdre des élections?

Il y a peut-être de tout cela. Car, au Québec, le lobbying syndical, quoi qu'on en dise, est beaucoup plus puissant que celui des multinationales et il est extrêmement difficile de mobiliser efficacement l'opinion publique dont on connaît pourtant les sentiments.

On a déjà noté que l'Assemblée nationale a été amenée à passer plus de soixante-dix lois venant modifier le Code du travail depuis quinze ans et que toutes les rondes de négociation dans les secteurs public et parapublic ont donné lieu à des lois d'exception. On sait, par ailleurs, que pour des raisons de petite politique, dans la plupart des cas, les gouvernants ont fermé les yeux et se sont abstenus de prendre des sanctions contre ceux qui ostensiblement et délibérément se sont permis de violer les lois.

On réclame encore de nouvelles lois. Il serait peut-être bon que l'on commence par appliquer et faire appliquer celles qui existent.

Avant de s'engager dans de nouvelles recettes législatives — qui auront probablement le même sort que les autres — ou tout au moins en même temps, des efforts considérables devraient être déployés afin de développer dans tous les milieux, et particulièrement chez les responsables dans le monde du travail, une conscience plus aiguë d'une échelle de valeurs et de promouvoir des comportements respectueux des droits les plus fondamentaux des personnes et faisant passer ceux-ci avant les institutions.

TRIBUNE LIBRE

«Cela ne peut durer... Nous sommes tous coupables»

J'ai lu avec beaucoup de tristesse la nouvelle concernant une centaine de réfugiés de la mer venant de mon pays, Haïti, bloqués sur un îlot désertique faisant partie de l'archipel des Bahamas: Cayo Lobos, situé à quarante kilomètres au nord-est de Cuba, et ce depuis un mois. Cinq de ces «boat people» sont morts de faim. Dans ce groupe d'infortunés fuyant la misère se trouvent des femmes.

La nouvelle informait le lecteur que les gardes-côtes américains ont alerté le 9 octobre le gouvernement des Bahamas et qu'un bateau de secours avait été dépêché pour venir en aide à ces malheureux. On se croirait au temps des esclaves fuyant la tyrannie de la colonie française de Saint-Domingue au XVIIe siècle. Dieu, une telle situation est-elle possible au vingtième siècle? Quand va-t-elle cesser? Il faudrait un nouveau Spartacus pour venger les descendants de Toussaint L'Ouverture? Où est-il?

J'ai mal en dedans de moi-même. Je lance un appel à tous les Haïtiens du Québec. Il faut que cette horreur cesse. Nous sommes tous coupables. Il faut trouver une solution. Nous ne pouvons laisser nos frères mourir de faim et être traités comme du bétail humain comme aux temps de l'ignoble traite des Noirs. Je le répète, il faut faire quelque chose. Une action pacifique concertée avec l'aide des gouvernements québécois et canadien. Je n'ignore pas l'action du père Dejean et de nombreux Haïtiens, à Montréal, mais nous, les Haïtiens de Québec, nous devons faire quelque chose. Cela ne peut plus durer. Je suis ouvert personnellement à toute idée humanitaire pour la mise sur pied d'un organisme en vue de porter secours à tous nos frères en détresse. Suis-je utopiste? On peut prendre contact avec moi, à mon domicile.

J'ai exécuté le dessin ci-joint en guise de protestation contre l'inhumanité de la situation de mes frères haïtiens. J'ai voulu non seulement souligner l'horreur de ce qui arrive mais aussi stigmatiser notre indifférence et l'implacable action des médias qui ne font que leur boulot. Toutes ces iniquités par l'image vivante qui broie le coeur et gifle notre bonne conscience de citoyens gavés auront-elles une influence quelconque sur nous et nous faire réaliser que nous sommes tous solidaires les uns des autres?

Et dire que Haïti vainquit les armées de Napoléon en 1803 pour prendre son indépendance!

V.-E. Roberto WILSON
Sainte-Foy, Québec

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

Bataille perdue

Malgré l'opposition de l'opinion publique, le boisé des Sulpiciens est détruit pour permettre la construction de 270 condominiums.

Selon M. Lamarre, pour attirer des citoyens à Montréal tous les moyens sont bons, y compris la construction de cet édifice, même si ça nous coûte un précieux espace vert et même si le site est difficilement accessible. En plus de la question du patrimoine, il faut en effet considérer que cette construction alourdira encore la densité du secteur et provoquera un accroissement de circulation dans une zone déjà achalandée. Le problème du stationnement s'en trouvera accru d'autant.

Toutes les démarches de divers groupes de citoyens ont été vaines. Au même moment, les citoyens de Laval parlent et bloquent ainsi un projet de construction d'usine de traitement des déchets, avec la bénédiction de leur maire. Devant ces deux exemples simultanés, comment l'administration municipale persuadera-t-elle quiconque de venir habiter Montréal, où l'on fait tomber les arbres, où l'on détruit les espaces verts, malgré l'opinion des citoyens, alors qu'une puissante ville voisine offre de tout autres perspectives?

Pierre F. PARENT
Montréal

Deux durs coups à la crédibilité des syndicats

Au cours des dernières semaines, deux événements de nature syndicale sont venus ébranler la confiance qu'on peut accorder aux syndicats du secteur public.

Premièrement, les récentes déclarations de Norbert Rodrigue et de la CSN au sujet de Claude Brunet du Comité provincial des malades sont pour le moins déconcertantes, voire même inquiétantes. En effet, Claude Brunet serait selon leurs dires une marionnette aux mains des capitalistes, de même qu'il serait contre les malades, les handicapés, les travailleurs, etc. Ces accusations sans fondement s'inscrivent de toute évidence dans le débat houleux du droit à la grève dans le secteur public, particulièrement dans les hôpitaux. Or, il est temps que les syndicats et le gouvernement s'aperçoivent que l'application des règles de négociation collective du secteur privé au secteur public engendre de sérieuses injustices. Comment, par exemple, peut-on concevoir dans une société supposément évoluée que le droit de grève (même illégale) soit supérieur au droit de recevoir des soins appropriés? Serait-ce que la fin justifie les moyens? Ainsi, on a érigé le droit de grève en dogme absolu, sans faire aucune distinction.

Depuis 1964, les syndicats du secteur public ont remporté plusieurs victoires, ce qui nous réjouit à première vue. Cependant, qui a été le perdant dans ce combat perpétuel? Ce ne sont sûrement pas les gouvernements mais bien la population en général, et encore plus ceux qui dépendent des services de ces travailleurs pour survivre dignement. Comment se fait-il que les syndicalistes ne comprennent pas (ou ne veulent pas comprendre) que l'intérêt de celui qui est alité dans un hôpital pour malades chroniques est différent, parfois opposé, à l'intérêt du préposé ou de l'infirmier qui lui procure des soins vitaux? Pourtant, on pourrait croire que le mouvement syndical est là justement pour protéger les plus faibles, les plus défavorisés contre les exploiteurs. Mais à bien y penser, qui exploite qui dans tout ça?

Il ne fait nul doute que les syndicats oeuvrant dans le secteur hospitalier ont manqué à leur devoir envers les plus démunis, ont été incapables d'autocritique et d'autodiscipline pour que leurs intérêts particuliers puissent concorder avec celui des malades. Le caractère monopolistique du secteur public et hospitalier donne à ses travailleurs une force dévastatrice; comme on le dit en langage figuré, ils ont le «gros bout du bâton». Mais est-ce une raison pour frapper sans discernement tout ce qui bouge?

Face à cet abandon des syndicats, il n'y avait pas d'autres solutions que de se prendre en main, que de se défendre soi-même afin d'être respecté; et c'est pourquoi le Comité provincial des malades a été créé, et que certains moyens ont été adoptés pour protéger les usagers des abus. Aujourd'hui, nous en sommes rendus à un affrontement ouvert; il est donc temps que les malades, les bénéficiaires des services du secteur des affaires sociales et la population soient représentés aux tables de négociation pour qu'on tienne compte de l'intérêt de tout le monde.

Deuxièmement, la dernière grève illégale des chauffeurs et opérateurs de la CTCUM a occasionné d'innombrables difficultés à des centaines de milliers de personnes. Ici encore, se sont les plus défavorisés, les plus pauvres qui ont goûté amèrement à cette médecine. De plus, depuis le 1er mai 1980, la CTCUM s'occupe du transport adapté pour les personnes handicapées. En effet, grâce à la loi 9 assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, toutes les commissions de transport des villes du Québec auront un transport adapté. Ces mesures ont été prises pour rendre possible l'intégration des personnes handicapées. Celles-ci sont donc dépendantes de ce transport pour se rendre au travail, à l'école, à l'hôpital ou pour toute autre sortie. Donc, la grève qui frappe le transport adapté s'avère catastrophique pour les personnes handicapées. Même la grève dans le secteur régulier occasionne beaucoup de difficultés pour les handicapés visuels. Les personnes ayant toute leur capacité physique peuvent malgré tout se dépanner soit en marchant, en faisant de l'autostop, en prenant le taxi ou en voyageant avec des amis. Ces diverses solutions sont bien souvent inapplicables dans le cas des personnes handicapées. Par exemple, pour une personne qui se déplace en chaise roulante motorisée, il lui faut absolument un minibus adapté à ses besoins. Il est donc urgent que les syndicats de ce secteur, les commissions de transport et le gouvernement prennent des mesures pour au moins conserver le transport adapté lors de ces grèves. Lorsqu'on pense à la fréquence des débrayages, et que quelques-uns ont duré plusieurs mois (Jonquière, Québec, Rive sud) on ne peut qu'être affreusement inquiet si on est handicapé. Serait-ce trop demander au syndicat, car il perdrait évidemment un bon moyen de pression.

Nous sommes rendus au Québec à un moment où il faut redéfinir le droit de grève et son application dans le secteur public. Malheureusement, la population est inorganisée et en plus trahie par ses élites intellectuelles et les gens qu'on dit progressistes. Ceux-ci cautionnent par leur silence l'exploitation des gens les plus faibles de la société au nom d'un principe: le droit à la grève. Vraiment trop de victimes innocentes ont été sacrifiées ou immolées sur le bûcher de la grève. Comme quelqu'un l'a déjà dit, bien des gens ont un discours de gauche mais une pratique de droite...

St-Jean BOLDUC
Etudiant en droit,
responsable du Comité des étudiants handicapés de l'Université de Montréal

Vive inquiétude chez les handicapés

A l'approche de l'hiver, les personnes handicapées qui utilisent le transport adapté ont de nombreuses raisons de s'inquiéter.

1. Retards chroniques dans le transport des clients réguliers Sept mois après la prise en charge du transport adapté par la CTCUM, les clients réguliers, qu'ils soient travailleurs, étudiants ou utilisateurs de services de santé subissent encore des retards jour après jour, retards pouvant aller jusqu'à 1h30.

2. Sérieuse baisse de service de 14h30 à 18h — Comme solution temporaire aux retards dans le transport des clients réguliers, la direction du service a décidé de réduire pratiquement à rien le transport des clients non réguliers dans l'après-midi. Dans l'attente de nouveaux véhicules et de nouveaux chauffeurs, le Comité des usagers estime que les coupures de service sont indûment prolongées, privant la majorité de la clientèle handicapée de transport l'après-midi.

3. Engorgement des lignes téléphoniques — Le Comité des usagers estime nettement insuffisant qu'une seule téléphoniste soit préposée aux quatre lignes permettant aux 1500 usagers de rejoindre le service. Il peut être très pénible et embarrassant pour une personne handicapée d'avoir à signaler jusqu'à 50 fois dans une situation d'urgence.

4. Véhicules inadéquats — Plusieurs chauffeurs du service ont émis des protestations quant à l'utilisation de quelques véhicules loués Econocar pour le transport des personnes handicapées. Le Comité des usagers trouve aussi que ces véhicules ne possèdent ni le type de pneus, ni le type de suspension, ni le type de système d'attache qui convient au transport de personnes dont l'état est plutôt fragile.

5. Renouvellement imminent de l'équipe de chauffeurs — Avec le passage des chauffeurs aux «listes générales» d'automne, l'équipe de chauffeurs se trouvera selon des critères d'ancienneté modifiée pour plus de la moitié. Certains chauffeurs viennent «essayer» le transport adapté! Le Comité des usagers estime que les conditions déjà rudes de l'exercice de ce type de transport seront décuplées avec l'arrivée du froid et de la neige, qu'il est par conséquent regrettable que le service ait précisément à cette époque à subir un bouleversement au niveau de l'équipe des chauffeurs.

6. Entraînement insuffisant des nouveaux chauffeurs — Le Comité des usagers estime qu'une semaine d'entraînement, pour des chauffeurs sans expérience préalable de travail similaire, est nettement insuffisante. Le reste de l'entraînement risque d'être fait sur le dos des clients dont les déplacements seraient alors fort perturbés.

Comité des usagers du transport adapté de la CUM
Michel FORTIN
Pierre-Yves LÉVESQUE
Marie-Blanche REMILLARD
Marcel THEORET
Diane MAPP

Les personnes âgées face au fatras administratif

Mme Claire Dutrisac
LA PRESSE
Montréal

Madame,

Bravo d'avoir expliqué aux personnes âgées en besoin de placement à quel nouveau système elles devront faire face. Merci d'être la première à oser étaler publiquement le casse-tête administratif dont il manque certainement plusieurs morceaux.

D'ailleurs, nous avons été témoins de la guerre entre le CRSSS et le CSS pour éviter l'un et l'autre de prendre sur lui l'odieux de publiciser un tel système. Pourquoi éviter d'en parler puisqu'il améliorera tant les choses? Peut-être a-t-on mis la charrue devant les boeufs en mettant en marche un tel système qui était loin d'avoir l'adhésion de tous ses partenaires? Peut-être n'est-ce pas une amélioration tellement évidente de ce qui existait auparavant? Peut-être voulait-on simplement alléger les hôpitaux de cas encombrants et coûteux? Peut-être a-t-on fait l'autruche par rapport aux centaines de personnes âgées à domicile nécessitant un placement et qui ont épuisé toutes les ressources de maintien à domicile (relativement limitées)? Peut-être?

Nous sommes praticiennes au service Troisième Âge. La procédure de référence pour placement est en vigueur depuis le début d'octobre. En date du 21-10-80, 47 demandes urgentes avaient été adressées à différents hôpitaux et, de ce nombre, 45 étaient demeurées sans réponse. Nous n'avons aucun contrôle sur ces demandes, aucun recours sinon de porter plainte au CRSSS. A cet endroit, on nous dit de référer les cas aux CLSC et services de maintien à domicile ou aux urgences des hôpitaux. N'est-il pas aberrant d'inclure dans la procédure une forme de «dumping» que tous dénoncent et qui est une des causes de la suroccupation des lits dans les hôpitaux par des personnes âgées? Suroccupation qui a d'ailleurs conduit le CRSSS à mettre sur pied cette nouvelle procédure. Ne fait-on pas tourner en rond la personne âgée dans le besoin? Ne se moque-t-on pas d'elle?

Ce n'est pas tout! la situation est plus compliquée encore!

1) À l'heure actuelle, les mécanismes d'application du nouveau système ne sont pas en place. Pis encore, libre cours semble laissé à chaque hôpital, chaque comité (quand il est formé!) et même à l'humeur de certains directeurs de services professionnels d'appliquer le système comme bon lui semble. Comme les gens ne sont pas libres du choix de leur hôpital (le CRSSS a sectorisé tous les hôpitaux concernés), un cas quasi identique ne sera pas du tout étudié de la même façon et recevra une qualité de service bien différente selon l'adresse de sa résidence. Dans les circonstances, ne devient-il pas tentant pour l'intervenant social de fausser l'adresse d'un client sachant qu'il recevra de meilleurs services d'un hôpital plutôt que d'un autre? Il ne faut pas se cacher que certains hôpitaux sont depuis longtemps sur une liste noire pour leur façon plutôt cavalière de recevoir (retourner devrait-on dire!) les personnes âgées.

2) Le CRSSS a sorti une savante formule pour calculer le pourcentage d'occupation de lits par des personnes âgées dans chaque hôpital et ainsi déterminer dans quel ordre les hôpitaux auront accès aux ressources d'hébergement. Chaque hôpital aura deux types de cas en attente de placement: des personnes âgées hospitalisées et d'autres à domicile. Un document du CRSSS affirme que l'hôpital devra, quand une ressource lui sera disponible, donner priorité à la personne à domicile mais, dans les faits, il devient de plus en plus évident que les directions d'hôpitaux privilégieront les patients hospitalisés. Quel sera le contrôle du CRSSS ou du CSS là-dessus?

D'ailleurs, puisque la priorité d'un hôpital est calculée selon son taux d'occupation de lits par des personnes âgées, certains hôpitaux n'hospitaliseront-ils pas des personnes âgées dont le maintien à domicile serait encore possible pour quelques jours, dans l'unique but de hausser leur rang de priorité? Et ce, indépendamment du traumatisme vécu par la personne âgée qui doit vivre deux changements de milieu plutôt qu'un!

3) Finalement, les cas évalués à domicile, réévalués à l'hôpital et acceptés comme nécessitant un placement d'urgence devront, comme antérieurement, être soumis au comité d'admission du centre d'accueil ou du CHSP et répondre aux critères d'admission de ce centre. Il semblerait que le CRSSS veuille alourdir les clientèles de certains centres mais il ne semble pas qu'on leur ait accordé les ressources humaines et matérielles à cet effet.

En conclusion, c'est un euphémisme de dire que la situation est plus dramatique que jamais et qu'un placement devient de plus en plus le fruit du hasard. Pour Monsieur X, qui nécessite un placement d'urgence (selon certains professionnels, l'urgence est fondée quand le client se dit prêt à quitter son logis dans les deux heures qui suivent la demande de placement), la réponse qu'il recevra est fonction de son adresse, du premier service auquel il s'adresse, de l'hôpital de son secteur, de la philosophie des professionnels du comité, du rang de priorité de cet hôpital, du CA ou CHSP où une place est disponible quand ledit hôpital obtient droit de parole, des critères d'admission de ce CA ou CHSP, etc.

Après avoir franchi tous ces hasards, comment Monsieur X osera-t-il refuser la ressource offerte sous le banal prétexte que le CA ou CHSP est situé loin de son quartier d'appartenance et loin des siens? «Comment peut-on oser se prétendre en situation d'urgence et être si exigeant, si peu reconnaissant pour tout le travail réalisé par tant de professionnels?»

Dans les circonstances, comment peut-on parler de qualité et d'humanisation des services quand on met sur pied ou endosse une telle procédure en connaissant à 'avance les nombreuses failles. Nous osons au moins espérer que la direction du CSSMM sera un peu mal à l'aise que le thème de son assemblée générale annuelle porte justement sur le troisième âge. «Mourir au grand jour», aurait peut-être été un thème plus réaliste dans la conjoncture actuelle. Certains diront, tel qu'entendu lors de la récente consultation du MAS, que seuls les professionnels se plaignent des conditions de vie des personnes âgées. Mais qui parlera au nom des 6% de personnes âgées en besoin urgent de service, souvent démunies, incapables même de se déplacer et plus incapables encore d'élever la voix et revendiquer des droits élémentaires?

On finit d'ailleurs par se demander si la véritable préoccupation qui se cache derrière tant d'acrobaties administratives n'est pas d'en arriver à étouffer les cris d'alarme d'une population qui réclame légitimement les services auxquels elle a droit? Ça dérange peut-être bien des consciences...

Nous osons croire que les médias d'information, tout comme vous, madame Dutrisac, dénonceront haut de telles procédures.

Liliane GAUL
Francine LUSSIER
Montréal

PRESQUE LA GUIGNE DIPLOMATIQUE

Trudeau a croisé Arafat

■ SANAA — Presque amarrés à la salle d'hôtes de l'aéroport de la capitale nord-yéménite, deux appareils de «VIP», le premier un Mystère 20 français aux couleurs des Emirats arabes unis qui vient juste d'atterrir, le

ROBERT POULIOT
collaboration spéciale

deuxième un petit Jetstar vieux de vingt ans, portant l'emblème du drapeau canadien et qui, à quelques pieds seulement, se prépare à décoller.

Abou Ammar, ou mieux connu en Occident comme Yasser Arafat, leader de l'Organisation de libération de la Palestine que ne reconnait pas Ottawa, complète une tournée de la péninsule en prévision du sommet des chefs d'Etats arabes mardi prochain en Jordanie. Les pilotes du Mystère sont deux Américains.

Mais pour le premier ministre Trudeau qui termine dans quelques instants sa visite semi-officielle en République arabe du Yémen, c'est presque la guigne diplomatique. Déjà, affirment certaines sources, des diplomates israéliens se sont émus à Ottawa dimanche parce que Arafat arrivait à Ryad en visite officielle. Et pour la deuxième fois, les deux hommes se sont croisés à nouveau hier à quelques minutes d'intervalle sans toutefois qu'il n'y ait eu le moindre échange, affirment les conseillers du premier ministre.

Cet incident est peut-être l'aspect le plus coloré du séjour éclair de vingt-huit heures de M. Trudeau au Nord-Yémen, là où le Canada n'a ni ambassade (la chancellerie de Jeddah en Arabie saoudite y délègue un représentant quatre fois par année), ni investissements, ni exportations à l'exception de quatre DASH-7 et quelques produits de consommation. Certes, jadis, le Yémen était une terre fertile en vente de blé au point où les habitants réclamaient même «du Canada» chez leur marchand. Mais le «Canada» vient maintenant d'Australie et personne ne s'en rend vraiment compte!

L'aide institutionnalisée

Comme l'Afghanistan et la Somalie, ce qu'on désigne aujourd'hui comme un Nord-Yémen par rapport à la République populaire et démocratique du Yémen au sud, fait partie de cet enfer où des peuples entiers sont en voie de sous-développement. D'année en année, la situation économique se détériore. Pour chaque dollar de produit (café Moka, coton, peaux d'animaux) exporté en 1977, le Nord-Yémen en importait pour $40. Cette année, pour chaque dollar de vente à l'étranger, les achats atteindront $212. Bref, un peuple entier de plus de 5 millions d'habitants vit sur l'aide institutionnalisée jusqu'à la plus petite échelle. Et Moscou qui compte 250 conseillers militaires pour entraîner les pilotes sur ses chasseurs Migs et les avions Sukhor, sans compter le programme d'aide civile. De Washington qui a aussi ses conseillers militaires pour les appareils F-5 E et ses chars M-60 et qui procurent environ $20 millions par année sous forme d'aide. De Pékin dont l'armée de techniciens a bâti la route vers le port d'Hodeidah et dont les diplomates ne cessent de mettre le gouvernement local en garde contre la présence soviétique. De Ryad qui surveille de près ses intérêts politiques qui verse l'équivalent de $3 millions par jour pour «faire tourner la roue». De Bagdad qui s'est engagé à verser $200 millions d'aide; le Koweit par son fonds milliardaire d'aide économique et sociale et jusqu'au programme des Nations unies pour l'aide au développement qui est l'un des plus importants à travers le monde au Yémen.

C'est un pays qui quémande, où la mortalité infantile atteint 40 pour cent, où l'analphabétisme dépasse les 70 pour cent et où la moitié de la main-d'oeuvre active, soit un million de travailleurs, a dû s'expatrier pour faire vivre le reste de la population à même ses remises de salaire de $1.5 milliards par année.

Des cacahuètes

Et «by the way», le premier ministre Trudeau est venu offrir au premier ministre Al-Iryani et au président Ali Abdullah Saleh la perspective de créer un programme d'aide de $100,000! «Des cacahuètes» comme le lançait un diplomate canadien à Jeddah.

Sauf qu'on ne vit pas sur des «peanuts» au Nord-Yémen. Dans ce pays de feu où le revenu annuel per capita est à peine de 500$ par année, les habitants dépensent en moyenne 20 pour cent de leur revenu disponible pour mâcher Qat, une drogue douce qui stimule comme une amphétamine. Et il n'est pas rare que des Yéménites dépensent de 22$ à 45$ par jour pour ces feuilles que l'on enroule dans la bouche d'un côté ou de l'autre de la mâchoire pendant des heures et des heures. Cela permet de survivre juste un peu mieux! Le marché est si attrayant que le Qat en est à déclasser la culture du café, comme à Hajja, juste au nord-est de Sanaa, où s'est rendu M. Trudeau en hélicoptère mercredi pour apprendre que 80 pour cent de l'agriculture y est consacrée à ce «rongeur d'esprit».

Pour le chef du gouvernement canadien, il n'y aurait pu y avoir meilleure illustration de ce fossé entre pays du nord et du sud, lui qui se prépare à entreprendre une tournée africaine dès janvier prochain.

téléphoto CP

Dans le désert arabe, le premier ministre Trudeau et son fils Sacha portaient la coiffure nationale.

Pierre d'Arabie

■ OTTAWA (PC) — Exhibant aux Communes, hier, la photo de M. Trudeau exécutant la danse du sabre en cafetan, dans le désert d'Arabie Saoudite, le député néo-démocrate Ray Skelly a déclaré qu'elle constituait «la preuve vivante du niveau de préoccupation que se fait le premier ministre des problèmes urgents de ce pays aujourd'hui».

Pour M. Skelly, M. Trudeau aurait d'autres choses à faire, sachant «qu'un million de Canadiens sont en chômage, que le taux d'inflation atteint deux chiffres, que la croissance économique est négative, qu'il y a une crise de l'énergie et que des problèmes constitutionnels se posent dans les principales provinces».

Le député conservateur Lorne Greenaway a invité M. Trudeau, de son côté, à visiter sa circonscription de Cariboo-Chilcotin, en Colombie-Britannique.

«Puisqu'il aime porter des costumes étrangers, a-t-il dit, nous serions désireux de lui offrir un costume de plumes retenues par du goudron.»

Faisant allusion au film «Laurence d'Arabie», M. Greenaway a parlé de «Pierre d'Arabie», qui «passe le sable au tamis» au lieu de donner l'impulsion nécessaire à la prospection et à l'exploration du pétrole canadien.

Le député conservateur Geoff Scott a pressé M. Trudeau, à son tour, de revenir au pays, puisque le seul Allah avec qui il devrait faire des affaires est «l'Allah-berta».

Un autre député conservateur, M. Gordon Taylor, a par ailleurs déploré le ralentissement de la croissance des affaires, le départ des sociétés de forage de pétrole du Canada à cause du budget fédéral, les pertes d'emplois et la frustration qui existe au pays.

Il a demandé à M. Trudeau de revenir de toute urgence pour conclure une entente avec l'Alberta, ce qui mettrait fin à tous ces problèmes.

Ottawa veut réduire la présence internationale du Québec

— Claude Morin

■ QUÉBEC — Le ministre Claude Morin estime que non seulement Ottawa, par son coup de force constitutionnel, veut-il diminuer les pouvoirs du

C.V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Québec à l'intérieur du Canada, mais il mène en outre une grande offensive pour réduire la présence internationale du Québec, seul Etat majoritairement francophone en Amérique du Nord. «Partout, à l'intérieur comme à l'extérieur, Ottawa veut bloquer l'horizon du Québec».

Tels sont les commentaires qu'a faits hier le ministre des Affaires intergouvernementales à la suite du refus fédéral d'accepter la présence d'un ministre québécois à la rencontre de niveau ministériel prévue à Dakar, Sénégal, pour le début de décembre, dans le but de poser les jalons d'un futur organisme international groupant les représentants d'Etats et de gouvernements francophones.

M. Morin a rappelé que le Québec s'est toujours montré intéressé à la formation de cet organisme axé sur la francophonie et qu'il a toujours insisté auprès d'Ottawa pour en arriver à une entente qui permettrait au Québec de fournir son apport à la mise en place de cet organisme, dans le respect des compétences de chacun des niveaux de gouvernement.

Selon le ministre, la réunion préparatoire de Dakar fournit une occasion, autant à Québec qu'à Ottawa, de collaborer à cette entreprise sans porter atteinte à la responsabilité du gouvernement central dans les affaires internationales. C'est la raison pour laquelle il souhaitait qu'un ministre québécois, accompagné d'un ou deux conseillers, se joigne à la représentation canadienne au lieu d'un seul fonctionnaire comme le proposait le ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

Le gouvernement du Québec voulait ainsi que l'un de ses représentants puisse s'exprimer sur les questions mettant en cause les compétences constitutionnelles du Québec. Il était d'ailleurs prêt à éviter toute querelle protocolaire et à convenir que toute intervention du ministre québécois soit coordonnée et harmonisée avec celles du ministre fédéral.

Profitant de ce contentieux pour rendre public un échange de lettres avec son homologue fédéral, M. Claude Morin soutient qu'Ottawa invoque aujourd'hui les mêmes raisons mises de l'avant autour de 1970 pour éviter que le Québec ne soit présent au sein de l'Agence de coopération technique et culturelle. «Elles n'ont pas plus de fondement actuellement qu'elles n'en avaient alors, comme l'a démontré l'expérience ultérieure», a conclu le ministre.

Les libéraux refusent de prolonger le mandat du comité constitutionnel

■ OTTAWA — La majorité libérale au comité mixte sur la constitution a rejeté hier par un vote de 14 à 10 une motion de l'Opposition réclamant que le mandat du groupe de travail soit prolongé jusqu'au 10 février.

C'est après s'être échangés des injures pendant deux heures que les députés ont pris le vote

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

sur la motion, dont le rejet par les libéraux a amené les néo-démocrates à menacer une fois de plus de retirer leur appui au gouvernement. L'un des porte-parole du NPD, M. Svend Robinson a mis les libéraux en garde et annoncé que son parti retirerait son appui au projet de résolution si le gouvernement persiste à vouloir le faire adopter sous pression. «Les libéraux ne doivent pas prendre notre appui pour acquis... nous ne sommes pas de simples estampilles», a déclaré par la suite son collègue, M. Lorne Nystrom, en déclarant que le support néo-démocrate serait remis en question à la fin des travaux du comité.

La chicane des libéraux et de l'Opposition s'est déroulée sous le regard indigné des représentants du Comité national d'action sur le statut de la femme, qui devaient témoigner à compter de 10h30. Après une heure et demie d'attente, la présidente de l'organisme, Mme Lyne Macdonald a fait parvenir une note au coprésident du comité, M. Serge Joyal, lui faisant part de son impatience de témoigner et réclamant des députés et sénateurs qu'ils lui fassent savoir à quelle heure elle serait entendue. Finalement, les débats se sont poursuivis jusqu'à midi trente, et le témoignage de l'organisme a été reporté à 15h30.

Les échanges des représentants des trois partis hier matin ont été les plus hostiles jamais entendus à cette tribune. «Cette perte de temps constitue une véritable insulte aux femmes dont les porte-parole devaient témoigner aujourd'hui», a déclaré le sénateur libéral Florence Bird, sur un ton scandalisé. «Le comité devrait leur présenter des excuses».

Les conservateurs et néo-démocrates ont déploré eux aussi cette perte de temps. Mais ils ont fait valoir qu'il leur incombait de défendre les droits de tous les témoins qui n'auront pas le privilège d'être entendus. L'initiative de l'Opposition a d'ailleurs coïncidé avec la publication d'un communiqué publié par «La liaison canadienne», nouveau groupe de pression dirigé par le maire d'Ottawa, Mme Marion Dewar, demandant de prolonger la date limite pour l'audition des témoins sur la constitution. Les libéraux, qui sentaient le coup venir, ont tout de suite fait remarquer dans les coulisses que l'ancien ministre conservateur M. David Macdonald fait partie de ce groupe, laissant entendre que le tout est une machination de l'Opposition.

Quoi qu'il en soit, les représentants néo-démocrates et tories n'ont pas manqué d'arguments tout au long du débat. «Nous avons passé des mois à étudier la nouvelle loi bancaire qui sera en vigueur pendant 10 ans, je ne comprends pas que le gouvernement nous refuse un délai supplémentaire pour étudier une constitution qui sera là pour la vie», a déclaré le représentant du NPD, M. Svend Robinson. Les conservateurs ont fait valoir que plusieurs organismes nationaux, qui ont témoigné devant le comité, ont admis ne pas avoir eu le temps de préparer des mémoires détaillés, en raison de la date limite du 9 décembre imposée par le gouvernement.

Plus tôt en matinée, le président de la Fédération canadienne des municipalités, le maire Dennis Flynn, d'Etobicoke, avait d'ailleurs demandé une prolongation du mandat du comité, pour donner le temps nécessaire à la fédération d'étudier la proposition gouvernementale. M. Flynn, qui a finalement été le seul témoin de la matinée, a demandé au fédéral de reprendre les négociations avec les provinces et de permettre aux représentants du pouvoir municipal d'y participer. «Après le rapport du comité mixte, une convention sur la constitution comprenant des représentants des deux communautés linguistiques, des trois niveaux de gouvernement, des Amérindiens et de chacune des cinq régions du Canada devrait être convoquée», a-t-il déclaré. Ottawa a déjà rejeté une telle requête présentée par les conservateurs, sous la formulation «d'assemblée constituante». La Fédération a par ailleurs demandé que la nouvelle constitution reconnaisse les municipalités comme étant un troisième niveau de gouvernement, et leur accorde les fonctions qui ont été les mieux remplies à ce niveau du pouvoir dans le passé. Enfin, l'organisme a demandé que la constitution garantisse des services bilingues partout au pays dans les domaines de l'éducation, des tribunaux, de la radio et télédiffusion et dans les législatures.

Ryan s'en prend au projet Trudeau

téléphoto PC

M. Ryan, hier, devant la Chambre de commerce.

■ QUÉBEC — Le chef du Parti libéral, Claude Ryan, a déploré hier que le Québec soit traité comme un partenaire

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

mineur par le projet Trudeau de réforme constitutionnelle et que soit de ce fait nié le rôle essentiel qu'il doit jouer dans la fédération.

«J'avais dit au cours de la campagne référendaire, a déclaré M. Ryan devant la Chambre de commerce de Québec, que le Québec devait rester dans la Confédération parce qu'il était un partenaire majeur qui a un très grand rôle à jouer, et il est maintenant traité comme un partenaire mineur, ce qui est déplorable».

Il a poursuivi en disant que le projet Trudeau mettait en danger des prérogatives propres du Québec dans des domaines vitaux et que la province devrait pouvoir consentir à ce qu'on ne l'en départisse.

Redisant son opposition au projet dans sa forme actuelle, le chef libéral a déclaré qu'il devrait y avoir moyen de le tempérer dans le respect mutuel. Tout en comprenant la grande impatience de M. Trudeau, M. Ryan estime que si une attitude semblable à celle du premier ministre fédéral se retrouvait dans les relations entre un patron et un syndicat, «ce serait la grève».

Il a dit de l'hypothèse que le fédéral puisse en vertu du projet faire éventuellement un référendum sur une question de son choix, qu'il s'agit d'un mécanisme «mauvais et inacceptable» et que le système parlementaire britannique en a développé d'autres qui ont fait leur preuve et que, sur un autre plan, une modification à l'équilibre des pouvoirs sans l'accord des deux ordres de gouvernement romprait avec l'équilibre historique qui s'est établi.

M. Ryan a par ailleurs redit son accord avec le rapatriement proprement dit et la protection des droits fondamentaux et de certains droits linguistiques.

Parlant du projet de programme électoral de son parti, qui sera rendu public en janvier, M. Ryan a déclaré que le volet économique viserait six grands objectifs.

On voudra d'abord promouvoir le devenir économique du Québec dans le contexte fédéral canadien, entre autres dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture. Le chef du PLQ a sur le tout dernier point dénoncé l'objectif d'autosuffisance du gouvernement actuel, par exemple dans des secteurs comme la culture du blé et l'élevage des bovins, dans lesquels l'Ouest a une avance au départ. Il serait selon lui préférable de promouvoir la croissance des secteurs qui sont forts au Québec et mettre au point des mécanismes nationaux d'échanges et de compensation.

Le PLQ entend par ailleurs mettre l'accent sur la croissance économique et la création d'emplois, favoriser en priorité le dynamisme de l'entreprise privée, établir les limites du secteur public et le contrôler, alléger la fiscalité des cadres et procéder à un développement équilibré des régions.

Le parti entend sur un autre plan chercher de nouveaux moyens de partage de la richesse, tout en tenant compte de la capacité réelle du Québec, et du pouvoir.

CINÉMA

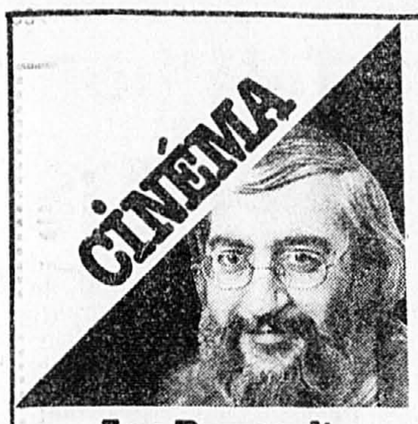

Luc Perreault

L'OBJECTIF DE GUY FOURNIER

Rassurer les investisseurs sans conter d'histoires

■ Le président de l'Institut québécois du cinéma s'inquiète de la situation de plus en plus précaire dans laquelle se trouve plongée l'industrie du long métrage au Québec. Pour sauver cette industrie du désastre, il songe à mettre sur pied une société mixte, rattachée à l'Institut, qui servirait d'intermédiaire entre les milieux financiers et cinématographiques et dont l'objectif à court terme serait d'assurer la production de quatre à cinq longs métrages québécois par année.

Pour Guy Fournier, il ne fait pas de doute que l'État québécois (par ses politiques) et l'Institut qu'il représente (par ses programmes) constituent à l'heure actuelle le seul espoir du cinéma francophone au Canada.

Le gouvernement fédéral, via la SDICC, aurait failli à sa tâche en ce domaine en encourageant depuis quelques années un cinéma calqué sur celui de nos voisins du Sud. Quant au projet de l'ONF de coproduction de films francophones avec le secteur privé (dont l'IQC), Guy Fournier oppose un refus catégorique:

«L'ONF, a-t-il déclaré hier au cours d'un déjeuner de presse, cherche dans le privé de l'argent, mais veut garder à toutes fins utiles le contrôle de la création et de la production. C'est exactement l'inverse de ce que nous cherchons!»

Attitude irresponsable

Commentant les récentes déclarations de son homologue de la SDICC, Michel Vennat, sur les succès des films canadiens tant au pays qu'à l'étranger, le président de l'IQC a qualifié d'irresponsable l'attitude de la SDICC qui consiste à rassurer les investisseurs privés pendant que la situation réelle du cinéma au Canada ne cesse de se détériorer.

«Nos films se sont peut-être vendus dans 200 pays depuis un an, a reconnu Guy Fournier, mais à quels prix?»

Ceux qui publient des statistiques relatives aux ventes des films canadiens devraient tenir compte, selon lui, de la part sans cesse décroissante qui, depuis teurs (et par la même occasion teurs et par la même occasion aux investisseurs). La part producteur serait passée, d'ajouter Guy Fournier, de 25 à 30 p. cent qu'elle était à 10 ou 15 p. cent.

Le risque

«Je pense d'autre part que les sociétés d'État ont très mal évalué l'impact qu'auraient leurs

Guy Fournier, président de l'Institut québécois du cinéma.

décisions auprès des investisseurs qui restent, qu'on le veuille ou non, des profanes dans le domaine du cinéma. Les courtiers ont sûrement eux aussi mal joué leur rôle de chiens de garde auprès de leurs clients en empochant des commissions dépassant 10 p. cent, un taux plus élevé que la moyenne. Au fond, le vrai chien de garde a été jusqu'ici la Commission des valeurs mobilières. Les sociétés d'État comme les courtiers n'ont pas suffisamment rappelé aux investisseurs que le cinéma restait un investissement de très grand risque.»

C'est donc pour assainir cette situation qu'il propose d'étudier sérieusement le projet d'une société mixte qui servirait à la fois de caution auprès des investisseurs et d'entité juridique travaillant en étroite collaboration avec la Commission des valeurs mobilières. Cette société mixte, par ailleurs, laisserait toutes les questions autres que financières entre les mains des producteurs et des réalisateurs.

L'objectif visé, a-t-il admis, est de remplir le mandat que la loi de 1975 confiait à l'Institut, celui de promouvoir et de soutenir financièrement l'industrie cinématographique. En pratique, l'Institut veut assurer chaque année une production minimum de quatre ou cinq ou jusqu'à six ou sept longs métrages francophones. Une telle mesure aurait alors des effets d'entraînement.

«Si nous parvenions à assurer ce minimum, conclut Fournier, nous aurions atteint notre objectif, qui est de créer une infrastructure permanente.»

En bref

L'interprétation du rôle de Michelle dans le film *les Bons débarras*, le long métrage de Francis Mankiewicz, a valu vendredi dernier à Marie Tifo le Hugo d'argent au 16ème Festival international de Chicago. Le public comme la critique ont réservé un accueil chaleureux au film de Mankiewicz, qui doit entreprendre en décembre une carrière en salle commerciale à New York. À cet effet, le responsable de la distribution à l'Institut québécois du cinéma, Armand Cournoyer, a déclaré hier que ce film a obtenu un budget deux fois et demi plus élevé qu'en temps normal pour assurer son lancement dans la métropole américaine.

•

Jean-Luc Godard sera à Montréal le 8 décembre pour participer à un débat faisant suite à la projection de son dernier film, *Sauve qui peut la vie*. La rencontre se déroulera à l'ONF. Elle est organisée en collaboration avec le Conservatoire d'art cinématographique.

THÉÂTRE

«LOIN D'HAGONDANGE»

Meubler les interstices du langage quotidien

MARTIAL DASSYLVA

Loin d'Hagondange de Jean-Paul Wenzel. Mise scène de Françoise Kourilsky. Décor de Simeon Posen. Eclairages de Jean Crépeau. Musique de Stephen Lockwood. Avec Gisèle Schmidt (Marie), Marc Legault (Georges) et Hélène Mercier (Françoise). À l'affiche au Théâtre de Quat' Sous jusqu'au 21 décembre.

■ Le théâtre est un médium curieux et dangereux. Vous y multipliez les fleurs de rhétorique, le beau langage, la littérature quoi, et cela devient un exercice un peu futile, sans grand intérêt, un moyen de communication susceptible de n'intéresser qu'une poignée d'afficionados. Par contre, vous vous en tenez au langage quotidien, aux longs silences qui ponctuent souvent les conversations entre les gens et aux bouts de phrases laissées en suspens, et il y a quelque chose qui ne tourne pas rond.

C'est, me semble-t-il, ce dernier phénomène qui se produit à propos de *Loin d'Hagondange*, une oeuvre simple, sans artifices ni bavardages inutiles qui porte sur la retraite chez les personnes âgées et dont la problématique est valable des deux côtés de la grande mare.

Lui, Georges, a trimé toute sa vie à un laminoir. Avec sa femme Marie, il a émigré à la campagne où il s'est acheté une petite propriété: sans doute la réalisation d'un vieux rêve pour des gens qui ont vécu pendant une cinquantaine d'années à Hagondange, une ville industrielle de la Lorraine.

Mais pour les deux époux, la retraite n'est pas ce paradis inespéré, cette oasis miraculeuse qu'on fait trop souvent miroiter aux yeux des gens qui ont atteint ou sont sur le point d'atteindre la soixantaine. L'inaction pèse douloureusement sur les épaules de Georges et sur son moral. Dans les relations du couple, l'ennui s-infiltre partout et ces deux êtres qui ont vécu ensemble et côte à côte pendant

photo Alain Cornu

Marc Legault et Gisèle Schmidt, les interprètes des rôles de Georges et de Marie dans «Loin d'Hagondange» au Théâtre de Quat-Sous.

quarante-sept ans sont acculés l'un et l'autre à une profonde solitude.

Pour sa part, Georges cherche refuge dans son atelier sous prétexte qu'il a des travaux à terminer, ce qui n'est pas vrai. Marie, elle, n'a pour s'occuper l'esprit que les menues besognes quotidiennes, du tricot, du reprisage, etc.

Graduellement, le ciel se bouche, l'atmosphère devient irrespirable: un beau jour, après avoir bordé Georges qui a eu une crise de nerfs et n'est pas bien, Marie se suicide. Clamement, posément, comme si ce geste était le seul qui s'imposât dans les circonstances.

Exemple de ce nouveau théâtre du quotidien qu'une génération récente d'auteurs dramatiques a mis à la mode en France, *Loin d'Hagondange* apparaît comme une réaction au théâtre bavard, baroque ou absurde dont la France a été affligée au cours des dernières années. Cependant, comme il arrive généralement quand on réagit contre un courant donné, on se déporte à l'autre extrême. Dans le cas de *Loin d'Hagondange*, on a exagéré à ce point les silences, les soupirs et les trous dans la conversation que la moindre toux et le moindre frémissement dans la salle vous font perdre le fil.

À y regarder de plus près d'ailleurs, on en arrive facilement à la conclusion que le texte de Wenzel constituerait un excellent scénario de dramatique télévisée, la caméra pouvant assez facilement meubler les interstices du langage parlé.

Ceci dit, il faut convenir que le travail de mise en scène de Françoise Kourilsky est très propre, que l'environnement créé par Simeon Posen est intéressant, que la musique de Stephen Lockwood est appropriée, et que Gisèle Schmidt et Marc Legault proposent des interprétations plausibles et contrôlées des personnages de Marie et de Georges.

STANLEY COSGROVE
CLAUDE PÉLOQUIN

Un nouvel album:

Huit gravures (46 cm x 57 cm ou 18 x 22) signées par STANLEY COSGROVE qui illustrent une suite érotique de CLAUDE PÉLOQUIN. Le tout dans un boîtier signé La Tranchefile.

Tirage: 100 exemplaires
Prix de parution: $2,500
Réservez dès maintenant

LES ÉDITIONS ÉTERNITÉ
Case postale 1451
Place Bonaventure
Montréal ou 844-3951

LE GROUPE LA LAURENTIENNE présente
LES GRANDS EXPLORATEURS
Ce soir jusqu'au 28 nov.
ÎLE DE CHYPRE
Fabuleuse terre de légendes
Déchirée entre la Grèce et la Turquie
UN SERVICE DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
THÉÂTRE ARLEQUIN
1004, Ste-Catherine est
Métro Berri de Montigny
Guichets (288-2943): Tous les jours de midi à 9h
Commandes téléphoniques (288-4261): Tous les jours de midi à 6h
Lundi au mercredi: 8h30 Jeudi au samedi: 7h et 9h30
Dimanche: 1h30, 4h et 8h30

productions guy roy ltée présentent:
POUR LA PREMIERE FOIS REUNIS SUR LA MÊME SCÈNE DANS UN ONE MAN SHOW
CE SOIR
LE CAPITAINE BONHOMME
(pour adultes)
ET
MICHEL NOËL
Billets en vente chez Archambault Musique et à la porte avant la représentation.
du 18 au 22 NOVEMBRE 20h30
SALLE ALFRED LALIBERTÉ
coin St-Denis et De Maisonneuve
centre socio-culturel UQAM 1455 Saint-Denis Montreal 282-3575
renseignements réservations: 524-6805

DouDou Rockhead
LE PLUS CÉLÈBRE CLUB DE MONTRÉAL AVEC 50 ANS D'EXISTENCE
2 SUPER STARS Internationales
CE SOIR jusqu'à dimanche
Le retour de l'incomparable reine
NINA SIMONE
chanteuse et pianiste
du 25 au 30 novembre
EARTHA KITT
chanteuse
1252 ouest, rue Saint-Antoine
861-0657 875-6727
875-6232

Le Club Montréal
CE SOIR
DOUT AND SLUGS
318 ouest, rue Ste-Catherine
866-8057

le Baron
Restaurant-bar
6020 est, rue Jean-Talon
Cuisine italienne et française
Musique de danse
Stationnement intérieur gratuit
Rés.: 254-3509

Ce soir et chaque mercredi,
CONCOURS DE DANSE
Dansez la nouvelle sensation montréalaise "La SALSA" et autres rythmes latino-espagnols en compagnie de l'orchestre «TABASCO»
au 12Vingt rue Peel
ouvert 7 soirs par semaine
C. ESPAGNOL C. R. tél.: 861-7254

Il était une fois...
le Salon du Livre de Montréal 1980
Place Bonaventure
du 25 au 30 novembre

Les Entreprises Gesser Inc. présentent
CE SOIR
PILOBOLUS
Théâtre de danse moderne
20, 21, 22 novembre — 20h00
Billets: $15, 12, 9, 6
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS

Citadel Citadel INN
Halifax, centre-ville
L'hôtel a été agrandi, mais il offre toujours le même service impeccable à prix avantageux. Il est situé près du Scotia Square et du Metro Centre. Chambres spacieuses et confortables, télé couleur avec câble, service aux chambres.
Vaste terrain de stationnement. Service d'autobus jusqu'à l'aéroport. Si vous venez à Halifax, venez chez nous, au Citadel Inn.
Faites vos réservations par l'entremise de votre agent de voyage ou d'Air Canada.
1980 Brunswick Street, Halifax, (N.S.) B3J 2G7
(902) 422-1391
Telex: 019-21802

QUELLE VIE?... de Brian Clark
tnm
84 ouest, Ste-Catherine
Traduction: Eric Kahane
Mise en scène: Jean-Louis Roux Décor: Robert Prévost
Costumes: Adèle Renaud Éclairage: Michel Noël
3 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS
avec JEAN BESRÉ
et: Denise Morelle, Sylvie Léonard, Robert Paquette, Monique Mercure, Guy Provost, Élizabeth Chouvalidzé, Paul Savoie, Gabriel Gascon, Claude Prégent, Danielle Bissonnette, Jacques Galipeau,
Réservations: 861-0563
Billets en vente maintenant

Le film «Heaven's Gate», un four de $40 millions

■ LOS ANGELES (AFP) — Les critiques New-Yorkais ont signé hier l'arrêt de mort, au moins dans sa version actuelle, de «Heaven's Gate» (littéralement «La porte du paradis»), le dernier film de Michael Cimino, réalisateur de «The Deer Hunter» («Voyage au bout de l'enfer» dans sa version française): le cinéaste a été en effet contraint de le retirer de l'affiche après une seule journée de diffusion.

Avec Kris Kristopherson, «Heaven's Gate», l'histoire de la «Guerre» entre des émigrants d'Europe centrale et des éleveurs dans le Wyoming de la fin du siècle dernier, était déjà l'un des films les plus coûteux de l'histoire, et il pourrait bien devenir un désastre financier pour United Artist. Un re-montage complet, comme l'a laissé entendre M. Cimino, pourrait en effet lui faire atteindre les 70 millions de dollars.

Mercredi soir, à leur sortie de la première, tous les critiques New-Yorkais avouaient que les quatre heures de «Heaven's Gate» étaient parmi les plus longues de l'histoire du cinéma.

«Si le film avait été tourné en russe et nous avait été présenté sans sous-titres, devait déclarer Kathleen Carroll du Daily News, nous aurions sans doute mieux compris ce dont il s'agissait».

Un autre critique déclarait: «C'est exactement comme si Michael Cimino, dans la hâte de terminer son film, avait laissé les morceaux principaux sur le plancher de la salle de montage»

«Heaven's Gate» pourrait bien maintenant aller rejoindre «Cléopâtre» et «Star Trek» sur la liste des plus durs échecs financiers du 7ème Art.

Le film, dont le coût de base avait été fixé à 12 millions de dollars, est en fait revenu, en comptant les frais de distribution, à plus de $57 millions.

Le retrait de l'affiche à New York, l'annulation de la première à Hollywood et de la présentation à Toronto vont encore coûter quelque 3 à 4 millions de dollars à United Artist, auxquels vont s'ajouter $10 millions de frais de re-montage.

Tout ceci sans savoir quelle sera l'accueil du public après les commentaires acerbes, repris dans tout le pays, des critiques New Yorkais

Téléthon organisé par le TNM

■ La Fondation du Théâtre du Nouveau Monde est en train d'organiser pour le 14 mars 1981 un téléthon dont l'objectif sera de $500,000. Le communiqué officiel de l'organisme précise que ce téléthon est organisé «pour combler le manque à gagner au niveau des subventions et pour commencer la rénovation de son vieil édifice.»

D'une durée de vingt-quatre heures, le téléthon se déroulera au canal — (Cablevision Nationale).

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Rouè Doudou Boicel Productions Inc.
LE CONCERT DU SIÈCLE!
Hommage à Charlie Parker
avec
LE ROI DU BE-BOP!
DIZZY GILLESPIE
24 NOV.
Milt Jackson, vibraphone
Hank Jones, piano
Philly Joe Jones, batterie
Ray Brown, basse
Sonny Stitt, saxophones
Billets maintenant en vente
$8.50, $10.50, $12.50
861-0657

TOUS
LED ZEPPELIN
Cinéma Lumière
1313, rue Bélanger
Tél.: 272-1080 Metro Jean-Talon Autobus 95
The song remains the same
tous les soirs à 8h45

2 GRANDS SUCCES REUNIS
18 ANS Adultes
GRAND PRIX AU PREMIER FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ÉROTIQUE DE PARIS
il faut la voir pour le croire!
Le Sexe Qui Parle
COULEUR
No. 1&2
EROS
59 ST CATHERINE E 288 5512 St Laurent

Le plein épanouissement dans une splendeur sans complexes.
Débordant de tout! Superbe!
– Hustler
De grande classe à voir par tous les amateurs!
– Al Goldstein's Magazine
18 ANS adultes
"The BUDDING OF BRIE"
Starring HILLARY SUMMERS • JENNIFER JORDAN
LAURIEN DOMINIQUE • Directed by HENRI PACHARD
AUSSI DEUXIEME GRAND FILM DANS CHAQUE CINEMA
LE BEAVER 5117 PARK 844-1932
GUY
PICCADILLY 5025 SHERBROOKE W 486-2811

HAROLD ET MAUDE
14 ANS
un film de HAL ASHBY
RUTH GORDON BUD CORT
PLUS! Drôle d'embrouille
Goldie Hawn Chevy Chase
HAROLD: Sem.: 9h30, sam.: 5h45 - 9h30, dim.: 2h00 - 5h45 - 9h30. EMBROUILLE: Sem.: 7h30, Sam.: 7h30, dim.: 3h45 - 7h30
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BELANGER

DUCEPPE
Une simple histoire d'amour
«TOLLEY'S FOLLY» de LANFORD WILSON
De Lanford Wilson
Traduction de François Tassé
Mise en scène: Daniel Roussel
Avec:
Hélène Loiselle
Luc Durand
Costumes: François Barbeau
Décors: Marcel Dauphinais
Éclairages: Michel Beaulieu
CE SOIR
jusqu'au 6 décembre
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS

LES CINÉMAS FRANCE FILM
VOYAGE AU BOUT DE LA FOLIE...
14 ANS
LE PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE AU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE DE PARIS 1980
ELECTRO CHOC
(HUMAN EXPERIMENTS)
LINDA HAYNES GEOFFREY LEWIS
ELLEN TRAVOLTA ALDO RAY JACKIE COOGAN
Plus 2e film aux cinémas suivants:
st-denis 2 1590 RUE ST-DENIS 845-3222
ASTRE 1 ST-LÉONARD 9480 LACORDAIRE 327-5001
le paradis 1 8215 RUE HOCHELAGA 354-3110
omega 1 PLAZA K-MART LONGUEUIL 463-3330
viau LAVAL 226 DES LAURENTIDES 669-3866

JE T'AI TANT AIMÉ...
POUR TOUS
Ça peut pas être l'hiver, on vient pas de se rencontrer
st-denis 3 1590 RUE ST-DENIS 845-3222

NIGHTHAWKS
(Cités de la nuit) 18 ANS
Version anglaise avec sous-titres français
desjardins 1

LES PETITES FUGUES
POUR TOUS
Les personnages sont vrais et le récit bien mené.
desjardins 4

18 ANS Adultes
jeux dévorants
2e FILM AUX CINEMAS SUIVANTS:
bijou 5030 RUE PAPINEAU 521-9131
desjardins 3
le paradis 3 8215 RUE HOCHELAGA 354-3110
omega 2 PLAZA K-MART LONGUEUIL 463-3330

ROMY SCHNEIDER
POUR TOUS
3e sem.
LA BANQUIÈRE
UN FILM DE FRANCIS GIROD
AU VOIX DE ENNIO MORRICONE
desjardins 2
ASTRE 2 ST-LÉONARD 9480 LACORDAIRE 327-5001

Le plein épanouissement dans une splendeur sans complexes.
Débordant de tout! Superbe!
– Hustler
De grande classe à voir par tous les amateurs!
– Al Goldstein's Magazine
18 ANS adultes
"The BUDDING OF BRIE"
Starring HILLARY SUMMERS • JENNIFER JORDAN
LAURIEN DOMINIQUE • Directed by HENRI PACHARD
AUSSI DEUXIEME GRAND FILM DANS CHAQUE CINEMA
LE BEAVER 5117 PARK 844-1932
GUY
PICCADILLY 5025 SHERBROOKE W 486-2811

A comme Adorable
18 ANS Adultes
B... comme BEATRICE
PLUS
CHASSEUR de VEUVES
Dès 12h00 PAPINEAU 1
ASTRE 3 ST-LÉONARD 9480 LACORDAIRE 327-5001
PAPINEAU coin Mont ROYAL tél 527-8635

Only a TEENAGER and No More ILLUSIONS
18 YRS Adults
Teenager
Introducing CARLA (MISS 42)
Court the Ways all sensuous temptress:
Dès 10h00
EVE

18 ANS Adultes
Serre-moi fort! Je suis ton...
TEDDY BARE
CONNIE COOMBES
PLUS
PASSIONATE DREAMS
PAPINEAU 2 10h00
PAPINEAU coin Mont ROYAL tél 527-8635

PLUS BRÛLANT QUE L'ENFER!
18 ANS adultes
HEAVENLY DESIRE
AUSSI DEUXIEME GRAND FILM DANS CHAQUE CINEMA
pussycat
4015 St LAURENT 845-5215

«Une comédie pétaradante» — Norma McLain Stoop, AFTER DARK
«Ce qu'il faut pour vaincre le ridicule!» — Bob Salmaggi, WINS RADIO
«Un vrai plaisir à regarder!» — Judith Crist
«On rit du commencement à la fin.» — William Wolf, CUE MAGAZINE
POUR TOUS
The Immortal Bachelor
(A MEZZANOTTE VA LA RONDA DEL PIACERE)
VERSION ORIGINALE ITALIENNE AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS
«Monica Vitti est aussi sympathique, comique et joteuse qu'elle a le droit de l'être.» — LIZ SMITH
Giancarlo Giannini
Monica Vitti Claudia Cardinale Vittorio Gassman
An S.J. International Pictures Release
2e SEMAINE! 12.40, 2.25, 4.10, 5.55, 7.40, 9.25.
PLACE VILLE-MARIE CINEMA-1 866-2644

CINEMAS UNIS $3.25
ADOLESCENTS 14-17 ANS avec carte d'identité et photo
3e SEMAINE DE RIRE!
L'armée ce n'était pas très amusant jusqu'à ce que Judy Benjamin s'enrôle.
GOLDIE HAWN
dans
PRIVATE BENJAMIN
18 ANS Adultes
LOEWS 1 954 STE-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
LOEWS: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. DORVAL: 7.15, 9.20. VAN HORNE: 7.10, 9.10.
VAN HORNE 6150 COTE DES NEIGES 731-8243
DORVAL 1 260 AVE DORVAL 631-8586

«DROLE, RAPIDE ET AUDACIEUX!» — Newsweek
14 ANS
THE STUNT MAN
Peter O'Toole
LE CINEMA WESTMOUNT SQUARE 931-2477
12.10 2.25 4.40 7.00 9.15
MICHAEL CAINE ANGIE DICKINSON NANCY ALLEN
DRESSED TO KILL
18 ANS
SEMAINE 7:15 9:15
S.A.M. et DIM. 1:15, 3:15 5:15, 7:15 9:15
MONKLAND 5504 AVE MONKLAND 484-3579

LE PLUS HORRIBLE CAUCHEMAR D'ENFANT EST SUR LE POINT DE SE REPRODUIRE!
18 ANS Adultes
The BOOGEY MAN
JERRY GROSS presents "THE BOOGEY MAN"
Written, Produced and Directed by ULLI LOMMEL
Starring SUZANNA LOVE • RON JAMES and JOHN CARRADINE
COLOR by METROCOLOR
THE JERRY GROSS ORGANIZATION
FAIRVIEW: Sam., dim. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00; sem. 7.00, 9.00.
LOEWS: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00; sam. dernier programme 11.00.
LOEWS 2 954 STE-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
FAIRVIEW 1 TRANS-CAN S... 697-8095

2e SEM. LA CONSÉQUENCE
18 ANS Adultes
(V.F. DE DIE KONSEQUENZ)
"Un film d'une sensibilité rare — et un des meilleurs films à l'écran cette année" — George Anthony, Toronto Sun
"Superbement joué du début à la fin" — Clyde Gilmour, Toronto Star
"Prochnow et Hannawald sont bons sans restriction... et le second, mémorable" — Jay Scott, The Globe and Mail
Un film de
Wolfgang Peterson
avec
Jurgen Prochnow et Ernst Hannawald
Sam.: 7h15 — 9h15 Dim.: 1h15 — 3h15 — 5h15 — 7h15 — 9h15
Adm. $3.50
Ouimetoscope 2
1204 est, rue Sainte-Catherine Tel 525-8600

14 ANS
Ordinary People
Paramount Pictures Presents
a Wildwood Enterprises Production "Ordinary People"
Donald Sutherland • Mary Tyler Moore • Judd Hirsch • Timothy Hutton
Music Adapted by Marvin Hamlisch
Screenplay by Alvin Sargent • Produced by Ronald L. Schwary
Directed by Robert Redford A Paramount Picture
Copyright © MCMLXXX by Paramount Pictures Corporation All Rights Reserved
7e SEMAINE!
CLAREMONT 5038 SHERBROOKE O. 486-7...
SAM., DIM. 12:15, 2:20, 4:30, 7:10, 9:30, SEM. 7:10, 9:30

«Je ne suis pas un animal! Je suis un être humain! Je... suis.. un homme!»
5e sem.
THE ELEPHANT MAN
Paramount Pictures Presents A Brooksfilms Production
Anthony Hopkins and John Hurt as The Elephant Man
Anne Bancroft John Gielgud Wendy Hiller
Music by John Morris Director of Photography Freddie Francis
Executive Producer Stuart Cornfeld Screenplay by Christopher Devore & Eric Bergren & David Lynch Produced by Jonathan Sanger
Directed by David Lynch
AVENUE: SAM. DIM. 12:05, 2:20, 4:35, 6:55, 9:15, SEM. 6:55, 9:15, La CITÉ: SAM. DIM. 1:40, 4:00, 6:30, 8:55, SEM. 6:30, 8:55, DORVAL: SAM. DIM. 1:30, 4:00, 6:30, 9:00, SEM. 6:30, 9:00
AVENUE 1224 AVE GREENE 937-2747
DORVAL 2 260 AVE DORVAL 631-8586
LaCité 1 3575, AV. DU PARC 844-2829

WALT DISNEY
POUR TOUS
LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE
Aussi Festival de dessins animés
Cinéma Lumière
1313, rue Bélanger
Tél.: 272-1080 Métro Jean-Talon Autobus 95
DESSINS ANIMÉS: sam. et dim.: 11h, 1h05, 3h35, 5h40. En sem.: 6h00. CHAT: sam. et dim.: 11h25, 1h50, 4h, 6h. En sem.: 6h20.

GUIDE DES MEILLEURS FILMS

POUR VOTRE DIVERTISSEMENT!

CINEMAS UNIS

---

18 ANS adultes

J'AI RIEN DESSOUS

un film de GREGORY

avec SUSAN GORDON ANGELA SCOTT CHERYL OVERBEY

AUSSI: COMPLÉMENT DE PROGRAMME

CHATEAU 2
ST-DENIS ET BELANGER 271-1103

«CULOTTE»: 1:00, 3:55, 6:50, 9:45
«MÂLES»: 2:15, 5:10, 8:05

LE MEURTRE D'UNE PROSTITUÉE VOUS PLONGE DANS LE MONDE DES MARCHANDS DE "L'AMOUR" QUI KIDNAPPENT ET ENDOCTRINNENT LEURS JEUNES VICTIMES POUR SERVIR UN MARCHÉ INSATIABLE.

KARIM présente

LAURA GEMSER
JEAN-LOUIS BROUST
GABRIEL TINTI

18 ANS Adultes

présenté par les producteurs de LA SECTE DE MARRAKECH

un film de ELIE BROLOVICH

PROSTITUTION INTERNATIONALE

2e GRAND FILM A CHAQUE CINÉMA

2e SEMAINE!

GREENFIELD: SAM. DIM. 12:30, 3:15, 6:00, 8:45. SEM. 6:00, 7:00, 8:45. RIVOLI: 12:40, 3:10, 5:45, 8:15.

RIVOLI 2 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125 | **GREENFIELD PARK 3** PL. GREENFIELD PARK 671-6129

QUELQUE PART, SUR LES ROUTES DE DEMAIN LE MEILLEUR INTERCEPTEUR VOUS ATTEND... 18 ANS Adultes

Max

Sa seule arme, un moteur à injection de 600 chevaux

BOLIDES HURLANTS

Vous glace d'horreur avec leurs duels à mort!

scénario de JAMES McCAUSLAND et GEORGE MILLER
musique de BRIAN MAY
produit par BYRON KENNEDY dirigé par GEORGE MILLER

Plus: 2e GRAND FILM en Couleur dans Chaque Cinéma

CHÂTEAU: 1:25, 4:40, 7:55. GREENFIELD: Sam., dim. 12:30, 4:10, 7:50. Sem. 6:05, 7:50. LAVAL: Sam., dim. 12:55, 4:25, 8:00. Sem. 6:15, 8:00. VERSAILLES: Sam., dim. 12:20, 4:05, 7:50. Sem. 6:05, 7:50.

CHATEAU 1 ST-DENIS ET BELANGER 271-1103 | **LAVAL 5** CENTRE LAVAL 688-7776

GREENFIELD PARK 2 PL. GREENFIELD PARK 671-6129 | **VERSAILLES 1** PLACE VERSAILLES 353-7880

ILS CROYAIENT L'AVOIR INHUMÉE POUR TOUJOURS!

14 ANS

THE AWAKENING

A ROBERT SOLO PRODUCTION
CHARLTON HESTON
"THE AWAKENING" SUSANNAH YORK
JILL TOWNSEND AND STEPHANIE ZIMBALIST
BY ALLAN SCOTT & CHRIS BRYANT AND CLIVE EXTON
MUSIC BY CLAUDE BOLLING ASSOCIATE PRODUCER HARRY BENN
CO-PRODUCED BY ANDREW SCHEINMAN AND MARTIN SHAFER
PRODUCED BY ROBERT SOLO DIRECTED BY MIKE NEWELL
ORIGINAL SOUNDTRACK ALBUM ON ENTR'ACTE RECORDS

2e SEMAINE

LOEWS 3 954 STE-CATHERINE O. 861-7437 | **FAIRVIEW 2** PEEL TRANS-CAN. S. 52 697-8095

LOEWS: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.30,
FAIRVIEW: SAM. DIM. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SEM. 7.00, & 9.00

UN FILM DE DINO RISI

POUR TOUS

VIVAFILM PRESENTE
UGO TOGNAZZI
VITTORIO GASSMAN
DANS UN FILM DE DINO RISSI

au nom du peuple italien

AVEC LA PARTICIPATION DE YVONNE FOURNEAX
PRODUCTION EDMONDO AMATI

TECHNICOLOR

DÈS AUJOURD'HUI!

ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053

SAM. DIM.: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. SEM.

PIERRE RICHARD • ALDO MACCIONE

POUR TOUS

c'est pas moi, c'est lui

UN FILM DE PIERRE RICHARD

LAVAL: 6:00, 7:50, 9:40. VERSAILLES: 6:00, 7:45, 9:30.

LAVAL 4 CENTRE LAVAL 688 7776 | **VERSAILLES 2** PLACE VERSAILLES 353 7880

LE PLUS GRAND AUTEUR DE COMÉDIE JOUÉ PAR LE PLUS GRAND ACTEUR COMIQUE!

POUR TOUS

LOUIS DE FUNES dans L'AVARE de Molière

L'AVARE de MOLIÈRE un film de LOUIS DE FUNES et JEAN GIRAULT
produit par CHRISTIAN FECHNER
avec Bertrand MENEZ Claude GENSAC Michel GALABRU Guy GROSSO Michel MODO

Le PARISIEN 3 480 STE-CATHERINE O. 866-3856

12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30. SAM. DERNIER PROGRAMME 11:30

HARRY REEMS
NICOLE MORIN
JEAN LAPOINTE
PAUL BERVAL

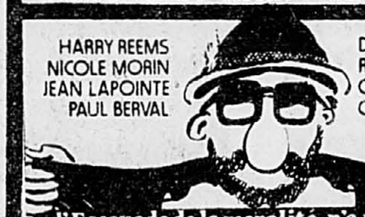

DANIEL PILON
REAL BELAND
GEOFFREY BOWES
GILLES LATULIPPE

18 ANS Adultes

l'Escouade de la moralité, n'a rien à cacher!

LES CHIENS CHAUDS

une comédie de CLAUDE FOURNIER
musique de PAUL BAILLARGEON scénario de CLAUDE FOURNIER produit par MARIE JOSÉ RAYMOND

VERSAILLES 3 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

SAM. DIM.: 1:00, 2:45, 4:30, 6:20, 8:10, 10:00. SEM.: 6:20, 8:10, 10:00

He's got the look... He's got the talent...
He's got the Idolmaker...
He's got it all!

POUR TOUS

The IDOLMAKER

A KOCH / KIRKWOOD PRODUCTION
"THE IDOLMAKER" starring RAY SHARKEY TOVAH FELDSHUH
PETER GALLAGHER PAUL LAND with EDWARD DI LORENZO
Music and Lyrics by JEFF BARRY Director of Photography ADAM HOLENDER

2e SEM. | **YORK** 1487 STE-CATHERINE O. 937-8978 Guy | 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, & 9.20.

BIENTÔT À L'ÉCRAN!

«EMMANUELLE ET LES FILLES DE MADAME CLAUDE»

«LA FIÈVRE DES PLANCHES»

«LE COUP DE PARAPLUIE»

«UNE SEMAINE DE VACANCES»

Qui a condamné Wilbert Coffin? La JUSTICE ou le POUVOIR?

POUR TOUS

L'AFFAIRE COFFIN

un film de JEAN-CLAUDE LABRECQUE

ÉLYSÉE 2 35 MILTON 842-6053

SAM. DIM.: 1:00, 3:00, 5:00, 7:05, 9:10. SEM.: 7:05, 9:10.

---

la fièvre Western du samedi soir...

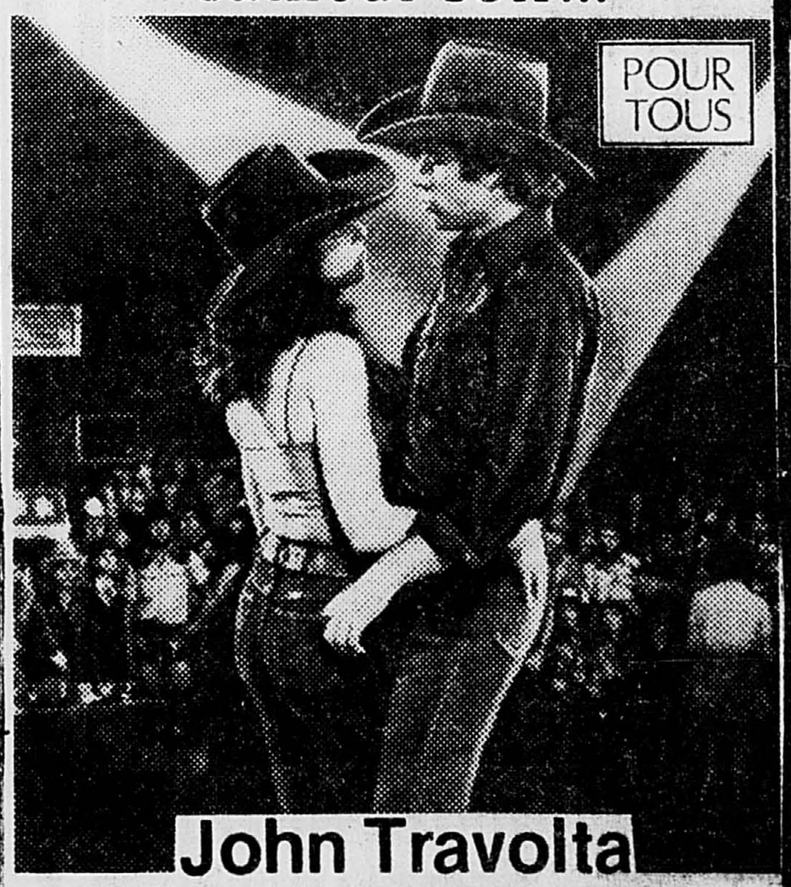

POUR TOUS

John Travolta UN COWBOY DANS LA VILLE

"URBAN COWBOY"

PARAMOUNT PRESENTE UNE PRODUCTION ROBERT EVANS/IRVING AZOFF - UN FILM DE JAMES BRIDGES
JOHN TRAVOLTA DANS "URBAN COWBOY"
AVEC DEBRA WINGER - PRODUCTEUR EXECUTIF C.O. ERICKSON - D'APRÈS UNE HISTOIRE DE AARON LATHAM
SCENARIO DE JAMES BRIDGES ET AARON LATHAM - PRODUIT PAR ROBERT EVANS ET IRVING AZOFF
REALISE PAR JAMES BRIDGES - UN FILM PARAMOUNT

PLUS: 2e GRAND FILM AU CINÉMA LAVAL ET GREENFIELD PARK

Dès AUJOURD'HUI!

GREENFIELD: SAM. DIM. 12:35, 5:00, 7:25. SEM. 7:25, LAVAL: SAM. DIM. 12:10, 4:35, 7:00, SEM. 7:00, SAM. DERNIER PROGRAMME 9.00, PARISIEN: 1:20, 3:50, 6:25, 9:00, SAM. DERNIER PROGRAMME 11:30.

Le PARISIEN 1 480 STE-CATHERINE O. 866-3856 | **LAVAL 1** CENTRE LAVAL 688-7776 | **GREENFIELD PARK 1** PL. GREENFIELD PARK 671-6129

ADOLESCENTS 14-17 ANS
AVEC CARTE D'IDENTITÉ ET PHOTO
$3.25

UGO TOGNAZZI MICHEL SERRAULT

la Cage aux Folles

D'APRÈS LA PIÈCE DE JEAN POIRET

14 ANS

un film de EDOUARD MOLINARO

2e ANNÉE!

1.10, 2.55, 4.40, 6.25, 8.10, 9.50.
Sam. dernier programme: 11:30.

Le PARISIEN 2 480 STE-CATHERINE O. 866-3856

Seule... dans une fuite parsemée d'épouvantes... avec une promesse qui peut lui coûter... la vie!

POUR TOUS

PREMIÈRE MONDIALE

LE DERNIER REPORTAGE

avec GENEVIEVE BUJOLD et MICHAEL YORK

ARNOLD KOPELSON et JAMES SHAVICK présentent une production de LAWRENCE HERTZOG • PERSEPHONE PRODUCTION

Avec GENEVIÈVE BUJOLD MICHAEL YORK BURGESS MEREDITH
dans "LE DERNIER PORTAGE" et COLLEEN DEWHURST comme "Valentine"

Une production de LAWRENCE HERTZOG Réalisée par PAUL ALMOND
Producteurs exécutifs JAMES SHAVICK et ARNOLD KOPELSON
Co-produit et conception de GAIL THOMSON Scénario par MARC ROSEN
Directeur de photographie JOHN COQUILLON Dessin de production HARRY POTTLE
Produit avec la participation du Canadian Film Development Corporation et Famous Players Ltd. A Pan-Canadian Release

Dès AUJOURD'HUI! | **RIVOLI 1** ST-DENIS ET BELANGER 277-3125 | **LAVAL 3** CENTRE LAVAL 688-7776

Pourquoi est-ce que je m'ennuie? J'ai une femme, une maîtresse et une nouvelle petite amie. Mais quelque chose ne va pas...

18 ANS Adultes

JE VAIS CRAQUER!!!

un film de FRANÇOIS LETERRIER
GÉRARD LAUZIER
CHRISTIAN CLAVIER NATHALIE BAYE
MAUREEN KERWIN ANÉMONE MARC PEREL

aussi: 2e FILM AU CINÉMA LAVAL

2e SEMAINE!

LAVAL: SAM. DIM. 12:50, 4:10, 7:35, SEM. 6:00, 7:35, SAM. DERNIER PROGRAMME 9:20, PARISIEN: 12:40, 2:30, 4:15, 6:05, 7:55, 9:45, SAM. DERNIER PROGRAMME 11:30.

Le PARISIEN 4 480 STE-CATHERINE O. 866-3856 | **LAVAL 2** CENTRE LAVAL 688-7776

LA PALME D'OR DU FESTIVAL DE CANNES 80

UN FILM D'AKIRA KUROSAWA

POUR TOUS

KAGEMUSHA

L'OMBRE DU GUERRIER

GEORGE LUCAS et FRANCIS FORD COPPOLA présentent un film d'AKIRA KUROSAWA une production TOHO-KUROSAWA
KAGEMUSHA "L'OMBRE DU GUERRIER"
avec TATSUYA NAKADAI et TSUTOMU YAMAZAKI
et avec KEN'ICHI HAGIWARA
musique de SHINICHIRO IKEBE scénario de M. KUROSAWA, S. HASHIMOTO et T. ISHIMORI
(Version originale japonaise avec sous-titres français)

12:30, 3:10, 6:10, 9:00
Sam. dernier programme: 9:00.

Le PARISIEN 5 480 STE-CATHERINE O. 866-3856

Heureusement... ce n'est qu'un film!

5e MOIS

POUR TOUS

1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00. SAM. DERNIER PROGRAMME 11:00

LOEWS 5 954 ST. CATHERINE W. 861-7431 PEEL

A PARAMOUNT PICTURE

VARIÉTÉS

Une bonne soirée avec un Jacques Michel décontracté

Au Transit jusqu'à dimanche, Jacques Michel, accompagné par quatre musiciens.

Il y a deux ans que Jacques Michel n'avait donné de spectacle à Montréal. La dernière fois, c'était à la Place des Arts, à la salle Maisonneuve, à une époque où il cherchait particulièrement son chemin.

Après avoir été pendant plusieurs années ce qu'on appelle un «chanteur engagé», Michel avait alors décidé qu'il se contenterait dorénavant de divertir les gens, de panser les bobos. Sous des éclairages orangés, sur des rythmes sud-américains, il nous avait donc interprété des tounes qui étaient toutes construites autour d'un même thème: le soleil, la chaleur, que c'est beau, que c'est beau la vie.

PIERRE BEAULIEU

Paradoxalement, son show était d'une froideur épouvantable, trop empesé, trop guindé, trop écrit, toujours trop bien prononcé, beaucoup trop sérieusement. Ça ne passait pas. Sur disque, à la rigueur; mais sur scène, vraiment ça ne passait pas. On a d'ailleurs souvent reproché à Jacques Michel d'être trop guindé. On aurait dit qu'il voulait toujours montrer qu'il avait fait son cours classique. Le ton, la forme, je parle des textes bien entendu, la façon de chanter aussi, tout était toujours beaucoup trop cravaté. Rappelez-vous ses exhortations, quad il nous fixait dans les yeux et qu'il chantait avec emphase, la sueur au front, «Debout, debout, debout».

Aujourd'hui Jacques Michel a changé. Sur bien des plans. Sur scène d'abord, je ne l'avais jamais vu aussi décontracté, aussi naturel, aussi à son aise. Ses nouvelles chansons sont également beaucoup plus intéressantes que celles qu'il nous servait depuis quelques années. Michel s'est remis à écrire d'une part, il ne parle plus du soleil, ni de la plage, mais du monde, des femmes, des hommes. Et puis il n'écrit plus de la même façon. Il écrit moins, il écrit mieux et ses musiques, si elles gardent leur couleur particulière, ont beaucoup moins d'emphase qu'auparavant. Et elles sont toujours très mélodieuses. Même sa façon de chanter s'est considérablement assouplie.

Son nouvel album était intéressant, bien meilleur à mon avis que les précédents. Son nouveau spectacle, dans une salle où les gens les moins bien assis sont malgré tout collés sur la scène, est agréable.

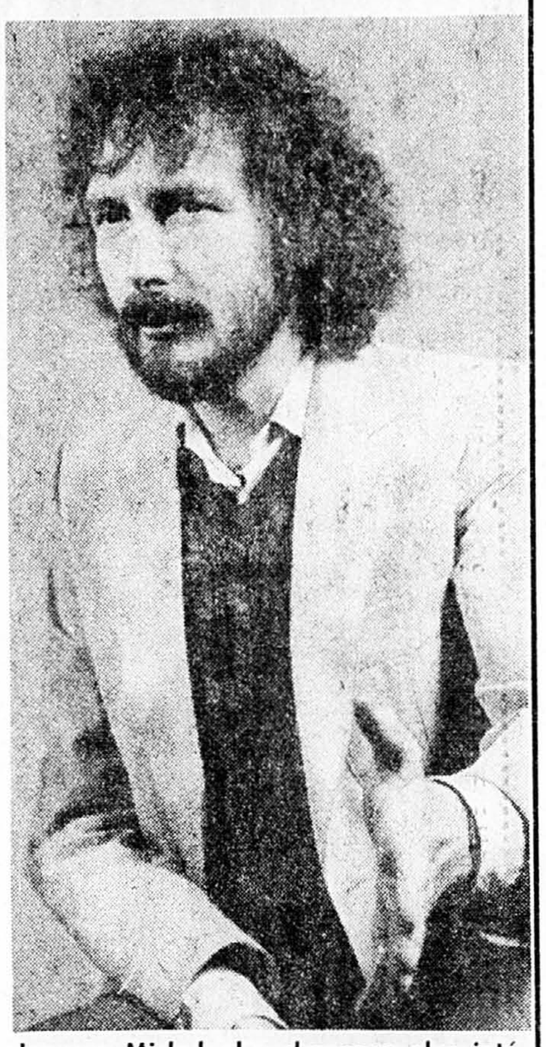

Jacques Michel: des chansons plus intéressantes...

Quand Jacques Michel, auparavant, chantait «J'irai cultiver un jardin», on se sentait mal à l'aise, gêné, on ne savait pas exactement s'il fallait se lever, saluer le drapeau, ou s'il nous était permis de rester assis, sa tuque sur la tête, mine de rien. Hier soir, il a refait la même chanson (il en glisse trois ou quatre anciennes parmi ses nouvelles) et croyez-moi, je me suis senti bien à mon aise, je l'ai même écoutée pour la première fois jusqu'au bout.

Je ne sais pas qui, exactement, ira au Transit, des jeunes ou un public un peu plus vieux. Je ne connais pas vraiment le public de Jacques Michel. Chose certaine, ils passeront une bonne soirée.

Romy SCHNEIDER
une interprétation ÉBLOUISSANTE
UN FILM BOULEVERSANT
LA MORT EN DIRECT
un film de BERTRAND TAVERNIER
Sem.: 7h, 9h30
Sam. dim.: 2h, 4h30, 7h, 9h30
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721 6060

LE COUP DE GRÂCE
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721 6060
Sem.: 7.30 - 9.30 — Sam. dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Vous serez emerveilles par MAURIZIO NICHETTI la grande revelation lors du Festival de Milan!
KRATAPLAN
BERRI 5
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115
Toute la sem.: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00

Le meilleur à Cannes: MON ONCLE D'AMÉRIQUE.
GÉRARD DEPARDIEU NICOLE ROBERT GARCIA PIERRE
MON ONCLE D'AMÉRIQUE
RÉALISATION ALAIN RESNAIS
SCENARIO JEAN GRUAULT
Toute la sem.: 12:40, 2:50, 5:10, 7:30, 9:40
BERRI 2
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115

PETER SELLERS · SHIRLEY MacLAINE
"BIENVENUE MISTER CHANCE"
CREMAZIE
ST DENIS CREMAZIE 388 4210
7.00 - 9.20

18 ANS Adultes
Plus parfait,. plus raffiné, plus audacieux que Bilitis le plus beau cadeau qu'une jeune fille puisse offrir...
Laura LES OMBRES DE L'ÉTÉ
Au BERRI seulement, Représentation supplémentaire Samedi à 11:00 P.M.
un film de DAVID HAMILTON
avec MAUD ADAMS, DAWN DUNLAP, JAMES MITCHELL musique de PATRICK JUVET
voyez l'exposition complète des photos de DAVID HAMILTON "LE GRENIER D'ART" Place Bonaventure, niveau du métro
Complément de programme aux Berri et Laval «Collection Particulière»
Complément de programme aux Jean-Talon et Verdun «13 femmes pour Casanova»
Berri: 1h, 3h, 5h, 7h, 9h
Laval: 7h30, 9h30
BERRI 1
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115
ODEON 2 - LAVAL
Centre 2000 BL ST MARTIN 687 5207
JEAN-TALON
2 RUES à L'EST de PIE IX 725 7000
VERDUN
3841 WELLINGTON 768 2092
Verdun et Jean-Talon Dès 6h p.m.

CAROLE LAURE LEWIS FUREY SERGE REGGIANI
"Une fête de l'Amour, une symphonie de couleurs et de chansons..."
FANTASTICA
un film événement de GILLES CARLE
LEWIS FUREY CLAUDINE AUGER JOHN VERNON
Representation supplémentaire Samedi à 11.00 P.M.
BERRI 4
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115
Toute la sem.: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.

VOUS NE VOUDREZ PAS MANQUER D'APPRECIER CETTE BRILLANTE SUPER-PRODUCTION...
UNE EXPLOSION MUSICALE PLUS QUE FABULEUSE.
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, prenez place et...
"QUE LE SPECTACLE COMMENCE..."
ROY SCHEIDER
A FAT JAZZ
PALME D'OR GRAND PRIX DU FESTIVAL CANNES 80
Au BERRI seulement, Représentation supplémentaire Samedi à 11:45 P.M.
ROY SCHEIDER BOB FOSSE "QUE LE SPECTACLE COMMENCE..."
Berri: 12.40 - 2.50 - 5.10 - 7.30 - 9.40 — Laval: 7.00 - 9.20 — Brossard: 7.00 - 9.30
BERRI 3
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115
ODEON 1 - LAVAL
Centre 2000 BD ST-MARTIN 687-5207
BROSSARD
MAIL CHAMPLAIN 465 5906

Jazz à la note «C»
C
En spectacle les 21 et 22 novembre
Le quatuor de Nelson Seymonds mettant en vedette Jean Beaudet
1225, rue University (en face de la Place Ville-Marie)
Réservations: 871-8197
aucuns frais d'entrée

LOTO-SÉLECT
NUMÉROS GAGNANTS
9 9 3 9
Date 19-11-80
dans l'ordre — NOMBRE DE GAGNANTS: 5 — LOT PAR MISE DE .50¢: 3945.80
dans n'importe quel ordre — 29 — 986.40

A TRAVERS LEUR POURSUITE ÉCHEVELÉE ILS NE RESPECTERONT AUCUNE REGLE.
ROGER MOORE TELLY SAVALAS CLAUDIA CARDINALE
BONS BAISERS D'ATHÈNES
ESCAPE TO ATHENA
CHAMPLAIN 2
STE CATHERINE PAPINEAU 524 1685
2ème FILM «L'arme au poing»

La terreur commence quand l'inconnu appelle.
AVORIAZ/80 PRIX SPÉCIAL DU JURY PRIX DE LA CRITIQUE
TERREUR SUR LA LIGNE
MELVIN SIMON PRODUCTIONS présentent
Une production BARRY KROST
CHARLES DURNING · CAROL KANE
COLLEEN DEWHURST
TERREUR SUR LA LIGNE "When a Stranger Calls"
avec TONY BECKLEY · RACHEL ROBERTS · RON O'NEAL
Producteurs exécutifs MELVIN SIMON et BARRY KROST
Musique de DANA KAPROFF · Ecrit par STEVE FEKE et FRED WALTON
Produit par DOUG CHAPIN et STEVE FEKE · Réalisé par FRED WALTON
AUSSI: 2e FILM À CHAQUE CINÉ
CHAMPLAIN 1
STE CATHERINE PAPINEAU 524-1685
VILLERAY
ST-DENIS · JARRY 388-5577
BROSSARD 3
MAIL CHAMPLAIN 465 5906
ST-JEAN
CAPITOL
Paris à Saint-Hyacinthe
ST-JÉRÔME
REX

EMMANUELLE est de retour dans une nouvelle aventure remplie d'inattendus et de surprises.
LAURA GEMSER
Emmanuelle et les collégiennes
MONIKA ZANCHI
RICK BATTAGLIA
JOSEP WARREN
2e film à chaque ciné
MERCIER
STE CATHERINE PIE IX 255 6224
BROSSARD 2
MAIL CHAMPLAIN 465 5906

Le Stage
Heure du cocktail LUNDI-VENDREDI 16h00 à 19h00
GRATUIT
Fromages et fruits assortis ainsi que des hors-d'oeuvre chauds.
Breuvage gratuit pour toute dame sans escorte.
Du mercredi soir au samedi soir inclus, de 10h30 p.m. à la fermeture
A la demande générale le retour de:
LINDA COPPERFIELD ET SON TRIO
LA DILIGENCE
(Décarie et Jean-Talon)
731-7771
Stationnement gratuit

NOUVEAU RESTAURANT JAPONAIS
SHOGUN DINER
LAISSEZ-VOUS TENTER
et vous verrez que ce petit restaurant «YUKI» sert des mets japonais authentiques.
comme «suski»
comme «tenpura»
comme «sukiyaki»
tout ceci et beaucoup plus encore saura vous mettre l'eau à la bouche. La musique et le décor typiquement japonais compléteront le tout.
YUKI
2022, rue Stanley
Soyez des nôtres
Pour réservations et renseignements s'il vous plaît appeler maintenant
842-2759

Si vous n'êtes pas de retour avant minuit... Vous risquez votre vie!
PROM NIGHT
A SIMCOM PRODUCTION
LESLIE NIELSEN · JAMIE LEE CURTIS IN "PROM NIGHT"
SCREENPLAY BY WILLIAM GRAY · STORY BY ROBERT GUZA, JR.
PRODUCED BY PETER SIMPSON · DIRECTED BY PAUL LYNCH
Atw.: 5h, 7h, 9h. — Déc.: 7h, 9h.
PLAZA ALEXIS NIHON - 1
NIVEAU DU MÉTRO 935 4246
SQUARE DECARIE 1
DÉCARIE SUD DE JEAN-TALON 341 3190

Ça s'appelle l'adultère... mais pourquoi agissent-ils comme des enfants?
LOVING COUPLES
SHIRLEY MacLAINE JAMES COBURN
5.20 - 7.15 - 9.10
BONAVENTURE 2
PLACE BONAVENTURE 861 2726

Il est considéré comme l'homme le plus dangereux au monde
WALTER MATTHAU GLENDA JACKSON
HOPSCOTCH
7.15 - 9.15
COTE-DES-NEIGES 2
PLAZA CÔTE DES NEIGES 735 5527

MICHAEL DOUGLAS JILL CLAYBURGH
It's My Turn
P. Com.: 7.15 - 9.15 — Déc.: 7.00 - 9.00
PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4585
SQUARE DECARIE 2
DÉCARIE SUD DE JEAN-TALON 341 3190

Propriétaires de systèmes de chauffage à air chaud...
Vous pouvez maintenant convertir votre système au chauffage électrique
et épargner à l'installation de quoi vous chauffer une année
LES SYSTÈMES CADMECH inc.
Le chauffage électrique... C'est nous!
Pour renseignements 337-3612
2175 boul. Thimens, St.Laurent, H4R 1K8

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 21 NOVEMBRE 1980

Expositions

Micheline Gladu-Brazeau, artiste de **Chambly,** expose 24 tableaux inspirés des chansons de Serge Lama, à la Maison culturelle, 56, rue Martel, à Chambly; vernissage, le 21 novembre, à 20h; exposition: le 22, de 14h à 21h; le 23, de 14h à 18h.

Le Club Optimiste de l'école Jean-de-la-Mennais expose les oeuvres de Robert Dubuc, Laurent Lapointe, Lili Richard, Carmen Saint-Denis, le 21 novembre, à 20h, au 870, chemin de Saint-Jean, à **La Prairie.**

Une exposition d'artisanat est présentée à **Sainte-Dorothée,** 1120, rue des Oeillets, le 21 novembre, de 19h à 22h; le 22, de 10h à 22h; le 23, de 13h à 17h.

Le groupe communautaire Saint-Georges de **Châteauguay,** présente une **exposition-vente d'artisanat,** le 21 novembre, de 19h à 22h et le 22 novembre, de 10h à 17h, à l'église Saint-Georges, 162, rue Saint-Francis, à Châteauguay. Entrée libre.

Les **Artisans du Richelieu** tiendront leur huitième exposition-vente annuelle pré-Noël, les 22 et 23 novembre, à la salle de la Vallée du Richelieu, à Richelieu (route 133, un quart de mille au nord de la route 112). Plus de 70 artisans y exposeront leurs pièces, le 22, de 10h à 22h; le 23 de 10h à 21h.

L'Association du **Domaine Bellerive de Longueuil** présente son exposition artisanale annuelle, à l'école Pierre-d'Iberville, 897, rue Maple, à Longueuil, les 22 et 23 novembre, de 12h à 22h.

Une expo-vente de Noël est présentée à la Presbyterian Church of the Town of **Mount-Royal** (coin du boulevard Laird et de la rue Beverley), le 22 novembre, de 13h à 16h. (Artisanat, plantes, mets, objets divers).

Bazars

Paroisse Sacré-Coeur-de-Jésus, 2030, rue Alexandre-de-Sève, le 21 novembre, de 19h à 22h30; le 22, de 13h à 22h30; le 23, de 13h à 16h. 521-0095.

Résidence de l'Amitié, 9167 ouest, boulevard Gouin, les 21 et 22 novembre, de 10h à 22h.

Paroisse Saint-Bernardin-de-Sienne (au profit de la Saint-Vincent-de-Paul), au 7979, 8ème Avenue, quartier Saint-Michel, les 22 et 23 novembre, de 10h à 21h.

Église Saint-Jean l'Evangéliste, rue Président-Kennedy, au coin de la rue Saint-Urbain, le 22 novembre, de 11h à 15h.

À la **Beth Zion Community Center,** 5740, rue Hudson, àCôte-Saint-Luc (marchandises neuves), le 23 novembre, de 12h à 18h. Entrée libre. Autobus 161, 162, 103 et 104.

Soirées dansantes

Bal masqué ce soir à 20h, à la salle Saint-Edouard, 425 est, rue Beaubien (station de métro Beaubien). Invitation à tous. Entrée: 4$.

Carrefour-Rencontre (pour personnes seules), à la salle «Aux Compagnons», 3395, boulevard Mountainview, à Saint-Hubert, le 21 novembre, à partir de 21h. 467-4394, du lundi au vendredi, de 10h à 19h.

Union Française, bal traditionnel avec Bernard et son orchestre, 429, avenue Viger. Entrée: membres, 1.50$; non-membres, 3$. 845-5195.

Au **Flambeau du Bonheur** (pour personnes seules) le 22 novembre, à 20h30, au 50 ouest, rue Proulx, quartier Laval-des-Rapides, à Laval. Jeanine ou André, 669-4046.

Le Club de l'**âge d'or Préfontaine** tient son souper annuel de fèves au lard, le 22 novembre, à la salle Notre-Dame de l'Assomption, 3233, rue Hochelaga, à 18h, suivi de danse avec l'orchestre Les Jaco. Entrée: 7$. Réservations et renseignements: 524-7430 ou 255-7264.

— Le Club Richelieu de Saint-Hubert organise sa **soirée annuelle de «spaghetti»** au profit de ses oeuvres, le 22 novembre, à l'école André-Laurendeau, 7450, boulevard Cousineau, à Saint-Hubert, de 17h à 21h. Prix: 6$ musique continuelle, concours d'amateurs; prix de présence. Renseignements: Michel Parent, 678-1210.

AUJOURD'HUI

— L'Eveil musical d'Anjou présente le premier **concert-participation,** ce soir, à 19h30, à l'agora de l'école Anjou, 8205, rue Fonteneau. Entrée gratuite pour les membres; pour les autres: 2$ pour les adultes; 1$ pour les enfants et les gens de l'âge d'or. 353-1736 ou 351-5979.

— L'Institut de yoga intégral tient un **dîner-bénéfice pour un projet oecuménique pour la paix,** le 22 novembre, à 18h30 (dîner végétarien). Contribution: huit dollars; étudiants, 6.50 dollars; enfants, quatre dollars. Au 5425, avenue du Parc. Renseignements et réservations: 279-8931.

— Tous les anciens étudiants du **collège Marie-Victorin** sont invités à la soirée annuelle des anciens, le 21 novembre, de 17h à 21h, au 7000, rue Marie-Victorin. Entrée libre. Renseignements; 325-0150, poste 281.

— Le Mouvement Couple et Famille présente une conférence de M. Emile Froment, humoriste, intitulée **«Entente et détente»,** le 21 novembre à 20h, au Centre Saint-Louis, 62, rue Saint-Florent, Pont-Viau. Renseignements: 667-8151.

— Ars Musica tient sa soirée mensuelle pour **amateurs de la flûte à bec,** ce soir, à 19h30, à la salle de l'église Dominion Douglas, coin Grosvenor et The Boulevard, à Westmount. 866-8821, poste 16 ou 271-6650.

— La galerie-fleuriste «A Fleur de Pot», 1310 est, rue Sainte-Catherine, présente une exposition du **concepteur-illustrateur Denis Girouard-Gilot.**

— La troupe folklorique **Les Tournesols** organise une soirée de danse folklorique québécoise, le 22 novembre, à 20h, à l'école Jeanne-Mance, 4240, rue Bordeaux (près de l'intersection des rues De Lorimier et Rachel). Entrée: 4$. Mini-spectacle en soirée; animation continue de 20 danseurs, 7 musiciens et un «calleur».

— La **fête du Christ-Roi** sera célébrée d'une façon particulière à la Paroisse Saint-Norbert, à Laval, les 22 et 23 novembre. Les 24 heures d'adoration prévues commenceront le 22, à 17h, par une messe, présidée par M. Michel Parent, vice-chancelier du diocèse de Montréal, à l'église Saint-Norbert, 3155, boulevard Cartier, quartier Chomedey. Puis divers groupes d'adorateurs se succéderont, chacun étant libre d'organiser à sa façon son temps de garde. Les groupes ou mouvements intéressés à une participation active sont priés de communiquer avec les responsables: 681-1040.

— L'Association gnostique internationale tient une session sur l'**érotisme sacré** (comment utiliser l'énergie sexuelle pour éveiller la conscience et les possibilités latentes de l'être en accord avec les enseignements ésotériques de toutes les traditions), les 22 et 23 novembre, au 7527, rue Christophe-Colomb (station de métro Jean-Talon, puis autobus Villeray 99). Renseignements: 274-8872.

— Le Centre des arts de la santé de Montréal, 2105, rue Grey tient un **atelier de massage Shiatsu** pour débutants, les 22 et 23 novembre, de 10h à 17h, sous la direction de M. E. Fanaberia, thérapeute en psychophysique. Renseignements: 483-1319.

CHOIX D'ÉMISSIONS

21:30 ② ⑨ ⑨ ⑪ ⑬ — **Science-Réalité**
Un sujet qui intéressera tous les travailleurs, surtout les travailleurs de bureau du Québec: les écrans cathodiques, dont on dit qu'ils ne sont pas très catholiques. Autre sujet à l'émission: le clonage.

21:30 ⑮ ⑰ ㉚ — **«La Traversée de Paris»**
Un film passionnant de Claude Autant-Lara, avec Jean Gabin, Bourvil et Louis de Funès. Une histoire qui se déroule durant la guerre où l'on voit deux hommes se promener avec de la viande fraîche dans des valises. Une belle étude sur les classes sociales et sur le Français en général.

22:00 ③ ⑥ — **Dallas**
C'est enfin ce soir qu'on va découvrir qui a tué J.. R.

23:25 ⑧ † ⑩ — **«La lettre du Kremlin»**
Film d'espionnage de John Houston, avec Patrick O'Neal, Richard Boone et Bibi Andersson. Une histoire d'espions américains qui vont en Russie récupérer des documents.

23:30 ② — **«Poussière d'étoiles»**
Une comédie sentimentale réalisée et interprétée par Alberto Sordi avec Monica Vitti et John Philip Law. Une histoire d'artistes de music-hall.

00:00 ⑫ — **«Goldfinger»**
Ah quel bon film de James Bond, le meilleur peut-être, avec Sean Connery, Gert Froebe et Honor Blackman. Une histoire où tout ce qui brille est or, y compris à un moment donné une belle fille peinturée en or des pieds à la tête.

Bourvil et Jean Gabin dans «La traversée de Paris»

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Electrochoc»: 20:45. «La montagne du dieu cannibale»: 19:15.
ASTRE (2): «La banquière»: 20:45. «Ces sacrés Romains»: 19:00.
ASTRE (3): «B. comme Béatrice»: 20:05. «Chasseur de veuves»: 18:15, 21:30.
ASTRE (4): «Zombie le crépuscule des morts vivants»: 21:00. «Assaut»: 19:20.
ATWATER (1): «Prom night»: 17:00, 19:00, 21:00.
ATWATER (2): «Rock,n roll High School»: 17:30, 19:30, 21:30.
ATWATER (3): «Good news»: 17:15, 19:15, 21:15.
AVENUE: «The Elepant Man»: 18.55, 21:15.
BEAVER: «The Budding of Brie»: 12:00, 14:50, 17:40, 20:30. «The Weekend girl»: 13:10, 16:00, 18:50, 21:40.
BERRI (1): «Laura, les ombres de l'été»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15. «Collections particulières»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
BERRI (2): «Mon oncle d'Amérique»: 12:40, 14:50, 17:10, 19:30, 21:40.
BERRI (3): «Que le spectacle commence»: 12:40, 14:50, 17:10, 19:30, 21:40.
BERRI (4): «Fantastica»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
BERRI (5): «Rataplan»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
BIJOU: «Mondo erotica»: 12:00, 14:49, 17:38, 20:27. «Jeux dévorants»: 13:28, 16:17, 19:06, 21:55.
BONAVENTURE (1): «Lord of the Rings»: 17:00, 21:00. «Watership down»: 19:20.
BONAVENTURE (2): «Loving couples»: 17:20, 19:15, 21:10.
BROADWAY: «Hôtesses très spéciales». «Stella». «Inspirations érotiques de Martine».
BROSSARD (1): «Que le spectacle commence»: 19:00, 21:30.
BROSSARD (2): «Emmanuelle et les collégiennes»: 20:00. «Le prof du bahut»: 18:20, 21:45.
BROSSARD (3): «Terreur sur la ligne»: 19:55. «Fureur sauvage»: 18:15, 21:40.
CARRÉ SAINT-LOUIS: «Soumission»: 11:30, 15:20, 19:15. «Bel ami»: 12:40, 16:35, 20:30. «Adolescentes devant le plaisir»: 14:05, 18:00, 21:55.
CHAMPLAIN (1): «Terreur sur la ligne»: 19:55. «Fureur sauvage»: 18:05, 21:35.
CHAMPLAIN (2): «Bons baisers d'Athènes»: 19:50. «L'arme au poing»: 18:00, 21:50.
CHÂTEAU (1): «Bolide Hurlant»: 15:00, 18:15, 21:30. «L'horrible carnage»: 13:25, 16:40, 19:55.
CHÂTEAU (2): «Les mémoires d'une petite culotte»: 13:00, 15:55, 18:50, 21:45. «Les mâles en folie»: 14:15, 17:10, 20:05.
CINÉMA DE MONTRÉAL: «Les démolisseurs»: 12:00, 16:05, 20:10. «Papillon»: 13:35, 17:40, 21:45.
CINÉMA LA CITÉ (1): «The Elephant Man»: 18:30, 20:55.
CINÉMA LA CITÉ (2): «Final Assignment» 19:15, 21:10.
CINÉMA LA CITÉ (3): «Jesus»: 19:05, 21:10.
CINÉMA LUMIÈRE: «Festival de dessins animés»: 18:00. «Le chat qui vient de l'espace» 18:20. «The song remains the same»: 20:45.
CINÉMA RIVE-NORD (1 Repentigny): «Bon baiser d'Athènes». «L'arme au poing»: à compter de 19:30.
CINÉMA RIVE-NORD (2): «Les seigneurs» «La ceinture noire»: à compter de 19:30.
CINÉMA 7e ART: «Harold et Maude»: 21:30 «Drôle d'embrouille»: 19:30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: «Maria Chapdelaine»: 19:30. «Monsieur Ripois»: 21:30.
COLON: «Dos pistolas Gemelas»: 18:30, 21:45. «Macario»: 20:10.
COMMODORE: «Elsa la louve des SS». «Elga fille d'esclave». «Greta la tortionnaire».
COMPLEXE DESJARDINS (1): «Cités de la nuit»: 12:15, 14:25, 16:35, 18:45, 20:55.
COMPLEXE DESJARDINS (2): «La banquière»: 13:05, 15:35, 18:05, 21:10.
COMPLEXE DESJARDINS (3): «Jeux dévorants»: 13:30, 16:15, 19:00, 21:45. «Mondo Erotica»: 12:05, 14:50, 17:35, 20:20.
COMPLEXE DESJARDINS (4): «Les petites fugues»: 12:40, 15:20, 18:00, 20:40.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «False Movement»: 19:00. «Die Bootsmanner Von Pagsanjan». «The Wild Duck»: 21:00.
CÔTE-DES-NEIGES (1): «Rock, n roll High School»: 19:20, 21:20.
CÔTE-DES-NEIGES (2): «Hopscotch»: 19:15, 21:15.
CRÉMAZIE: «Bienvenue Mister Chance»: 19:00, 21:20.
DAUPHIN (1): «La mort en direct»: 19:00, 21:30.
DAUPHIN (2): «Coup de grâce»: 19:30, 21:30.
DECARIE SQUARE (1): «Prom night»: 19:00, 21:00.
DECARIE SQUARE (2): «It's my turn»: 19:00, 21:00.
DORVAL (1): «Private Benjamin»: 19:15, 21:20.
DORVAL (2): «The Elephant Man»: 18:30, 21:00.
DORVAL (3): «Final Assignment»: 19:00, 21:00.
ELYSÉE (1): «Au nom du peuple italien»: 19:30, 21:30.
ELYSÉE (2): «L'affaire Coffin»: 19:05, 21:10.
FAIRVIEW (1): «The Boogey Man»: 19:00, 21:00.
FAIRVIEW (2): «The Awakening»: 19:00, 21:00.
GREENFIELD (1): «Le cowboy de la ville». «Brillantine»: 19:25.
GREENFIELD (2): «Bolides hurlants». «Les mercenaires»: 18:05, 19:50.
GREENFIELD (3): «Prostitution internationale». «L'enfer pour Miss Jones»: 18:00, 19:00, 20:45.
GUY: «The Budding of Brie»: 12:10, 14:55, 17:40, 20:25. «The very sensuous wife»: 13:15, 16:00, 18:45, 21:30.
JEAN-TALON: «Laura et les ombres de l'été»: 20:00. «13 femmes pour Casanova»: 18:00, 21:45.
KENT (1): «Kagemush»: 18:10, 21:00.
KENT (2): «La Cage aux folles»: 18:00, 19:40, 21:20.
LA SCALA: «Les petites chéries»: 21:30. «Arrête de ramer, t'es sur le sable»: 19:45.
LAVAL (1): «Le crowboy de la ville». «Brillantine»: 18:00.
LAVAL (2): «Je vais craquer». «Ne me laisse pas seul papa»: 18:00, 19:35.
LAVAL (3): «Le dernier reportage»: 19:00, 21:00.
LAVAL (4): «C'est pas moi c'est lui»: 18:00, 19:50, 21:40.
LAVAL (5): «Bolides hurlants». «Les mercenaires»: 18:15, 20:00.
LOEWS (1): «Private Benjamin»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.
LOEWS (2): «The Boogey Man»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
LOEWS (3): «The Awakening»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
LOEWS (4): «Motel Hell»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
LOEWS 5): «Airplane»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
MAJESTIC: «Faut trouver le joint»: 18:30, 21:45. «Les guerriers de la nuit»: 20:00.
MASCOUCHE (1): «Bienvenue Monsieur Chance»: 21:20. «L'évasion des profanateurs»: 19:20.
MASCOUCHE (2): «La cage aux folles»: 21:25. «Convoi»: 19:30.
MERCIER: «Emmanuelle et les collégiennes»: 20:00. «Les lycéennes redoublent»: 18:20, 21:45.
MONKLAND: «Dressed to kill»: 19:15, 21:15.
ODEON LAVAL (1): «Que le spectacle commence»: 19:00, 21:20.
ODEON LAVAL (2): «Laura, les ombres de l'été»: 19:45, 21:45. «Collections particulières»: 19:30, 21:30.
OUIMETOSCOPE (1): «Les héritières»: 19:00. «Messidor»: 21:30.
OUIMETOSCOPE (2): «La conséquence»: 19:15, 21:15.
OUTREMONT: «Films publicitaires 1979»: 19:30. «Kramer contre Kramer»: 21:30.
PARADIS (1): «Electrochoc»: 19:15. «La montagne du dieu cannibale»: 20:40.
PARADIS (2): «Zombie le crépuscule des morts vivants»: 21:00. «Assaut»: 19:20.
PARADIS (3): «Jeux dévorants»: 20:50. «Jeux d'amour au collège»: 19:15.
PARALLÈLE: «Shonen Shiko». «Les fils». «Empereur tomato-ketchup»: 19:30, 21:00.
PARISIEN (1): «Le cowboy de la ville»: 13:20, 15:50, 18:25, 21:00.
PARISIEN (2): «La cage aux folles»: 13:10, 14:55, 16:40, 18:25, 21:10, 21:50.
PARISIEN (3): «L'avare»: 12:30, 14:45, 17:00, 19:15, 21:30.
PARISIEN (4): «Je vais craquer»: 12:40, 14:30, 16:15, 18:05, 19:55, 21:45.
PARISIEN (5): «Kagemusha»: 12:30, 15:20, 18:10, 21:00.
PLACE DU CANADA: «It's my turn»: 19:15, 21:15.
PLACE VILLE-MARIE (1): «The immoral bachelor»: 12:40, 14:25, 16:10, 17:55, 19:40, 21:25.
PLACE VILLE-MARIE (2): «Stardust Memories»: 12:10, 14:00, 15:50, 17:40, 19:35, 21:30.
PUSSYCAT: «Heavenly Desires»: 12:00, 14:50, 17:35, 20:25. «Sweet Taste of Joy»: 13:35, 16:25, 19:15, 21:50.
RIO (1): «Hôtesses très spéciales». «Stella». «Inspirations érotiques de Martine».
RIO (2): «Le chat qui vient de l'espace». «La belle au bois dormant».
RIVOLI (1): «Le dernier reportage»: 12:45, 14:30, 16:15, 18:00, 19:45, 21:30.
RIVOLI (2): «Prostitution internationale»: 13:35, 16:05, 18:40, 21:15. «L'enfer pour Miss Jones»: 12:40, 15:10, 17:45, 20:15.
SAINT-DENIS (2): «Electrochoc»: 21:40. «Le cynique, l'infâme et le violent»: 19:50.
SAINT-DENIS (3): «C'est pas l'hiver, on n'a pas eu d'été».
SNOWDON: «Final Assignment»: 19:00, 21:00.
VAN HORNE: «Private Benjamin»: 19:10, 21:10.
VERDUN: «Laura, les ombres de l'été»: 19:50. «13 femmes pour Casanova»: 18:05, 21:35.
VERSAILLES (1): «Bolide hurlant». «Un flic hors la loi»: 18:05, 19:50.
VERSAILLES (2): «C'est pas moi c'est lui»: 18:00, 19:45, 21:30.
VERSAILLES (3): «Les chiens chauds»: 18:20, 20:10, 22:00.
VIAU: «Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine»: 19:30. «Electrochoc»: 21:15.
VILLERAY: «Terreur sur la ligne»: 20:10. «Fureur sauvage»: 18:30, 21:50.
WESTMOUNT SQUARE: «The Stunt Man»: 12:10, 14:25, 16:40, 19:00, 21:15.
YORK: «The idol maker»: 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:20.

MUSIQUE

UNIVERSITÉ McGILL (Pollack Hall, 555 ouest, Sherbrooke) — Ensemble baroque. Dir.: Mary Cyr. Oeuvres de Bach et Purcell. Entrée libre.
SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE — Trio Dalart (piano, violon et violoncelle). Trio en do maj. (Haydn). Trio op. 67 (Shostakovitch), «Métamorphose» (Clifford Ford) et Trio op. 49 (Mendelssohn): 20:30.
THÉATRE (Corrections)

DANSE

PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier) — La compagnie de danse Pilobolus: Programme: «Ciona», «Lost in Fauna». «Walklyndon». «The details of Phobie». «Monk Hood's Farewell»: 20:00.

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS (Salle Port-Royal) — «Une simple histoire d'amour», de Lanford Wilson: 20:30.
CAFÉ DE LA PLACE (Place des Arts) — «Le Grenier», de Molière: 19:30, 22:00.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (84 ouest, Ste-Catherine) — Quelle vie?...», de Brian Clark: 20:00.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (4664, St-Denis) — «La femme de paille», de Catherine Arley: 20:00.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI (1297, Papineau) — «La Saint-Jean du p'tit monde», de Gilbert Turp: 20:30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER (Salle Fred Barry, 5353 est, Ste-Catherine) — «Les rêves sont comme des ballons», de Chantal Aubré: 20:30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100 est, av. des Pins) — «Loin d'Hapondange», de Jean-Paul Wenzel: 20:00.
AUX QUAT'SAOULS BAR: «Métamorphoses», d'après Franz Kafka: 23:00.
THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS (5145, St-Laurent) — «Mousse»: 20:30.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE (4353 est, Ste-Catherine) — «Les dix petits nègres», de Agatha Christie: 13:30, 19:30.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, St-Denis, 843-4383) — «Un plus un égale zéro» et «Le signe du cancer», de Robert Gurik: 20:30.
CAFÉ MOLIÈRE (1200, St-Hubert) — «Quand les hommes vivront d'amour». Avec Jacqueline Payette, Daniel Dubois et Nicole Goyette: 20:30.
CAFÉ NELLIGAN (550 est, Dorchester, 288-9535) — «Kou Kou Klan Klub». Avec Pierrette Venne et Guy Caron: 20:30.
CAFÉ-THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL (500 est, Rachel) 521-4446 — «Le rêve de Molly», de Marc Malenfant: 20:30.
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE (UQAM, Pavillon des Arts, 4,200 ouest, Sherbrooke) — «La vie de Galilée», de Brecht: 20:30.
STUDIO DE L'ANNEXE (Ecole Nationale de Théâtre, 360 est, Laurier) — «Romeo et Julien», de Reynald Robinson et Jacques Girard: 20:30.
L'ESKABEL (233334, Centre, 931-8401 ou 276-4267) — «Le souffle des montagnes»: 20:30.
4148 (Parc Lafontaine) — A partir d'une métamorphose...»: 20:30.
L'EX-TASSE (816 est, Ontario, 526-9396) — «Jeux de forces», de Michel Garneau, Christian St-Denis et Denis Bouchard, 20:30. «Variété pudding», de Daniel Rochette et Guy Vaillancourt: 23:00
CINEMA PARALLÈLE (3682 St-Laurent) — «Madame Campeau voyage toujours avec Les Lignes Aériennes Polonaises et dévore les bouquins de chez Flammarion: 21:00.
SPEC (1691, boul. Pie IX) — «Aux p'tits maux, les grosses pelules»: 20:30.
CENTAUR (453, St-François-Xavier) — «My Sweet Charlie», de David Westheimer: 20:30.
THÉÂTRE PHOENIX (1858 ouest, de Maisonneuve) — «1984», de David Rimmer: 20:30.
MOYSE HALL ARTS BUILDING (853 ouest, Sherbrooke) — «Tango», de Slawomir Mrozek: 20:00.
CAFÉ RIZPAINSEL (177 ouest, St-Charles, Longueuil, 679-1564) — «Les mémoires de Baby Brownie», de François Beaulieu: 20:30.
THÉÂTRE DU CHIENDENT (453, Lindsay, Drunnomdville, 1-819-478-1014) — «Salut Drummondville», de Louis Dominique Lavigne: 20:30.
LE PONT TOURNANT (940, Sir Wilfrid-Laurier, Beloeil) — «Québécoise à vendre»: 21:00.
THÉÂTRE DE L'ATELIER (Parc Jacques-Cartier, 1-819-563-1778) — «Un drôle de numéro», de Reynald Bouchard: 20:30.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC (Salle Octave-Crémazie) — «Oh! quand j'entends chanter» ... de Alan Ayckbourn: 20:30.
THÉÂTRE DU PETIT CHAMPLAIN (68, Petit Champlain, Québec, 692-3094, après 13h) — Chers nous autres»: 20:30.
THÉÂTRE DE L'ÎLE (1, Wellington, Hull, 771-6660 ou 771-6669) — «Bernadette et Juliette, ou la vie c'est comme la vaisselle, c'est toujours à recommencer», d'Elisabeth Bourget: 20:30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS (Ottawa) — «Wings», de Arthur Kopit: 20:00.

POUR ENFANTS

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100 est, av. des Pins) — «Le cirque Pantalon» et «Le crocodile» de Sylvain Dion: 14:00.

VARIÉTÉS

PLACE DES ARTS (Salle Maisonneuve) — Jean-Guy Moreau: 20:30.
AUDITORIUM LE PLATEAU (3710, Calixa-Lavallée) — Tom Waits: 19:30, 22:30.
PLANETARIUM DOW (1000 ouest, St-Jacques) — «La terre menacée»: 14:15, 21:30 (français), 12:15, 20:15 (anglais).
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, St-Denis) — Guy Perron: 21:45.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM (1237, Sanguinet) — Suzanne Jacob: 21:00.
CAFÉ-THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL (500 est, Rachel) — Geneviève Mauffette: 23:00.
CAFÉ ESPERANTO (3553, St-Urbain) — Catono: 20:00. «Carlos Torres: 22:00.
UQAM (Salle Alfred-Laiberté, angle St-Denis et Ste-Catherine) — Michel Noël et le Capitaine Bonhomme: 20:30.
La P'TITE RICANE (177 ouest, Bernard) — «Esil»: 21:00, 23:00.
LE CANOE (7719, St-Laurent) — Nuance: à compter de 20:00.
LA MANSARDE (3225 est, boul. Gouin) Sylvain Dion: 20:30.
LE TRANSIT (425, Place Jacques-Cartier) — Jacques Michel: 22:00, minuit 30.
DOUDOU ROCKHEAD (1252 ouest, St-Antoine) — Nina Simone: à compter de 21:00.
AU PIERROT (114 est, St-Paul) — Jos Leroux et Marcel Picard: 20:00.
AUX DEUX PIERROTS (104 est, St-Paul) — Bernard Blanc et Daniel Fontaine: 20:00
LE ST-VINCENT (410, St-Vincent) — Serge Turbide et José Pichette: à compter de 20:00.
PARRAIN ET MARRAINE (479, St-Alexis) — «Fun... Obar» (fantaisie burlesque): à cmpter de 20:30.
LE GRAND BOCK (893 ouest, Ste-Catherine) — The Dazzlers: à compter de 20:30.
BRASSERIE JACQUES-CARTIER (1352, Chemin Chambly, Longueuil) — Eric Doré: 20:00.
LE SIGNAL (4700 est, Ste-Catherine) — Cayado: à compter de 21:00.
LA NOTE «C» (1225, Université) — Le quatuor de Nelson Seymonds: à compter de 21:00.
EMERY CHEZ DUMAS (333, Emery) — Fred Henke: à cmpter de 21:30.
LE REINE ELIZABETH (Salle Bonaventure) — «La revue Crazy Horse»: 21:30, 23:30.
AUBERGE DU VILLAGE (45, Chemin d'Autouil, Candiac) — Frank Kapasi: à compter de 19:30.
THÉÂTRE LE VIEUX CLOCHER (64, Merry nord, Magog) — Pauline Michel: 20:30.

TÉLÉ HORAIRES

18h

06:00 ② ⑪ Ce soir
② Les Sports
③ Channel 3 News Hour
④ Aujourd'hui 21 novembre
④ CBC Evening News
⑤ ⑥ The City at Six
⑤ Nightly News
⑥ Global News
⑦ Informa bloc
⑦ WWNY News
⑧ T Le Régional
⑧ ⑬ Newsline
⑧ Region 8 News
⑨ C Les communiqués
⑨ CN Le Monde des courses
⑨ Actualité
⑩ Le 10 vous informe
⑬ Pulse
⑫ OC Signed Newsline
⑫ SC Community Special
⑮ ⑰ ㉚ Passe-partout
㉒ World News
㉔ Polka Dot Door
㉝ 3-2-1 Contact
(40) CHOT vous informe
(57) Overeasy
(99) Midi-première
06:15 ⑦ Météo et sports
⑨ Le 9 vous informe
⑬ Info 13
06:25 ⑨ ⑬ Cinéma de 5 heures
(Suite)
06:30 ② Consommation
④ ⑦ ⑧ T ⑩ (40) L'Homme de 6 millions
⑤ NBC News
⑦ CBS Evening News
⑧ ABC News
⑨ CN Signes échanges
⑫ SC Snooker Championships
⑮ ⑰ ㉚ La montagne de feu
㉒ All in the Family
㉔ Jeremy
㉝ Open Studio
(57) Making it Count
(99) Des chiffres et des lettres
06:45 ㉔ Readalong I
06:55 ㉔ Barbapapa

19h

07:00 ② ⑨ ⑪ ⑬ Les Jordache
② L'Heure à Roland
③ CBS News
④ ⑤ ⑥ Barney Miller
⑤ Québec Today
⑥ Welcome Back Kotter
⑦ Daffy Duck Thanksgiving
⑧ Tic Tac Dough
⑧ ⑬ Family Feud
⑨ Ce soir
⑨ C Storytime
⑨ CN Télé-Gente
⑫ OC ⑫ SC The Scene
⑫ M☆A☆S☆H
⑮ ⑰ ㉚ Eve mémoire
㉒ Bonanza
㉔ Kidsworld
㉝ MacNeil/ Lehrer Report
(57) The Dick Cavett Show
(99) Aujourd'hui madame
07:30 ③ Family Feud
④ ⑦ ⑧ T ⑩ J'ai mon voyage
④ ⑤ ⑥ Ladies' Man
⑤ M☆A☆S☆H
⑥ That's Life
⑦ The Berenstain Bears Meet Bigpaw
⑧ ⑫ ⑬ Big City Comedy
⑧ Joker's Wild
⑨ La Fine cuisine d'Henri Bernard
⑨ C Le monde magique de Frederick
⑫ OC ⑫ SC The World of Wine
㉔ Magic Shadows
㉝ Dick Cavett Show
(40) Studio 40
(57) MacNeil/ Lehrer Report

20h

08:00 ② ⑨ ⑨ ⑪ ⑬ Le monde de Marcel Dubé
② Voyage
③ ⑦ The Incredible Hulk
④ ⑦ ⑧ T ⑩ Science et technologie
④ ⑤ ⑥ Ritter's Cove
⑤ The Daredevils
⑥ One Day at a Time
⑧ ⑧ ⑫ ⑬ ㉒ Benson
⑨ C Montreal Mosaic
⑨ CN L'Acadie d'ici
⑫ OC ⑫ SC On the Line
⑮ ⑰ ㉚ Voyons donc
㉔ In Search Of
㉝ (57) Washington Week in Review
(40) Loisirs-Mag
(99) Au théâtre ce soir
08:30 ② ⑨ ⑨ ⑪ ⑬ Hors série
④ ⑦ ⑧ T ⑩ (40) La parole est à vous
④ ⑤ ⑥ WKRP in Cincinnati
⑥ The Loveboat
⑧ ㉒ I'm A Big Girl Now
⑧ ⑫ ⑬ Bizarre
⑮ ⑰ ㉚ Le Drame de la survie
㉔ Of Gods and Men
㉝ (57) Wall Street Week

21h

09:00 ② Carrousel
③ ⑦ ⑧ ⑫ ⑬ Dukes of Hazzard
④ ⑤ ⑥ The Tommy Hunter Show
⑧ ㉒ Movie «Convoy»
⑨ C The Rock Stable
⑨ CN Maigrir en beauté
⑫ OC ⑫ SC Kaleidoscope
㉔ Sitcom
㉝ A Special Celebration with Steve Allen
(57) Bill Moyer's Journal
09:30 ② ⑨ ⑨ ⑪ ⑬ Science-réalité
④ ⑧ T ⑩ (40) Michel Jasmin
⑨ C Handicap et société
⑨ CN L'Ami de la jeunesse
⑫ OC New Age Video
⑮ ⑰ ㉚ ☐ Ciné répertoire «La Traversée de Paris»
㉔ Gene Dinovi's Music Room
09:45 ⑨ CN Les Communiqués

22h

10:00 ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ Dallas
⑤ NBC Magazine
⑥ The Tonight Show
⑧ ⑬ The Alan King Turkey Awards
⑨ C Faraway Places
⑨ CN La Filière Claude Poirier
⑫ Charlie's Angels
㉔ Wings
㉝ ☐ Movie «Stage Door»
(57) Body in Question
10:20 (99) Objectif demain
10:29 ④ ⑦ ⑧ T ⑩ (40) La Quotidienne
10:30 ② ⑨ ⑨ ⑪ ⑬ Le Téléjournal
④ ⑦ ⑧ T ⑩ Les nouvelles TVA
10:55 ④ Les Nouvelles
10:58 ⑫ Loto Québec

23h

11:00 ③ News
④ ⑤ ⑥ The National News
⑤ Nightly News
⑥ Late News
⑦ Informa soir
⑦ WWNY News
⑧ T ⑩ (40) Sports
⑧ ⑫ ⑬ National News
⑨ CN La boxe amateur
㉔ Head Start
(57) ABC Captioned News
11:05 ⑨ Le Téléjournal régional
⑨ Le 9 vous informe
⑬ Info 13
11:10 ② ⑨ Nouvelles du sport
11:15 ④ ⑧ T ⑩ (40) La Couleur du temps
⑧ News Final
㉒ Hogan's Heroes
11:20 ② ⑪ Telex Arts
⑨ A l'affiche
11:21 ⑫ Pulse
11:22 ⑬ Sport plus
11:23 ⑧ ⑬ Nightline
11:25 ④ ⑧ T ⑩ (40) Ciné-Week-end
1) «Lettre du Kremlin»
2) «Vous intéressez-vous à la chose?»
⑦ Film O-7 «L'Homme des vallées perdues»
11:27 ④ The Local
⑤ The John Davidson Show
⑥ The City Tonight
11:30 ② ⑨ ⑪ Cinéma «Poussière d'étoiles»
③ ⑦ Movie
⑤ The Tonight Show
⑥ Celebrity Cooks
㉔ Question Period
(57) the Dick Cavett Show
11:35 ⑨ Programme double
1)

Yanakis acquitté de deux accusations de parjure

Ledéputélibéral de Berthier - Maskinongé aux Communes, M. Antonio Yanakis, a été acquitté, hier après-midi, par le juge John D'Arcy Asselin, des deux accusations de parjure qui avaient été portées contre lui pour certaines affirmations qu'il avait faites devant le juge André Chaloux, en 1974, lors d'une pré-enquête tenue sur les versements de pots-de-vin que lui aurait effectués l'ex-urbaniste-conseil Roger Gagnon.

Cette décision du juge Asselin n'a cependant pas mis fin pour autant aux tribulations judiciaires du député de Berthier, qui sontsurvenuesà la même époque où l'on avait également fait enquête sur de semblables faveurs accordées à un député provincial de la région de Montréal.

Car acquitté par le juge en chef adjoint Rhéal Brunet des délits «substantifs» qui étaient au coeur de cette affaire, soit ceux de corruption, Yanakis attend toujours la décision de la Cour d'appel qui a entendu l'affaire en février dernier, sur l'appel logé par la Couronne contre cet acquittement que le juge Brunet n'avait toutefois pas prononcé sans quelques remarques acerbes quant à la véritable crédibilité qu'il fallait accorder au prévenu.

Les plaintes de parjure, dont le sort a été décidé hier, portaient principalement sur les déclarations qu'il avait faites quant à la façon dont certains chèques lui avaient été remis sous enveloppe, à son bureau d'Ottawa, et sur le processus utilisé généralement par sa secrétaire pour les «changer».

MÊME DU PAPIER DE CABINETS

Cinq individus inculpés de vol à la Sidbec-Dosco

Cinq individus, dont quatre occupaient des postes de contremaîtres et, le dernier, celui de menuisier à la compagnie Sidbec-Dosco, ont comparu devant le juge André Chaloux, hier, sous des accusations de vol et de recel pour des incidents remontant jusqu'à cinq et même dix ans.

Les prévenus sont Gérard Desjeans, de la rue Allard, à Ville-Émard, Gérard Martineau, de la rue Lafleur, à LaSalle, Paul Duval, de la rue Briand, à Ville-Émard, Yvon Gilbert, de Châteauguay, et Michel Hurteau, de Laval, qui ont été accusés d'avoir volé divers matériaux, certains outils... et même du papier de cabinets, pour des montants s'élevant dans chaque cas, respectivement, à $5,812, $1,129, $3,465, $3,279 et $208.

Ce dernier cas, c'est celui de Duval, qui n'était que menuisier.

Dans tous les cas, les prévenus, qui comparaissaient par voie de sommation, ont nié leur culpabilité, et leur enquête préliminaire a été reportée au 4 décembre prochain.

La nouvelle
Régie du logement vous informe.

Si vous renouvelez votre bail actuellement.

1 Le propriétaire peut modifier les conditions du bail, dont le loyer. Il doit aviser par écrit le locataire dans les délais prévus (pour un bail d'un an: 3 mois minimum, 6 mois maximum). L'avis d'augmentation doit indiquer l'ancien et le nouveau loyer, la date d'entrée en vigueur et la durée du bail si celle-ci est modifiée. Le locataire peut refuser les modifications en avisant par écrit le propriétaire dans le mois suivant réception de l'avis sinon il est considéré comme ayant accepté. Si le propriétaire reçoit un avis de refus, il doit déposer une demande à la Régie dans le mois suivant, sinon le bail sera prolongé aux conditions antérieures.

Voilà un exemple des changements qui interviennent avec la nouvelle loi et le nouveau bail type. La Régie du logement vous donnera plus d'information dans les mois à venir.

Gouvernement du Québec
Régie du logement

Simpsons MD

½ prix!
Rideaux «Cabaret» à tissure ajourée

A. Ces élégants rideaux peuvent accompagner des tentures pour adoucir l'éclairage et procurer plus d'intimité. Suspendus seuls, ils offrent un décor doux et reposant. Tissu acrylique/coton/polyester lavable ne nécessitant aucun repassage. Tête à 3 plis pincés, crochets inclus. Naturel ou brun/naturel. Toutes les grandeurs non disponibles dans les 2 couleurs.

		Prix ord. Simpsons	la paire
A1.	75" x 63"	49.98	24.99
A2.	75" x 95"	65.98	32.99
A3.	100" x 95"	89.98	44.99
A4.	150" x 95"	124.98	62.49

Pour achat en personne seulement, jusqu'à épuisement du stock.
Également disponible: variété de rideaux à rabais de 30% à 50%.

½ prix!
Tentures « Versailles » aspect moiré

B. Le classique est toujours de mise surtout lorsqu'il s'agit d'élégantes tentures d'aspect moiré! Tissu polyester à tissu jacquard, tête à 3 plis pincés. Crochets inclus. Bois de santal, or ou saule (vert pâle).

		Prix ord. Simpsons	la paire
B1.	75" x 95"	84.98	42.49
B2.	150" x 95"	169.98	84.99

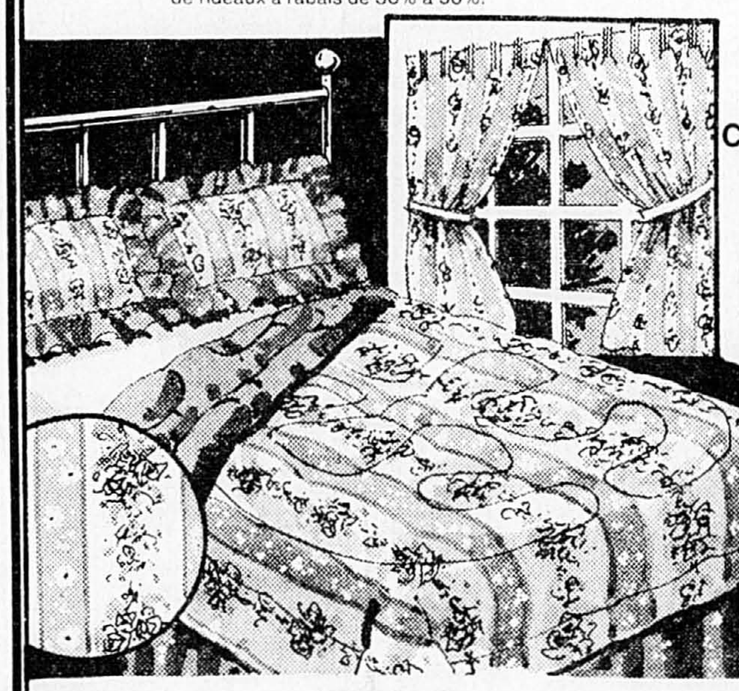

½ prix!
Ensemble douillette « Ribbon Lace »

C. Enjolivez votre chambre à coucher avec ce merveilleux ensemble! Douillette reversible en tissu polyester/viscose, léger coussinage en polyester. Rayures florales, envers chintz au motif floral. L'ensemble comprend: douillette, 2 cache-oreillers (un dans ens. jumeau) et volant de lit. Bleu ou rose foncé. Tous les formats non disponibles dans les 2 couleurs. **Centre-ville seulement.**

		Prix ord. Simpsons	
C1.	Jumeau	89.98	44.99
C2.	Double	109.98	54.99
C3.	Queen	119.98	59.99
C4.	Tentures, 75"x95"	64.98	32.49 la paire
C5.	(Non représentée) Nappe ronde 72" de diamètre	21.98	10.99

Également disponible: variété de couvre-lits et de tentures assorties offerts à rabais de 30% à 50%.

Toutes dimensions approximatives.
Rayon 385, au quatrième, centre-ville
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno (sauf indication contraire).

Venez, écrivez... ou composez
842-7221
jour et nuit
(sauf indication contraire)

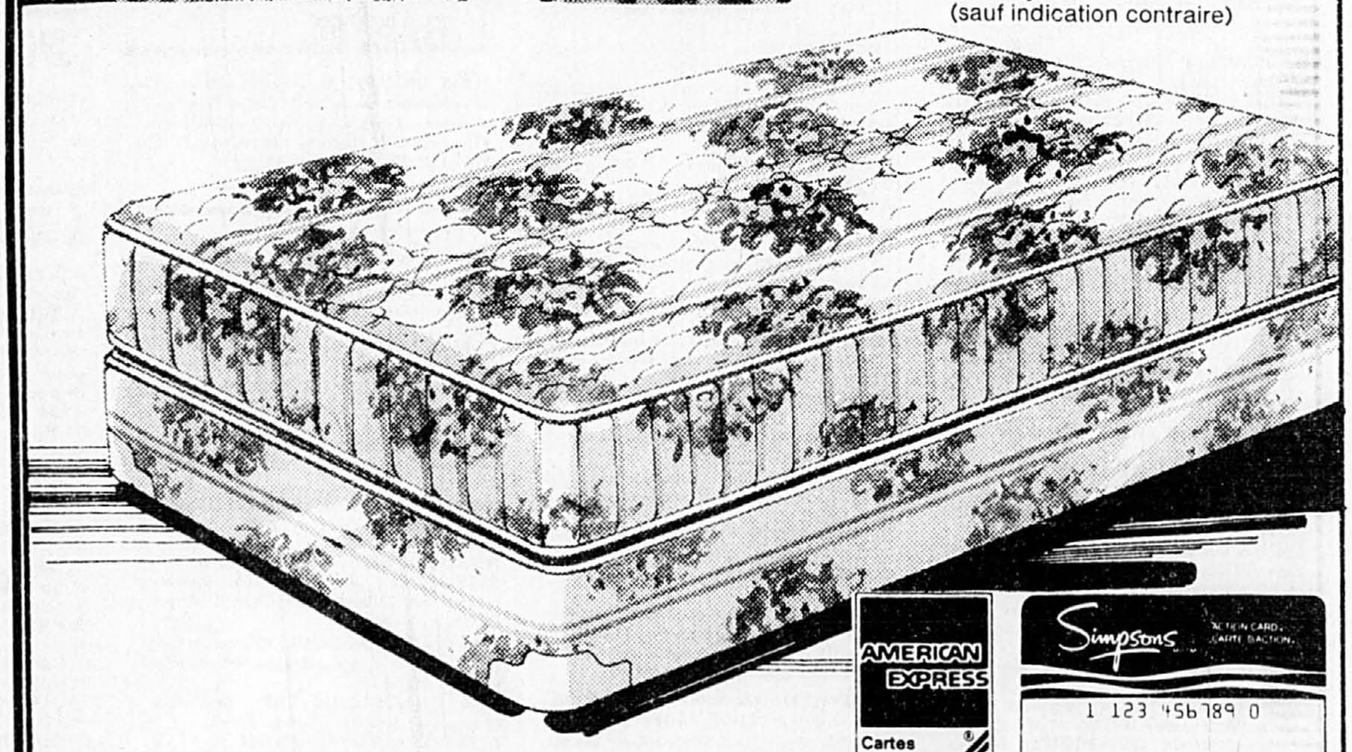

Rabais $50 à $146

Matelas ou sommier-tapissier « Dream Sleep » de « Simmons »

De vraies aubaines sur matelas et sommiers-tapissier exclusifs à Simpsons! Matelas orthopédique ferme à 512 ressorts lovés « Adjusto-rest » (basé sur format 54"), isolant « Simflex » ¾" sur le dessus et le dessous. Bordure pré-fabriquée avec 6 protecteurs. Recouvrement matelassé 100% rayonne, motif médaillon floral bleu. Sommier-tapissier assorti pour confort et support accrus.

	Prix ord. Simpsons	
Matelas ou sommier-tapissier 39"	$190	$140
Matelas ou sommier-tapissier 54"	$215	$160
Ens. Queen, 60"	$506	$360

Rayon 401, au sixième, centre-ville
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno
Pour achat en personne seulement

Nouveau!

Rôti de boeuf $5.99 pour un temps limité.
avec salade à volonté

"Boissons chaudes et boissons gazeuses supplémentaires gratuites"
"Pomme de terre au four"
"Petit pain chaud"

VISA
master charge

PONDEROSA
STEAKCELLENT!

© Dargaud Éditeur Paris 1980 d'après Morris